

Saint-Paul



Saint-Paul Pays de Bray

Bulletin municipal
2015

mairie-saint-paul.fr



Le Maire de Saint-Paul
et son Conseil municipal
vous présentent leurs
Meilleurs voeux

2016

SOMMAIRE

Éditorial

p 4

La Mairie

Le conseil municipal et les commissions communales

p 5

La Mairie vous informe

État civil (naissances, mariages, décès)

Numéros utiles

Assistantes maternelles

Informations importantes (installation dans la commune, changement de domicile, ramassage des ordures, déchets végétaux, interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts, circulation et stationnement).

Locations de salle

L'Agence Postale Communale

Accompagnement des familles en deuil

Info Energie

Picardie - Pass Rénovation

Sur la route du numérique

Les employés municipaux

p 7

La Vie Communale

p 13

La vie socioculturelle et sportive (les voeux du maire, médailles du travail, illuminations des maisons, inaugurations diverses, la fête de Pâques, la fête communale, les commémorations, journée du patrimoine, le prix de peinture).

La bibliothèque municipale

La journée de la moto ancienne

Les Commissions

p 25

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Commission animation - sports, gestion du complexe et relations avec les associations

Commission Fleurissement

Commission Gestion Informatique

Commission Scolaire

Commission Sécurité

Commission travaux d'entretien et gestion du cimetière

Commission travaux neufs

Commission Urbanisme

Le Conseil Municipal

p 31

Compte rendu de la réunion de conseil du 5 février 2015

Compte rendu de la réunion de conseil du 26 mars 2015

Compte rendu de la réunion de conseil du 21 mai 2015

Compte rendu de la réunion de conseil du 25 juin 2015

Compte rendu de la réunion de conseil du 24 septembre 2015

Compte rendu de la réunion de conseil du 5 novembre 2015

Compte rendu de la réunion de conseil du 10 décembre 2015

La vie associative

p 49

L'Amicale des chasseurs de Saint-Paul

L'Amicale des pêcheurs de Saint-Paul

Association des parents d'élèves

Association pour la sauvegarde de l'église

Club de l'âge d'or de Saint-Paul (Club Émile Bourguignon)

Club informatique de Saint-Paul

Le football club de Saint-Paul

La truite de Saint-Paul

Loisirs pour tous

Saint-Paul badminton

Saint-Paul Position

Tennis club de Saint-Paul

La boule Saint-Pauloise

Groupement des anciens combattants

Comité des Fêtes

Calendrier des manifestations

p 63

Plan de Saint-Paul

p 65



EDITORIAL

Chers concitoyens et bien chers amis,

L'année 2015 qui s'achève s'est déroulée une fois de plus bien trop vite.

Le nouveau conseil élu en 2014 s'organise, chacun et chacune prennent leurs marques, et je suis assuré que cette nouvelle équipe prend à cœur ses responsabilités, aussi bien pour les adjoints que pour les conseillers. Les délégations que je leur ai accordées sont multiples, et parfois difficiles à appliquer. Je suis amené à arbitrer quelquefois, mais l'essentiel c'est que tous ensemble, nous avançons pour le bien être de notre village.

Par délibération en date du 18 décembre 2015 et sur ma proposition, le Conseil Municipal a dû prendre un certain nombre de décisions douloureuses. La plus sensible touche au repas de la commune et à sa suspension. Il sera proposé différemment en 2016 - sous une forme moins onéreuse- et se limitera aux personnes âgées de 70 ans et plus. Les membres du CCAS étudient cette nouvelle solution.

Le Noël des enfants est réservé à ceux scolarisés à l'école du Ruisseau. Un repas leur a été servi et une animation lui a fait suite. Pour terminer la distribution de jouets avec un goûter où ont été conviés leurs parents. La cérémonie annuelle du Noël du personnel et du conseil est supprimée. La dotation pour le prix de peinture a été réduite de moitié et les subventions aux associations diminuées de 10%.

Ces décisions, je le répète, sont difficiles à prendre et douloureuses, d'autant que je les ai toutes initiées. Elles seront néanmoins insuffisantes pour sauvegarder les possibilités d'autofinancement de la commune. En effet cette économie évaluée à 27 000€ est loin de compenser la baisse drastique globale des dotations de l'état (DGF) et l'augmentation du fonds de péréquation des ressources communales (FPIC) qui double chaque année jusqu'en 2017, pour être reversé aux communes dites «pauvres». Cette augmentation est décrétée sans que nous soyons consultés ce qui est un comble ! À cela s'ajoute l'annulation totale de la dotation de solidarité communautaire. Le bilan de ces opérations représente au 1^{er} janvier 2016 une perte d'autofinancement pour Saint-Paul de l'ordre de 132 000€ soit 7% du budget fonctionnement. Les économies énoncées ci-dessus sont donc effectivement insuffisantes.

Pour cette mandature, je me suis engagé à ne pas augmenter les impôts, politique choisie depuis 2006. Les tarifs de cantine et garderie doivent rester stables, c'est pourquoi, l'équilibre financier dont je suis responsable est un «sport» au quotidien, où il faut être vigilant et savoir doser les dépenses de fonctionnement et d'investissement pour ne plus endetter la Commune par l'emprunt et garantir la réserve financière nécessaire pour répondre à éventuels besoins dans l'urgence.

Les nouveaux rythmes scolaires et leur application ont vu dans un premier temps le départ de nombreux enfants vers les écoles privées. L'organisation nouvelle pour les garderies et les cantines a engendré des dépenses supplémentaires. Les effectifs n'ont, en revanche, pas augmenté bien nous ayons provisoirement accepté de prendre des enfants de moins de 3 ans. Nous sommes toujours sous la menace d'une fermeture de classe, nous serons fixés au 1^{er} trimestre 2016.

Néanmoins, nous continuerons à travailler pour l'amélioration du bien-être de nos enfants à l'école du Ruisseau, prioritairement par un aménagement informatique des classes et la mise en place d'un interphone entre les classes primaires et maternelles. La subvention de 60.00€ par enfant est maintenue. Toutes les demandes de la direction de l'école ont été satisfaites et continueront à l'être.

Pour cette année 2015, la réalisation d'une aire de jeux bien équipée a fait le bonheur des jeunes enfants et de leurs parents. Un bémol tout de même, je suis surpris que des adultes s'installent sur les jeux réservés aux enfants de moins de 8 ans, au risque de les détériorer.

Enfin, nous allons pouvoir terminer la 3^{ème} tranche de rénovation de l'église. Les subventions du Conseil Départemental et de l'Agglomération du Beauvaisis nous ont été assurées. L'entreprise est choisie et les travaux commenceront début de l'année prochaine. Un parafoudre aux nouvelles normes est installé sécurisant l'édifice.

La loi PMR (Personne à Mobilité Réduite) nous obligera pour mi-2016 à envisager la construction d'une nouvelle salle pour les réceptions, mariages, réunions d'association et du conseil. Une étude est en cours et sera soumise au Conseil Municipal. En effet, la salle actuelle à l'étage n'est plus acceptable ni conforme.

Il est de plus en plus évident et nécessaire, pour se consacrer aux autres et au bon fonctionnement de votre collectivité, d'être très disponible et bien entouré. Le Maire est très exposé, par les responsabilités qu'ils lui sont confiés, aux poursuites civiles et pénales.

La vie associative est toujours très active à Saint-Paul. Son dynamisme et ses initiatives font que notre village, reconnu de tous, est envié et crédible.

Les commerçants, les artisans et les services, cheville ouvrière du village, sont les principaux attraits pour tous ceux qui viennent s'installer à Saint-Paul. Citons l'Intermarché, le Bistrot de Pays «le Marcel» et le marché dominical, les nombreux artisans de qualités qui répondent aux besoins des habitants, et les services tels que le médecin, l'infirmière, l'agence postale communale et la bibliothèque municipale.

Au niveau culturel, les jardins d'André VAN BEEK, les ateliers de céramiques de Jean-Michel SAVARY, l'église et son association de sauvegarde et la bibliothèque municipale représentent aussi des attraits supplémentaires.

Le Comité des Fêtes avec son dynamique président, l'Association des Parents d'Elèves, et ses activités lucratives - ateliers et brocante du 11 novembre - ne sont pas en reste, pour animer et aider financièrement les écoles, je les en remercie bien sincèrement.

Comme je le disais précédemment, il faut gérer et administrer au quotidien, avoir des projets d'avenir, se projeter dans des démarches stratégiques, imaginer la prospective et essayer de prendre en main son destin. Mais cela ne peut se faire sans y associer la population. Toutes initiatives et conseils seront les bienvenus. C'est ainsi que le Maire, avec son équipe municipale, construit un projet d'avenir cohérent, en s'appuyant sur une vision globale du village pour les dix futures années.

Vice-Président de l'Agglomération du Beauvaisis, j'ai la chance d'être très bien secondé avec des collaborateurs, compétents et efficaces. Avec la loi NOTRE (Nouvelle organisation territoriale de la République) publiée le 7 août dernier, une élaboration et révision des schémas départementaux de coopération intercommunale est en cours avec les communes, les intercommunalités et Monsieur le Préfet ce qui entraînera certainement une refonte de la structure de notre Agglomération actuelle, ce ne sera pas si simple.

Pour cette année 2015 qui s'achève, je remercie bien chaleureusement les membres du conseil municipal, les acteurs de la vie associative, les enseignantes, les employés de la commune qui m'accordent leur confiance et leur soutien. Ils peuvent être assurés de mon écoute.

Une mention spéciale aux voisins vigilants qui par leur collaboration rendent notre village plus paisible, en le sécurisant.

Bien vivre à Saint-Paul ne doit pas être un vain mot. Les services extérieurs, ERDF, Telecom, Véolia, la Poste, les éboueurs, les pompiers, toujours prêts, contribuent à ce bien être, qu'ils en soient remerciés.

Je remercie particulièrement et très sincèrement les généreux annonceurs, commerçants, artisans, industriels, fournisseurs qui, grâce à leur participation financière, nous permettent de réaliser ce bulletin annuel.

En conclusion, je reste optimiste. Saint-Paul continuera à se projeter dans le temps pour proposer à nos enfants et aux habitants le meilleur avenir possible.

Ayons aussi, une pensée pour ceux et celles qui cette année nous ont quittés, endeuillant des familles, aidons les à surmonter ces difficultés de la vie.

Pour cette nouvelle année 2016, je présente à toutes et tous mes vœux les plus chaleureux, de bonne santé et de réussite et la meilleure intégration possible aux nouveaux habitants.

Votre Maire, Gérard HEDIN.

*Centi alegeront 2016
Aujourd'hui plus sain*
G. Hedin

LA MAIRIE

Le Conseil Municipal et les Commissions communales :

Le Conseil Municipal :

Le Maire : Gérard HÉDIN

Les adjoints :

1^{er} adjoint : Michel NAJDA
2^{ème} adjoint : Jean-Claude LECAS
3^{ème} adjoint : Francine BRAECKEVELT
4^{ème} adjoint : Grazielle DUMONT
5^{ème} adjoint : Michaël LEMOINE

Les Conseillers Délégués :

Gérard BEAUDOU, Marielle PLÉ

Les Conseillers :

Françoise DAVESNE, Corinne PACCHIONI, Pascal ROGER, Marlène ROBERT, Michel VERET, Nathalie ALLART, Cyril DRUON, Jean-Louis MOURET, Sami LELEU.

Les Commissions communales :

Commission Animation – Sports, Gestion du Complexe, relations avec les Associations locales et Comité des Fêtes :

Responsable : Jean-Claude LECAS

Nathalie ALLART, Grazielle DUMONT, Jean-Louis MOURET, Corinne PACCHIONI, Marlène ROBERT, Sami LELEU,
Membres cooptés : Arnaud PERRIN, et les Présidents d'Associations.

Commission Information – Communication, Culture /Prix de Peinture :

Responsable : Gérard HÉDIN

Gérard BEAUDOU, Françoise DAVESNE, Grazielle DUMONT, Marlène ROBERT, Pascal ROGER.

Membre coopté : Thérèse BEAUDOU, Magalie PERRIN

Commission Travaux neufs (Voirie et Bâtiment) :

Responsable : Gérard BEAUDOU,

Cyril DRUON, Jean-Claude LECAS, Sami LELEU, Michel NAJDA, Pascal ROGER, Michel VÉRET.

Commission Travaux d'entretien et Gestion du Cimetière:

Responsable : Michaël LEMOINE

Grazielle DUMONT

Commission Environnement – Fleurissement et Cadre de Vie:

Responsable : ALLART Nathalie

Grazielle DUMONT, Jean-Louis MOURET, Marielle PLÉ^E
Membres cooptés : Josiane CASTANHEIRO, André TECHMANSKI

Commission Matériel et Gestion des Bois Communaux :

Responsable : Michel VÉRET

Membres cooptés : Lucien MALLARD, Éric PRAT

Commission Scolaire, Rythmes scolaires et Conseil d'école :

Responsable : Marielle PLÉ,

Suppléants : Sami LELEU, Michaël LEMOINE

Commission Périscolaire et Cantine municipale :

Responsable : Marielle PLÉ

Suppléants : Sami LELEU

Commission des Finances :

Responsable : Gérard HÉDIN

Les 5 Adjoints et les 2 Conseillers Délégués

Commission révision PLU :

Responsable : Gérard HÉDIN

Michel NAJDA, Jean-Claude LECAS, Michaël LEMOINE, Gérard BEAUDOU, Pascal ROGER, Sami LELEU, Françoise DAVESNE, Michel VERET, Cyril DRUON, Marielle PLÉ.
Membres cooptés : Daniel CARON, Lucien MALLARD

Commission Urbanisme :

Responsable : Michel NAJDA

Gérard HÉDIN, Michaël LEMOINE, Gérard BEAUDOU, Françoise DAVESNE, Cyril DRUON, Michaël LEMOINE, Sami LELEU, Jean-Louis MOURET, Pascal ROGER, Michel VÉRET, Marielle PLÉ.
Membres cooptés (par arrêté du maire) Daniel CARON.

Commission d'appel d'offres unique :

Le Président : Gérard HÉDIN

Les Titulaires :

Francine BRAECKEVELT, Sami LELEU, Michel NAJDA

Les Suppléants :

Michaël LEMOINE, Jean-Claude LECAS, Gérard BEAUDOU

Auxquels s'adjointront :

Le comptable de la commune - Le Maître d'œuvre

Commission Attribution Logement

Le Président : Gérard HÉDIN

Francine BRAECKEVELT et Grazielle DUMONT

Centre d'Action Social (C.C.A.S.)

Le Président : Gérard HÉDIN

Vice-Présidente : Francine BRAECKEVELT

Les membres élus au sein du Conseil Municipal sont :

Grazielle DUMONT, Corinne PACCHIONI, Pascal ROGER, Jean-Louis MOURET

Les membres nommés par le Maire :

Marie-Claire CUNHA, Anne-Marie VÉRET, Lucien MALLARD, Jean-Claude BRIARD et René RANDU.

Francine BRAECKEVELT pour l'association familiale, l'insertion et la lutte contre l'exclusion,

Jean-Louis MOURET pour les associations de retraités et personnes âgées,

Grazielle DUMONT pour les associations des personnes handicapées.

Délégués auprès du Syndicat intercommunal de l'Avelon

Titulaire : André CAMPION

Suppléant : Michaël LEMOINE

LA MAIRIE

Délégué auprès du Syndicat départemental d'électricité (SE60)
Titulaire : Michel NAJDA

Délégués auprès du Syndicat Bassin de Natation de Savignies
Titulaires : Grazielle DUMONT et Cyril DRUON
Suppléants : Jean-Claude LECAS, Francine BRAECKEVELT.

Délégués du Syndicat d'adduction d'eau de l'Agglomération de Beauvais

Titulaires : Michaël LEMOINE et Grazielle DUMONT
Suppléant : Jean-Louis MOURET et Pascal ROGER.

Délégué auprès du CNAS

Michaël LEMOINE

Délégués auprès de l'Agglomération du Beauvaisis

Titulaires : Gérard HÉDIN et Françoise DAVESNE

Conseil des Jeunes (et gestion du City Stade)

Jean-Claude LECAS, Pascal ROGER, Sami LELEU, Corinne PACCHIONI, Marlène ROBERT
Membre Copté : Arnaud PERRIN

Commission Sécurité Routière et aménagement du parc et la zone du Renard

Responsable : Gérard HÉDIN

Michel NAJDA, Pascal ROGER

Commission Aménagement du Territoire (Comité de Pilotage) :

Résidence de la Montagne, Zone du Renard, Lotissement OPAC :
Responsable : Gérard HÉDIN

Gérard BEAUDOU, Françoise DAVESNE, Jean-Claude LECAS, Michel NAJDA, Jean-Louis MOURET, Grazielle DUMONT.

Commission de Réception et d'Animation :

Françine BRAECKEVELT, Grazielle DUMONT, Pascal ROGER, Nathalie ALLART et le CCAS.

Commission Manifestations Communales :

Grazielle DUMONT, Michaël LEMOINE.

Membre coopté : Arnaud PERRIN

Commission de Sécurité et Gestion des Voisins Vigilants :

Responsable : Pascal ROGER

Sami LELEU

Membres Coptés : Les Voisins Vigilants (Georges BLONDIN, Christian CAILLEUX, Jacky DUMONT, Antonio FRESU, Claudy GRISON, Pascal IBERT, Pascal LANGLOIS, Bernard LEROY, Bruno MAGNIN, Jean-Louis MOURET, Arnaud PERRIN, Bernard PROTHAIS).

Commission Gestion Informatique :

Responsable : Jean-Claude LECAS

Gérard BEAUDOU, Cyril DRUON

Membre Copté : Jimmy GALLI

Commission Bibliothèque Municipale :

Thérèse BEAUDOU et son équipe : Françoise DECOMBAZ, Cornélia LEMAIRE, Chantal NICOLAS.

Conseil des Sages

Responsable : Jean Louis MOURET

Michel VERET, Cornelia LEMAIRE, Chantal NICOLAS, Bernard LEROY, Daniel CARON, Francine PICARD, André CAMPION, Danielle DUBOIS.

Permanences des élus :

Gérard HÉDIN, maire : permanence tous les jours le matin uniquement sur rendez-vous

1^{er} adjoint, Michel NAJDA :

Urbanisme (sur rendez-vous)

2^{ème} adjoint, Jean-Claude LECAS :

Animation – sports (sur rendez-vous)

3^{ème} adjointe, Francine BRAECKEVELT :

Affaires sociales (sur rendez-vous)

4^{ème} adjointe, Grazielle DUMONT :

Animations scolaires (sur rendez-vous)

5^{ème} adjoint, Michaël LEMOINE :

Entretien et gestion du cimetière : (sur rendez-vous)

Conseiller délégué, Alain BEAUDOU :

Travaux neufs (sur rendez-vous)

Conseillère déléguée, Marielle PLÉ :

Scolaire et Périscolaire, Rythmes scolaires et Conseil d'école

(sur rendez-vous)



Chez Patrick
Traiteur

Boucherie - Charcuterie
Fabrication Maison

SERVICE TRAITEUR
www.chez-patrick.com

Devis personnalisé

GOINCOURT - 03 44 45 15 09
jehenne.patrick@wanadoo.fr

LA MAIRIE VOUS INFORME

Toutes les informations administratives
sont sur le site de Saint-Paul :
www.mairie-saint-paul.fr

Etat-civil

Naissances

CASTANHEIRO Élène
DERICBOURG Robin
GIRAUT MARECHAL Tom
HAERINCK Théoline
HEURTAUX Emma
PARISY Romane

28 octobre
3 mai
1 février
19 janvier
05 septembre
19 mars

Mariage

BATTAVOINE Pierre et VERSINO Audrey
GALLI Jimmy et HEDIN Aurore
HEUDE Ludovic et LOURDEL Aurélie
LEFEVRE Geoffrey et BIGLIETTO Cindy
NOTTELLET Bertrand et DEBUF Florence
PEYRONNIE Sébastien et GOSSET Angélique

23 mai
30 mai
12 septembre
20 juin
4 juillet
6 juin

Certains mariages et naissances ne sont pas inscrits sur cette liste car les intéressés ne nous ont pas autorisé à le faire

Décès

ALVES DE PUGA née RACINE Odette
DIAS William
DOLHEN Jacques
FRANÇOIS André
HEURTEVENT Jean-Marc
JUTARD Philippe
KING André
OSMONT Charles
PARISY née DUBOS Rose-Marie
PARISY Rémy
REGNIER née QUEVENNE Renée
SERVAT Marie-Christine
VAN DEN HEDE née RUIN Marie-Madeleine

31 mai
29 juillet
23 janvier
21 septembre
4 juin
19 janvier
8 février
24 septembre
16 avril
12 mars
4 juin
15 juin
18 novembre



Numéros utiles

Mairie : 2, rue du Feu Saint-Jean
Standard : 03.44.82.20.23 fax : 03.44.82.97.34
Courriel : mairie.st-paul@wanadoo.fr
Site : www.mairie-saint-paul.fr

Secrétariat de Mairie : Accueil du public :

Du lundi au samedi : de 9h00 à 11h45

Du lundi au jeudi : de 14h00 à 17h

Agence postale communale (APC)

42, rue de l'Abbaye 03.44.82.24.50

Bibliothèque municipale :

Rue des Courtilllets 03.44.15.31.20

Courriel : bibliotheque-st-paul@orange.fr

École du Ruisseau directrice Madame Ternisien

16, rue de l'Avelon 03.44.82.16.96

Restauration scolaire :

Thérèse LEGER 03.44.48.54.78

Taxi Lamory St Paul

09.51.43.50.28 ou 07.82.69.36.31

Agglomération du Beauvaisis : 03.44.15.68.00

48, rue Desgroux 60 000 BEAUVAIS

Gendarmerie Nationale :

Brigade d'Auneuil - 168 avenue Foch - 60390 Auneuil

Tel : 03.44.47.59.17

En cas de besoin composez-le : 17

SAMU :

15 ou 112 depuis un téléphone portable

POMPIERS :

18 ou 112 depuis un téléphone portable

Hôpital de Beauvais : 03.44.11.21.21

Infirmière : Mme JALLET 44, rue de l'Abbaye : 03.44.04.17.03

Docteur DULUC : 46, rue de l'Abbaye : 03.44.03.50.69

Dépannage EDF : 0 810 33 080

Téléphone Orange : le service clients par téléphone :

10 13 assistance technique ligne fixe 24h/7j

10 14 service commercial ligne fixe

39 00 assistance internet/TV/téléphone/ la Fibre

Internet haut débit par satellite : 0 800 665 550

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche composez le 3237 (0.34€ TTC/min)

Allo enfance maltraitée et adultes en difficulté : 119

Accueil sans domicile fixe : 115

Drogues, alcool, tabac info service : 113

Sida info service : 0 800 840 800

Ecoute cancer : 0 810 810 821

Ecoute alcool : 0 811 91 30 30

Alcooliques anonymes : 03.44.53.68.68

Ecoute cannabis : 0 811 91 20 20

Ecoute suicide : 01.45.39.40.00

Planning familial : 03.44.20.34.65

Centre anti-poison :

Lille 08.25.81.28.22- Paris : 01.40.05.48.48 - Reims : 03.26.86.26.86

Perte ou vol de carte bancaire et chéquier :

Pour faire opposition sur votre carte bancaire : 0 892 705 705 - chéquier : 0 892 68 32 08

Gare routière : 03.44.45.23.09

Paroisse Notre-Dame de l'Avelon (prêtre) :

8, rue Philippe de Beaumanoir 60 000 BEAUVAIS 03.44.45.38.52



Assistantes maternelles :

ALLART Nathalie 1 Clos du Becquet 03.44.82.24.27

BAIS Laetitia 19c rue des Auges 06.19.13.01.72

CARBONNIER Cécile 6 Clos du Becquet 03.44.04.17.28 06.70.90.79.97

DAMIS Sylvie 7 rue des Tilleuls 03.44.82.17.86

FONGUEUSE Stéphanie 2, rue de la Prairie 06.50.79.89.39

ROGER Thérèse 5 Petite rue du Ply 03.44.82.20.01

VIVIEN Martine 3 Clos du Becquet 03.44.82.27.56

LA MAIRIE VOUS INFORME

Informations importantes :

Si vous vous installez dans la commune : merci de vous présenter en mairie afin de vous faire connaître, pour que l'on puisse vous inscrire dans notre fichier populations et si vous le souhaitez, vous inscrire sur les listes électorales.

Si vous changez de domicile : signalez votre départ à tous les organismes dont vous dépendez. Faites faire les changements d'adresse sur votre carte grise et papiers d'identité.

Ramassage des ordures ménagères (Agglo du Beauvaisis)

Ramassage hebdomadaire

Vous trouverez les indications de semaines de ramassage sur le calendrier joint au bulletin municipal.

Les poubelles devront être sorties en fonction des jours cochés sur le semainier.

Déchets végétaux : La collecte des déchets végétaux est effectuée tous les lundis, à compter du 1^{er} lundi du mois d'avril et ce jusqu'au dernier lundi du mois de novembre.

La collecte est limitée à 7 sacs et 4 fagots (*diamètre des branches inférieur à 5 cm et longueur inférieure ou égale à 1m*).

Les déchets végétaux présentés dans des contenants, des sacs en plastique ou en vrac ne seront pas collectés.

Par circulaire datant du 28 septembre, monsieur le Préfet de l'Oise nous a adressé une mise en œuvre de **l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts**.

Celle-ci est accompagnée d'une circulaire du ministre de l'Écologie du 11 février 2014.

Contrairement aux années précédentes, où le Maire pouvait donner dérogation à ses administrés pour brûler au sein de leur propriété des déchets verts (herbes, haies, arbres...) dorénavant seul le Préfet, est compétent pour gérer les éventuelles dérogations à l'interdiction du brûlage à l'air libre.

Le Maire, quant à lui, est chargé de faire respecter dans sa commune les dispositions du RSD (règlement sanitaire départemental).

Contact pris auprès de la Préfecture, il a été répondu au Maire qu'aucune dérogation ne serait accordée et que le Maire en sa qualité d'officier de police judiciaire doit constater les infractions au RSD comme peuvent le faire les policiers et les gendarmes.

Le non-respect des dispositions du RSD expose le contrevenant à une amende de 3^{ème} classe, pouvant s'élever au maximum à 450€ aux termes de l'article 7 du décret n°2003-462 du 21 mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires des parties I, II et III du code de la santé publique qui encadrent l'élaboration et le contenu des règlements sanitaires locaux.

Circulation et stationnement

Nous ne comptons plus les automobilistes ou les motards circulant dans le village à une vitesse excessive ; ne respectant pas le code de la route et stationnant sur des lieux interdits. La gendarmerie, prévenue, dressera procès-verbal, en particulier : rue de la Pilonne, rue de la Prairie, rue de l'Abbaye, rue du Chaufour et rue des Tilleuls.

Salle Dany Boquelet

Capacité : 80 personnes

Location du vendredi au lundi

État des lieux d'entrée : vendredi 13h00 ou 15h30

État des lieux de sortie : lundi 9h00

Chauffage du 15 octobre au 31 mars (si besoin)

- Habitants de St-Paul :

Tarif : 190 € + 50 € chauffage soit 240 €

Chèque de caution : 190 €

- Hors habitants :

Tarif : 530 € + 50 € chauffage soit 580 €

Chèque de caution : 190 €

Location de vaisselles : voir club de l'Age d'Or

Documents à fournir pour la réservation :

- Un chèque du montant de la location à l'ordre du Trésor Public.
- Un chèque de caution à l'ordre du Trésor Public.
- Une attestation d'assurance couvrant les risques inhérents à la location.
- Les documents permettant de justifier la réalité de l'événement familial.

Dimension des tables : 1.20/0.80

Une nouvelle gestion est prévue en 2017.

Complexe

Capacité : 260 personnes

Location du vendredi au dimanche

Etat des lieux d'entrée : vendredi 18h00

Etat des lieux de sortie : dimanche 20h00

- Habitants de St-Paul :

Tarif : 500 € + 100 € de désinfection soit 600 €

Chèque de caution : 600 € Arrhes 20 % : 120 €

- Hors habitants :

Tarif : 1 500€ + 100 € de désinfection soit 1 600 €

Chèque de caution 1 600 € Arrhes 20 %: 320 €

Location de vaisselles : 150 € les 120 couverts

au-delà de 120 couverts 1.25€/ couverts

Location de l'auto-laveuse : 70 €

Documents à fournir pour la réservation :

- Un chèque du montant de la location à l'ordre du Trésor Public.
- Un chèque de caution à l'ordre du Trésor Public.
- Une attestation d'assurance couvrant les risques inhérents à la location.
- Les documents permettant de justifier la réalité de l'événement familial.

Dimensions :

20 tables rondes : 1.60 diamètre

22 tables rectangulaires : 1.20 / 0.80

Halle

Location le samedi de 9h30 à 20h00

- **Habitants Saint-Paul :** 100 €

- **Hors habitants :** 150 €

Options : Tables + bancs : 50 €

Rideaux de protection 50 €

Chèque de caution : 500 €

Arrhes 50 % du montant total

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FAIRE UNE SOUS LOCATION, LE TITRE DE LOCATION EST NOMINATIF ET NE PEUT-ÊTRE CÉDÉ À UNE AUTRE PERSONNE.

LA MAIRIE VOUS INFORME

Autres informations

L'Agence Postale Communale : 42, rue de l'Abbaye
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : de 9h00 à 11h45

Religieuses :

Les messes à Saint-Paul en 2016 à 11 heures :
le 21 février le 17 avril le 16 octobre

Accompagnement des familles en deuil :

La raréfaction de la présence de prêtres dans les églises de nos villages du Beauvaisis n'a pas émoussé l'attachement de la population à une célébration religieuse lors de la disparition de l'un des nôtres. En effet, alors que l'on ne compte environ que 43% de pratiquants réguliers, 70% à 80% des cérémonies d'obsèques sont célébrées dans une église. Le rituel catholique des funérailles semble donc répondre à l'attente de nos contemporains. La communauté de Notre Dame de l'Avelon regroupe avec Saint Just des Marais, cinq de nos villages : Saint-Paul, Goincourt, Aux Marais, Saint Martin le Nœud et Rainvillers. Une équipe d'accompagnement rencontre les familles en deuil, prépare la cérémonie et en assure le déroulement. Quel que soit le lieu de sépulture, cette cérémonie a toujours lieu dans l'église de dernière résidence du défunt. Les équipes sont animées par Andrée et Émile GORISSE, habitant Goincourt. Formées en majorité de personnes retraitées, ces équipes aimeraient voir leur recrutement renouvelé au fur et à mesure de l'âge trop avancé ou de la disparition de leurs membres.

Distribution d'un faire-part et prise de parole du maire lors de la cérémonie, si la famille le souhaite.

INFO ÉNERGIE en PICARDIE

Des spécialistes des espaces INFO ÉNERGIE répondent gratuitement à vos questions et vous conseillent objectivement sur :

- les équipements de l'habitation
- le chauffage et l'eau chaude sanitaire
- l'isolation et la ventilation
- les énergies renouvelables
- les véhicules et les déplacements
- les aides financières
- et les déductions fiscales

Ils tiennent à votre disposition une documentation pratique pour vous aider à prendre les bonnes décisions.

Renseignez-vous !

Rénovation-info-service.gouv.fr et au 0810 140 240 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

Actions et Animations 2015/2016 (avec les ateliers de la Bergerette)

Ateliers d'éco-construction :

- Découvrir les différents matériaux utilisés en éco-construction.
- Sensibiliser les personnes à l'intérêt de ces pratiques.
- S'initier aux pratiques et techniques relatives à la rénovation thermique écologique.

Animation : Bus énergie

- Echanger et sensibiliser sur les questions environnementales et plus notamment l'énergie et les déchets.
- Créer une permanence délocalisée avec un conseiller info énergie dans votre commune.

- Présenter des systèmes et techniques près de chez vous au plus grand nombre.

- Présenter afin de comprendre le fonctionnement d'une installation autonome en énergie.

Animation : Réduction de facture

- Apprendre et savoir lire ses factures d'énergie (gaz, électricité, ...)
- Connaitre les coûts et différents tarifs d'énergies.
- Estimer les consommations des différents appareils électriques et apprendre à mettre en rapport avec sa facture d'énergie.
- Comprendre et estimer l'effet des comportements sur la facture.
- Evaluer le retour des comportements et/ou des petits investissements.

Animation : Balade thermique

- Apprendre et comprendre les différents types de déperdition de chaleur.
- Amener le public à s'interroger et s'intéresser aux problèmes structurels et énergétiques d'une habitation.
- Connaitre les différentes étapes d'une rénovation d'un bâtiment.
- Démontrer l'intérêt de la thermographie.

Contact :

Ateliers de la Bergerette
Espace Info Energie - 8 rue de la Bergerette - 60000 Beauvais
03.44.45.04.22
eie60@ateliers-bergerette.org
<http://www.ateliers-bergerette.org>
Rubrique Espace info énergie

PICARDIE - PASS RÉNOVATION

Travaux d'économie d'énergie dans le logement :

Avec le pass rénovation vous bénéficiez d'un accompagnement technique et d'une solution de financement totalement adaptés à votre situation.

Vous devez vérifier si vous pouvez bénéficier de Picardie-Pass Rénovation en contactant le 0 800 02 60 80 ou en adressant un courrier électronique à contact@picardie-spee.fr.

Vous souhaitez réduire votre facture de chauffage ?

Vous n'avez pas forcément les moyens d'investir dans un programme de travaux assez conséquent pour générer des économies d'énergie significatives ?

Vous avez besoin d'un accompagnement pour définir votre programme de travaux (isolation de toiture, installation de fenêtres à double vitrage, remplacement de chaudière, . . .) ?

Vous avez besoin de conseils pour trouver les entreprises locales en capacité de réaliser ce genre de travaux ?

Comment faire ?

Picardie Pass Rénovation vous propose un accompagnement technique et financier qui vous permet de répondre de manière globale à toutes ces questions.

En définissant un programme de travaux précis, en vous aidant à le mettre en œuvre et en vous proposant une solution de financement qui ne déséquilibre pas votre situation financière, Picardie-Pass Rénovation vous permet de valoriser votre logement et de le rendre plus économique en énergie.

LA MAIRIE VOUS INFORME

SAINT-PAUL : SUR LA ROUTE DU NUMERIQUE !

Apprentissage informatique

Le numérique fait aujourd’hui partie intégrante de notre vie, on ne peut y échapper. Les plus jeunes parviennent à se frayer un chemin facile pour utiliser le numérique mais ce n'est pas forcément le cas pour les anciennes générations. Elles doivent en général tout réapprendre, s'équiper et utiliser des outils qu'elles ne maîtrisent pas ou mal. C'est pourquoi le Conseil Municipal souhaite remettre en place un service d'apprentissage ludique de l'informatique et de l'univers high-tech qui l'entoure : achats en ligne, smartphones, savoir s'équiper, traitement de texte, tableur, réseaux sociaux, comptes bancaires en ligne, dématérialisation (impôts, électricité, eau...), etc.

Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à en faire part en Mairie dès aujourd’hui en détaillant vos attentes précises. Ceci permettra de restructurer et rééquiper le service de la meilleure façon possible. Aucune date n'est encore prévue bien que le Conseil Municipal souhaite rapidement mettre à disposition ce service.

J'ai l'ADSL mais que puis-je faire en attendant la fibre ?

Certains de nos habitants nous posent souvent ces questions : « Pourquoi mon débit ADSL est faible ? Et comment faire pour augmenter mon débit ? »

À savoir que bénéficier de 1, 8 ou 20 Méga dépend directement de l'atténuation de votre ligne. Plus l'atténuation est faible, plus le débit sera élevé et inversement. Cette atténuation varie selon 4 principaux critères dont le premier est le plus déterminant :

- La distance de votre ligne téléphonique entre votre prise intérieure et le central téléphonique ;
- Le ou les diamètres des câbles de cuivre sur cette distance, plus celui-ci est gros, meilleur sera le débit ;
- Le niveau d'oxydation du cuivre sur toute la longueur de votre ligne ;
- La qualité des diverses jonctions (effectuées par Orange et soumises aux conditions extérieures).

Et à cause de ces critères, il est impossible pour le fournisseur d'accès de demander à Orange (propriétaire de toutes les lignes) d'augmenter le débit. C'est techniquement impossible et surtout coûteux de faire du cas par cas. À savoir que sur des longues lignes où le débit est très faible, il vaut mieux être client d'Orange privilégiant ses propres clients en cas de problèmes de connexion (ce qui est souvent le cas sur de longues lignes comme à Sorcy par exemple).

L'atténuation peut également varier en fonction de la qualité des prises téléphoniques du domicile de l'abonné. Il faut privilégier des prises RJ45 (de marque connue) et du câblage RJ45 (catégorie 5 ou 6) plutôt que des prises en T et du câblage téléphonique simple. Les raccords multiples sont à proscrire, il ne faut surtout pas utiliser de dominos mais des scotchlok (clips auto-dénudant) si raccord il doit y avoir. Il est impératif de brancher sa BOX directement en RJ11 ou RJ45 sur sa prise téléphonique RJ45 (sans rallonge ni adaptateur et être le plus court possible). Il faut donc faire en sorte que la ligne extérieure arrive en direct dans cette prise. Une seule prise téléphonique doit être reliée au

réseau télécom : s'il existe d'autres prises téléphoniques dans la maison, il vaut mieux les déconnecter du réseau d'Orange. Il est possible de gagner quelques Méga grâce à cette optimisation du réseau téléphonique au domicile.

Bref, le cuivre (ADSL et VDSL) est une technologie instable et peu fiable pour garantir un débit constant et de qualité. Les habitations les plus touchées par le bas débit (0.5 à 4 Méga) sont celles situées après l'école et au-delà du parc.

La fibre optique est la solution à ce problème d'atténuation et donc de débit. Pourquoi ? La connexion ne transitera plus par du cuivre mais par de la lumière. Ce signal peut alors voyager à très haute vitesse sur des distances de plusieurs centaines de kilomètres (sans augmenter l'atténuation) offrant à tous le plus haut débit possible.

Justement, la fibre optique à Saint-Paul : quand ?

(Source : CD et CAB)

L'Oise est l'un des départements les plus dynamiques concernant le déploiement de la fibre optique sur son territoire. Le Conseil Départemental a pris l'initiative de déployer la fibre optique de type FTTH (jusqu'à l'intérieur du domicile) en collaboration avec le groupe SFR-Numéricâble.

L'Agglo du Beauvaisis, dont Saint-Paul fait partie, est classée en zone AMII (c'est-à-dire une zone considérée comme rentable et donc interdite d'aide publique). Par conséquent, aucun organisme public (y compris la mairie) ne peut financer et déployer, à son initiative, la fibre optique sur ces zones. Néanmoins, c'est exclusivement le groupe SFR-Numéricâble qui est aussi en charge de déployer la fibre sur le territoire du Beauvaisis. Aucun calendrier précis de déploiement n'a été communiqué par SFR actuellement. La fibre optique est déjà disponible dans certains quartiers de Beauvais. Et les travaux de déploiement sur les autres communes devraient commencer en 2016 pour de premières livraisons aux abonnés fin 2016 ou début 2017. SFR a malheureusement pris 1 an de retard du fait de son rachat par Numéricâble.

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est le seul interlocuteur avec le groupe SFR concernant le déploiement de la fibre sur son territoire. Un calendrier de déploiement précis doit voir le jour et sera communiqué publiquement par l'Agglo à la fin de l'année 2015. L'Agglo souhaite prioriser les communes où le débit ADSL moyen est faible (inférieur à 2 Méga) : elle y travaille actuellement avec SFR.

Concernant les coûts pour l'abonné, hors zones AMII, le déploiement et la pose de la prise fibre - totalement cofinancés par les communes adhérentes au projet, le CD, CR, l'État et l'Europe - sont gratuits pour l'abonné. Dans une zone AMII (comme à Saint-Paul), il est fort probable que cela soit gratuit aussi : les clients fibre de Beauvais n'ont rien eu à payer jusqu'à présent, SFR a tout pris en charge. Pour information, le déploiement de la fibre prend entre 2 et 4 mois sur une commune rurale. Le raccordement au domicile est, quant à lui, fait à la demande de l'abonné.

LA MAIRIE VOUS INFORME

Ce qui est certain c'est que la fibre optique à Saint-Paul arrivera avant 2020 si l'on s'accorde à penser que les engagements de SFR avec l'Agglo seront tenus. Bien entendu, les fournisseurs d'accès fibre disponibles seront : SFR et très probablement Orange. Les habitants - déjà abonnés chez Free, Bouygues ou autre - devront contacter leur fournisseur d'accès afin de savoir si le réseau fibré, mis à disposition par SFR, permet de migrer vers une offre fibre (le réseau fibre de SFR est obligatoirement ouvert à la concurrence qui peut installer ses propres équipements actifs dans les points de raccordement fibre). Dans le cas où la fibre chez le fournisseur actuel n'est pas disponible, les abonnés pourront résilier leur abonnement ADSL (selon les conditions de leur contrat) et changer d'opérateur (partir chez SFR ou peut-être chez Orange) pour bénéficier de la fibre. Ou tout simplement attendre l'arrivée de leur fournisseur d'accès sur le réseau fibre.

Jimmy Galli

Le parafoudre

Nous avons procédé, fin novembre 2015, à des travaux de vérification et de mise en conformité du parafoudre situé sur le clocher de l'église. La descente existante a été contrôlée en totalité et les points de fixation détériorés remplacés. Une

seconde bande conductrice a été posée à l'opposé afin de renforcer le dispositif existant. De plus, une mise à l'équipotentialité au niveau du tableau électrique protège désormais les installations électriques de l'église de tout retour de foudre.

L'entreprise chargée des travaux en a profité pour remettre en place quelques ardoises, nettoyer des chéneaux ainsi que des gouttières et vérifier l'état général de la couverture du clocher.



IGNISIAL PARIS



FOYERS
ÉTHANOL
& CHEMINÉES
ÉLECTRIQUES
D'AMBIANCE

65 RD 931 - 60650 SAINT-PAUL

WWW.CHEMINEE-ETHANOL-IGNISIAL.COM



Depuis 1978
ETS LEGRAND SARL

Produits d'entretien et d'hygiène
Matériel de nettoyage

etablissementslegrand.surinternet.com

20, rue de l'Italienne 60650 Saint Paul
Tél. : 03 44 82 23 77 – Fax : 03 44 82 34 90 – Mail : legrand.stpaul@orange.fr

Au plaisir du
Palais
PATISSIER - TRAITEUR

Loïc Coyot



MARIAGE, COMMUNION, BAPTÈME, BUFFET,
APÉRO DINATOIRE, VIN D'HONNEUR,
ANNIVERSAIRE... à PARTIR DE 6 PERSONNES

PRÉSENT TOUS LES DIMANCHES
SUR LE MARCHÉ DE SAINT-PAUL

loiccoyot@live.fr

06 17 66 02 34

LA VIE COMMUNALE

Les employés municipaux et leurs activités



Aurélie LELEU

Secrétaire de mairie, chargée de l'administration générale et du personnel.



Jimmy GALLI

(à temps partiel)

Gestion des états des lieux du complexe. Assistance informatique de la mairie, du complexe et de la bibliothèque. Gestion du gardiennage.



Carlos FERNANDES

(à temps partiel)

Gardiennage du complexe, état des lieux, surveillance de l'espace loisirs



Thérèse LEGER

Responsable du service cantine, pointage et préparation des repas, accompagnements des enfants et service en cantine, entretien des locaux et du complexe.



Mélanie DIAS

Chargée de l'état civil, de la comptabilité et de l'accueil.



Magalie PERRIN

Chargée de l'état civil, de l'urbanisme, des logements et de la vie associative.

Nathalie DELAPLACE

(à temps partiel)

chargée de la sécurité aux sorties des écoles, accompagnement des enfants et service en cantine, entretien des locaux.



Cristina FERREIRA

ATSEM de la classe de maternelle Moyenne Section et Grande Section, chargée de l'accueil matin et soir en périscolaire, accompagnement des enfants et service en cantine.



Anne VERHAEST

(à temps partiel)

Entretien des locaux de la mairie.



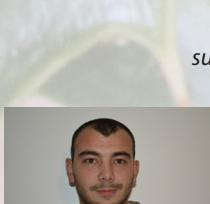
Pascal IBERT

Responsable des services techniques, chargé de l'éclairage public et voiries, distribution du courrier.



Georges BLONDIN

Adjoint technique, chargé du matériel et de l'entretien général.



Gilles DALLANCOURT

Adjoint technique, chargé des espaces verts et voiries.



Arnaud PERRIN

(à temps partiel)

Animation - marché dominical.

Christine MARQUES

(à temps partiel)

Entretien des locaux : écoles, mairie et Salle Dany Boquelet.



Céline MOREL

ATSEM de la classe des Toute Petite Section et Petite Section, chargée de l'accueil matin et soir en périscolaire, accompagnement des enfants et service en cantine.



Johanna CASTANHEIRO

(à temps partiel)

Gardiennage du complexe, surveillance de l'Espace Loisir.

Le rôle de chacun des employés est présenté succinctement.



Rudy CASTANHEIRO

(à temps partiel)

Gardiennage du complexe, états des lieux et surveillance de l'Espace Loisir.

LA VIE COMMUNALE

Les Vœux du Maire :

Le samedi 10 janvier à 12h00 au Complexe Socio-Culturel et Sportif, comme à l'habitude beaucoup de monde, mais cette année le Maire a souhaité commencer cette cérémonie par une minute de silence en ce début d'année tristement marqué par les attentats. Après son discours il a souhaité à tous, le plus chaleureusement possible, une excellente santé et la meilleure réussite.

Remise de diplômes et cadeaux :

Médaille d'Argent 20 ans

CATTIAUX Jean-Michel

SI SALEM Nadia

TECHMANSKI Isabelle

Médaille de Vermeil 30 ans

DYVOR Pascal

FOUBERT Murielle

VOITURON Maryline

Médaille d'Or 35 ans

DA SILVA Maria Alice

Médaille Grand Or 40 ans

DALENCOURT Colette

Maisons illuminées Noël 2014 :

Cadeaux aux lauréats des maisons illuminées pour les fêtes :

La commission communale a parcouru les rues de notre village pour découvrir les maisons illuminées afin de récompenser les plus belles maisons.

Hors Concours	5
1 ^{er} prix	15
2 ^{ème} prix	15
Encouragement	8

Félicitations à tous !!! et à l'année prochaine !

Cette cérémonie s'est terminée par le pot de l'amitié devant un beau buffet.

Le vendredi 6 février 2015, en l'absence de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Claude LECAS Adjoint, a accueilli en mairie Monsieur Jacky LESUEUR, ayant entrepris de faire le tour des 31 communes de l'Agglomération du Beauvaisis en courant pendant 3 jours du 6 au 8 février 2015 soit 141 km.

Son but : dénoncer l'utilisation du portable au volant.



Inauguration du City Stade

Le 6 mars 2015, en présence de M. Jean-Louis AUBRY, Madame Sylvie HOUSSIN et M. Bruno OGUEZ. Monsieur le Maire a coupé le ruban inaugural. Un pot de l'amitié, à la salle festive du Complexe, a conclu la cérémonie.



La fête de Pâques :

La commune, avec Michaël LEMOINE et le Comité des Fêtes, ont organisé la fête de Pâques le lundi 6 avril. Petits et grands étaient présents à cette grande chasse à l'oeuf.

Inauguration du nouvel Intermarché Saint-Paul

Le lundi 18 mai 2015 M. et M^{me} BULTEL inauguraient leur nouvel Intermarché à Saint-Paul sur la RD 931



Anniversaire du Marché dominical

Le 21 juin 2015, le Marché dominical a fêté ses 5 ans.



La fête communale « La Fête de la Soupe »

3 jours de fêtes organisés par le Comité des Fêtes et la Commune :



Samedi 12 septembre 2015

L'après-midi la course la Saint-Pauloise, organisée par CAVA SPORT, a connu un réel succès.

Le défi inter-association a été remporté par le Club la Balle au Tambourin.



LA VIE COMMUNALE



Le samedi soir plusieurs convives ont dégusté le cochon grillé. Suivi d'un « show transformiste » et pour terminer cette belle soirée un feu d'artifice tiré autour de l'étang.



Dimanche 13 septembre 2015

Médaille d'Or de la Commune :

M. et M^{me} MOREL, pour les remercier des travaux entrepris pour la réhabilitation de leur propriété qui valorise notre village de Saint-Paul.

M. MIRON, pour ses qualités de bâtisseur, qui a construit lui-même sa magnifique maison en ossature bois pendant 2 années ininterrompues.

M. CHARBEL Charbel-Henri, pour ses qualités exceptionnelles de Musicien et de Peintre qui honorent notre village de Saint-Paul.

M. MALLARD Lucien, pour le remercier de ses nombreuses années passées en qualité de Conseiller Municipal de 2001 à 2014 et de sa Présidence à l'Amicale des Chasseurs.

Toutes ces récompenses avec diplômes ont été accompagnées de fleurs, de médailles et cadeaux.

Remise des prix aux 28 lauréats des maisons fleuries.

Cette remise de médailles a été suivie par l'inauguration de la fête en présence des officiels, de l'ensemble des associations locales et des employés communaux.

A 13 h00 dégustation de la soupe, cuisinée par Sami LELEU dont la composition reste secrète et le repas traditionnel de la fête.

Cette année, la fête a été marquée par une belle animation foraine avec de nombreux manèges et aussi par l'évolution de bateaux miniatures sur l'étang.

Le spectacle tropical (Tropicana Brasil Show)

Monsieur le Maire a particulièrement félicité Monsieur Arnaud Perrin, Président du Comité des Fêtes qui comme à l'habitude s'est fortement investi afin que cette fête de la commune soit une belle réussite appréciée de tous. Il a souligné la grande participation de l'ensemble des associations locales et le dévouement du personnel communal.



Lundi 15 septembre 2015

Comme à l'habitude un goûter et des tours de manèges gratuits ont été offerts par la Municipalité aux enfants du village. Ces trois jours de fête ont été clôturés par le pot de l'amitié rassemblant le conseil municipal, les associations locales et tous les participants qui ont aidé, le personnel communal et les enseignantes.

Monsieur le Maire a également remis la médaille d'or de la commune à M. SAGNIER Marc, pour son dévouement et sa participation depuis plus de quinze ans en qualité de trésorier au sein du comité des fêtes et de l'association des Parents d'Elèves de Saint-Paul.



Les Marchés de France

Sur le Marché dominical le 27 septembre 2015, avec les Marchés de France dégustation de soupe et mug offert.



Inauguration de l'aire de Jeux



est limité à 8 ans.

Le samedi 3 octobre, le Maire et Nathalie Allart, conseillère municipale, ont inauguré en présence du conseil municipal et des assistantes maternelles l'aire de jeux installée à l'Espace Loisir du Becquet, pour les enfants dont l'âge

Les commémorations

Le 08 mai et le 14 juillet

Après la dépose des gerbes au monument, les participants se sont retrouvés au Bistrot de Pays « Le Marcel » pour un pot de l'amitié.

11 novembre

Sous un beau soleil beaucoup de participants. Les enfants des écoles accompagnés de leurs enseignantes sont venus nombreux chanter la Marseillaise puis sont allés déposer une fleur en échange



LA VIE COMMUNALE

d'un petit drapeau tricolore. Comme à l'habitude cette cérémonie s'est terminée au Bistrot de Pays pour partager ensemble le pot de l'amitié.



Journées du patrimoine (septembre 2015)

Le village de Saint-Paul est toujours bien présent pour les journées du patrimoine. Plusieurs sites sont ouverts et nombreux sont les visiteurs qui se partagent entre l'atelier et le jardin d'André Van Beck, l'église, et enfin l'abbaye.

Ces trois sites ouverts à la visite sont des témoins de l'histoire de notre village, du XI^e au XXI^e siècle. Certains ont été entretenus, restaurés ou transformés. Ils ont su évoluer pour nous transmettre passions, savoir-faire, et talents.

Saint-Paul est inscrit sur le site national des journées du patrimoine, les visiteurs viennent donc essentiellement de l'Oise mais aussi d'Ile de France ou de départements voisins. Ils sont toujours très enthousiastes lorsqu'ils peuvent se promener dans un village sur plusieurs lieux de visite.

A l'église, Charbel Charbel, jeune Saint-Paulien très apprécié en 2014, qui a intégré le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse, est revenu accueillir les visiteurs avec la musique de Bach au violoncelle. C'était à nouveau superbe.

A l'abbaye, deux jeunes actrices et musiciennes qui se lancent (elles étaient en « off » au festival d'Avignon cette année) sont venues chanter et jouer des airs de Piaf, Damia et Frehel. Le public était charmé,



et certains chantaient avec nostalgie des airs que tout le monde connaît encore.



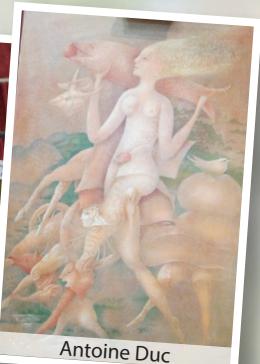
Prix de peinture

Pour sa 5^{ème} édition le prix de peinture de Saint-Paul a connu un franc succès avec une fréquentation très importante pendant les deux journées des 7 et 8 novembre. Plus de 40 artistes ont participé et exposé leurs œuvres. Cette participation est en augmentation par rapport à l'année 2014. Tous les styles et les techniques ont été présentées.

Un hommage a été rendu à Monsieur Antoine Duc pour l'ensemble de son œuvre marquée du sceau d'une grande originalité et créativité. Il a su, en quelques phrases, encourager les jeunes artistes présents à cette exposition.

Le jury, présidé par Joël Mondon, a décerné plusieurs prix, trois dotés par la commune sont d'une valeur de 500, 300 et 200 euros. Grâce à la généreuse dotation d'un mécène un prix coup de cœur a également été attribué à Catherine Caillet-Mireur.

Le 1^{er} prix a été décerné à Monsieur Emmanuel Rémia, le 2^{ème} prix à Cécile Rémy et le prix de la création artistique à Cyril Przygodzki.



TRAVAUX EN COURS

"Le Franc Marché"

Beauvais



Immeuble BBC - RT 2012, ascenseurs et terrasses, belles prestations, garages en sous-sol.

Pour HABITER ou faire un INVESTISSEMENT locatif (programme éligible à la loi PINEL : réduction d'impôts de 12%, 18% ou 21%).

Frais de notaire réduits-prêts à taux zéro-prêts immobiliers attractifs ...

TRÈS BELLE RÉSIDENCE

*Située en cœur de ville
à proximité de tous commerces,
écoles, lycées, transports...*



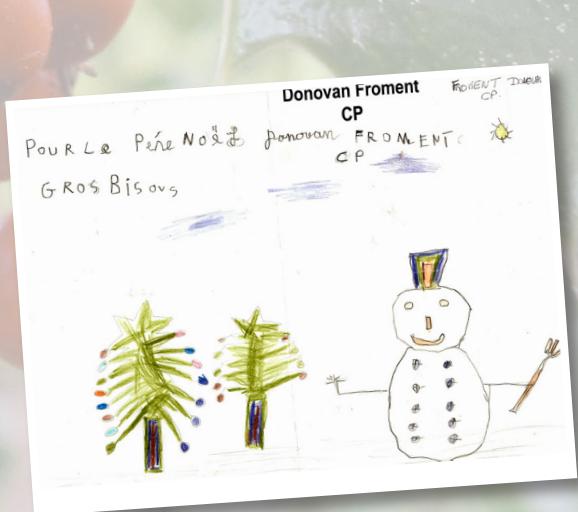
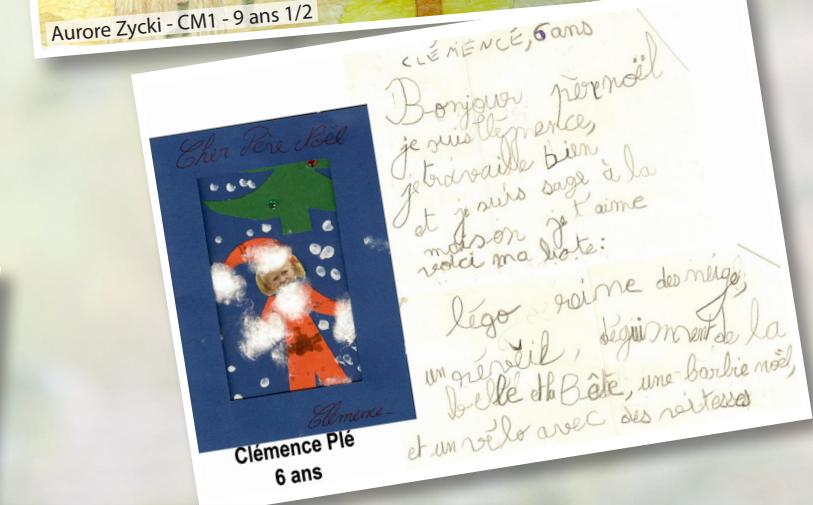
LK
LOUIS KOTARSKI
PROMOTION IMMOBILIÈRE

19 bis, rue Villiers de l'Isle-Adam 60000 BEAUVAIS
03 44 48 15 07 - Agencekotarski@lkpromotion.fr
www.louiskotarski-promotion.fr

N'hésitez
pas à nous
contacter !

LA VIE COMMUNALE

Noël des enfants de l'école du Ruisseau



LA VIE COMMUNALE

Animations, repas et distribution des cadeaux aux enfants de l'école du Ruisseau

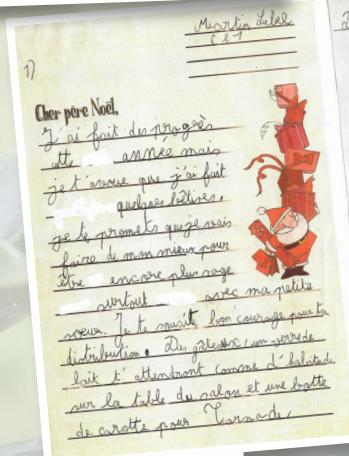


LA VIE COMMUNALE

Lettres et dessins au Père Noël, postés par les enfants de l'école du Ruisseau



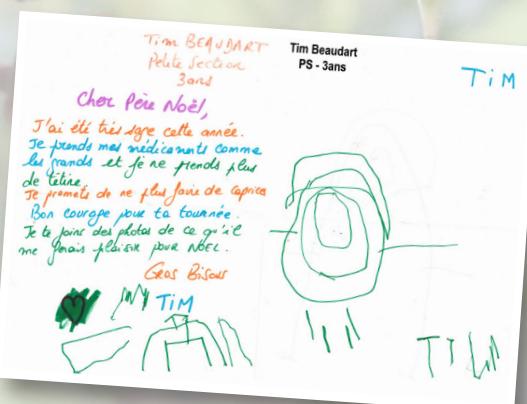
Jasmine Dernier



Cher père Noël,
J'ai fait des progrès cette année mais je sais que j'ai fait quelques bêtises, je te promets qu'elles ne se feront plus pour être encore plus sage surtout avec ma petite soeur. Je t'envoie mon courage pour la distribution. Des gâteaux pour rendre tout à l'heure comme l'habitude sur la table du salon et une boîte de carotte pour le renard.



Juliette Martin
CM2 - 10 ans



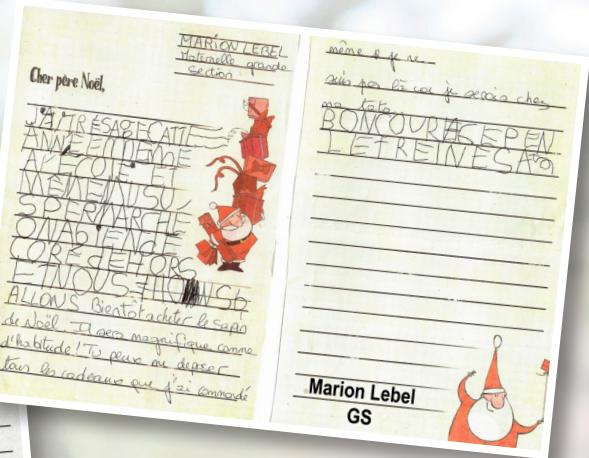
Cher Père Noël,
J'ai été très sage cette année. Je prends mes médicaments comme les grands et je ne prends plus de tétine. Je promets de ne plus faire de caprice. Bon courage pour ta tournée. Je te joins des photos de ce qu'il me faudra faire pour toi. Gros bisous

Gros Bisous

Tim Beaudart
Petite section
3ans

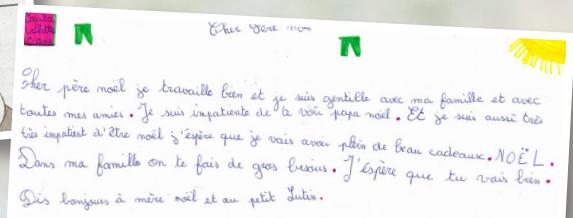


Romane Schilder
GS



même si je ne suis pas le cas je serais chez moi toute BONJOUR J'ESPÈRE EN LETTRE NOËL

Marion Lebel
GS



Cher père noël je travaille bien et je suis gentille avec ma famille et avec toutes mes amies. Je suis impatiente de le voir papa noel. Et je suis aussi très impatiente d'être noël j'espère que je vais avoir plein de beau cadeaux. NOËL. Dans ma famille on le fais de gros biseaux. J'espère que tu nous bien. Dis bonjour à mère noël et au petit lutin.

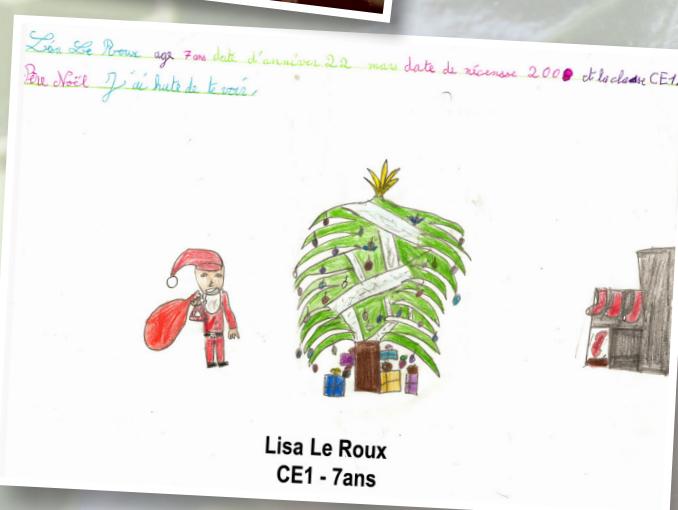


Paula Villette



Sam Bettahar
CE2

LA VIE COMMUNALE



LA VIE COMMUNALE

La Bibliothèque Municipale

Située à l'étage de l'Espace Loisir du Becquet, la bibliothèque municipale occupe 150 m². Vous pouvez y emprunter trois livres (parmi les 4190 qui figurent dans nos rayons) ou bien une revue de jardinage, ou le numéro récent de « J'aime Lire », et ceci pour 3 semaines. Il vous sera possible d'y ajouter 3 CD et 1 DVD, mais pour une semaine seulement. Inscription et prêt sont gratuits.

Partenariat

La mairie de Saint-Paul a signé une convention de partenariat avec la Médiathèque Départementale de l'Oise ou MDO (émancipation du Conseil Départemental réservée aux bibliothécaires). Elle effectue chez nous un dépôt de livres, DVD et CD, renouvelé deux fois par an. Ceci nous permet de vous offrir un plus large choix. Nous pouvons aussi nous y procurer un livre qui nous manque, dans un délai qui varie selon la disponibilité de l'ouvrage. N'hésitez pas à nous demander.

Horaires

Le jour réservé à l'école ayant changé à la rentrée de septembre, nous avons dû permutez mardi et jeudi. Concrètement, les horaires sont devenus les suivants :

lundi : 16h15 – 19h,
mercredi 16h30 – 18h30,
mardi et vendredi : 16h15 – 18h, sauf les jours fériés.
Le jeudi est réservé aux scolaires.

La bibliothèque est ouverte aux horaires habituels pendant les vacances scolaires.

Nous fermerons pour inventaire le mercredi 12 juillet 2016 à 18h30 et rouvrirons le vendredi 02 septembre à 16h15.

Accueil des élèves de l'école du Ruisseau.

Nous accueillons les classes de maternelle un jeudi matin sur deux pour écouter une histoire, puis échanger le livre qu'ils ont ramené. Les classes élémentaires viennent l'après-midi du même jeudi.

Nous tentons de persuader les plus grands que maman a déjà suffisamment de choses à faire et qu'ils peuvent gérer eux-mêmes leur emprunt. Il y a des hauts et des bas ! En cas d'oubli, vous pouvez simplement glisser le livre dans la boîte aux lettres plantée à côté de l'entrée de l'Espace Loisir. Quelqu'un l'attend peut-être (le livre, pas la boîte aux lettres). Dans ce cas, n'oubliez pas de prévenir l'institutrice que le livre a été restitué.

Cette année, la classe de CM2 va participer en tant que jury au prix des Jeunes Lecteurs de l'Oise. La sélection proposée comporte cinq petits romans. Madame Ternisien en parlera aux parents des élèves concernés. Le prix sera décerné fin avril 2016.

Fonctionnement

Nous sommes toujours quatre pour assurer les quatre permanences hebdomadaires. Malheureusement notre « roue de secours » aussi serviable que compétente en la personne de Carolina Pasquier, n'est plus disponible. Nous lui renouvelons nos remerciements.

Nos activités ne changeant guère d'une année sur l'autre, je vous renvoie au bulletin de l'année dernière pour les détails. Parmi elles, la chasse aux livres en retard n'est pas la moindre. **Nous insistons auprès de nos adhérents sur l'importance de nous communiquer leur adresse mail.** Non, nous n'inonderons pas votre boîte de messages, mais notre logiciel possède une application très commode qui permet d'alerter directement les emprunteurs en retard. Sinon ce sont plusieurs manipulations d'écran suivies d'un rappel téléphonique à partir de mon propre portable, ce qui finit par coûter.

Rappelons que la mairie est très généreuse avec sa bibliothèque municipale et que nous pouvons faire deux commandes annuelles, une en avril, l'autre en octobre. Notre politique est de coller à l'actualité littéraire. Vous trouverez donc chez nous des livres de l'année, que nous choisissons en compilant les critiques spécialisées.

À propos des dons

Nous attirons votre attention sur le fait que tout livre donné à un coût pour nous, non pas d'achat bien sûr, mais de traitement et d'équipement. Avant d'être mis à la disposition des adhérents, ces livres doivent être catalogués, cotés et équipés (fiche de retour, couverture). De ce fait, nous n'effectuons ces dépenses, en temps et en argent, que pour des ouvrages que nous aurions été susceptibles d'acheter. Si l'intérêt du contenu, la date de publication ou l'état physique des livres proposés n'entrent pas dans les critères fixés, nous serons au regret de refuser vos dons.

Chiffres

Adhérents	Inscrits en 2015	Nombre total	Empunteurs réguliers
Adultes	15	275	79
Enfants	31	212	143
Total	46	487	222



LA VIE COMMUNALE

Livres à nous	Documentaires	Fictions	Total
Adultes	361	1145	1506
Enfants	355	1330	1685
Total	716	2475	3191

Auxquels s'ajoutent **922** livres appartenant à la MDO.

Le 15 décembre, nous totalisions **3111** emprunts et **2696** adhérents ont poussé notre porte.

La baisse des emprunts de CD s'étant aggravée, nous avons diminué par deux la quantité empruntée à la MDO, ce qui divise par deux le temps de manipulations pour les mettre en prêt. Les DVD sortent un peu plus et ce sont enfants les plus gros emprunteurs. Côté livres, le nombre d'élèves diminuant encore, notre chiffre annuel d'emprunts diminue aussi. Ils sont en effet notre plus importante « clientèle ».

Palmarès des livres les plus empruntés

En fiction adulte, « *Demain j'arrête* » de Gilles Legardinier.

En documentaire adulte, « *Le chocolat* » est talonné par « *Le grand atlas de la pêche* ». En BD jeunesse, « *Lou* » détrône « *La Rose écarlate* ».

En fiction jeunesse, « *Le journal d'un dégonflé* » de Jeff Kinney est toujours au top.

En album jeunesse, on s'arrache « *Touche pas à mon doudou* » et la série des « *Splat* ».

En documentaire jeunesse, « *Les camions* » et « *La piscine* » (Mes p'tits docs chez Milan Jeunesse).

Lorsque vous quittez définitivement Saint-Paul, soyez gentils de nous en informer si vous êtes inscrits à la bibliothèque. Cela nous permettra de tenir nos listes à jour.

Est-ce utile de vous le rappeler ? Ne déménagez pas avec les livres que vous nous avez empruntés.

Merci à nos adhérents pour leur fidélité. Toute l'équipe vous présente ses meilleurs vœux pour 2016.

T. Beaudou, F. Decombaz, C. Lemaire,, C. Nicolas

Bretagne, de l'Oise et des départements limitrophes, ont ainsi pris part au circuit touristique d'environ 50 km.

A mi-parcours lors de notre pose, un accueil chaleureux de la commune de Haucourt avec café croissants offerts par Mme et Mr Magnin (il faut bien laisser souffler les machines ainsi que les pilotes).

Vers 15h00 heures, après avoir pris un repas cuisiné et préparé par un traiteur, démonstration d'agilité des participants sur un mini circuit.

Ensuite nous avons composé à la hâte un jury, puisque M. le Maire nous a fait la surprise de l'attribution de deux coupes.

Après une longue concertation, ce jury a récompensé deux participants.

Vers 16h00 remise des coupes par l'épouse de M. le Maire et fin de la journée.

La 24^e édition s'est donc déroulée sous les meilleures conditions possibles.

En bref une superbe journée aux dires des participants.
Rendez vous a donc été pris pour le 25 septembre 2016.

Attribution des Coupes

M. CREPIN Serge, Corbie Somme BSA Attelée de 1929

M^{me} GILLET Mireille, Villeneuve les Sablons, Oise

Nous profitons de ces pages pour remercier de leur soutien, M. le Maire et le Comité des Fêtes de Saint-Paul, le Beauvais Moto Club, BSP Charpentier, CMS, les revues spécialisées.



Journée Moto Anciennes

27 Septembre 2015

Une météo généreuse, de très belles machines, un circuit touristique avec départ de la place du marché, c'était le renouveau de la journée motos ancienne de Saint-Paul pour sa 24^e édition, organisée avec l'aide du Comité des fêtes et du Beauvais Moto Club

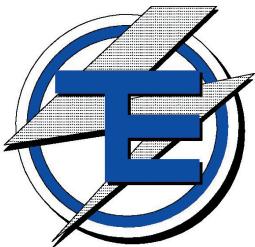
Sans compter les motards assurant la sécurité, 39 inscrits en principe, mais en réalité beaucoup plus pour le départ de la balade, au bas mot au moins une soixantaine, venus de Grande

PARC SAINT-LÉGER

LES GRANDS FÉLINS

03 44 84 42 76

www.parc-saint-leger.com



TELECOISE

**9bis, avenue Blaise Pascal - BP 70447
60004 BEAUVAIIS cedex
www.telecoise.com**

RESEAUX :

- * ÉCLAIRAGE PUBLIC ET PRIVE
- * DISTRIBUTION EDF ET PRIVE
- * POSTE DE TRANSFORMATION
- * SIGNALISATION TRICOLORE
- * PTT - TELEVISION

INSTALLATIONS ELECTRIQUES :

- * LOGEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS
- * CHAUFFAGE ELECTRIQUE ET CLIMATISATION
- * ALARMES INCENDIE, INTRUSION CABLAGE INFORMATIQUE
- * ENTRETIEN ET MAINTENANCE
- * INDUSTRIE
- * ÉTUDE ET RÉALISATION POUR LES CLIENTS PARTICULIERS

S.A.R.L. HEURTEVENT
Pompes Funèbres - Marbrerie

Monuments - Caveaux
Articles Funéraires - Contrats obsèques
Permanence téléphonique jour et nuit
Crématorium MÉRU



2 funérariums à votre disposition
60650 SAINT-PAUL
21, rue de l'Abbaye
03 44 82 20 57

60000 BEAUVAIIS
Rue Pierre et Marie Curie
11, allée Bernard Palissy
03 44 02 71 79

AMÉNAGEUR DE VOTRE TERRITOIRE



TERRASSEMENT

TRAVAUX ROUTIERS

RESEAUX D'EAU ET
ASSAINNISSEMENT

AMENAGEMENTS
URBAINS



→ www.lhotellier.fr

30 Avenue Salvador Allende BP 90600
60006 Beauvais Cedex
03 44 10 53 50



LES COMMISSIONS ET SYNDICATS

COMMISSION ANIMATION-SPORTS, GESTION DU COMPLEXE ET RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS LOCALES

Responsable : Jean Claude LECAS

Membres : ALLART Nathalie, DUMONT Grazielle, MOURET Jean Louis, PACCHIONI Corinne, PLE Marielle, ROBERT Marlène, LELEU Sami, PERRIN Arnaud et les Présidents d'associations.

2015 aura été une année riche en événements et manifestations et cela grâce à la mobilisation de nos associations : vous trouverez dans les pages qui suivent les résumés et photos de toutes ces activités.

Nous avons en effet la chance à Saint-Paul de bénéficier d'un tissu associatif très développé aussi bien sur le plan sportif que culturel ou de loisir. Le rôle de notre commission est donc de les aider et les soutenir à la fois sur le plan matériel, logistique, humain et financier dans leur fonctionnement et également de coordonner les différentes activités et manifestations qu'elles organisent.

Nous mettons ainsi à disposition les équipements de la Commune (étang, bois communaux, terrain de football, gymnase,

courts de tennis, halle,...) pour que chaque association puisse exercer ses activités dans les meilleures conditions. Le planning hebdomadaire du gymnase ci-dessous, élaboré chaque année début septembre avec les différents clubs prend en compte les spécificités de chaque sport, le nombre d'adhérents et de jeunes pour leur réservrer des créneaux horaires accessibles. Ce planning illustre la diversité des activités sportives proposées .

À une époque où il devient de plus en plus difficile de faire appel à des bénévoles, je constate avec plaisir que la plupart de nos associations répondent positivement à nos sollicitations, notamment pour aider notre comité des fêtes, très actif dans notre commune, dans l'organisation de ses manifestations et notamment de la Fête de Saint-Paul.

Je tiens donc à remercier ici tous les présidents et présidentes et leurs adhérents pour tout le travail accompli tout au long de l'année et particulièrement Arnaud Perrin qui, avec toute son équipe du comité des fêtes, s'investit beaucoup pour distraire les habitants de Saint-Paul tout au long de l'année.

Jean Claude Lecas
Président de la Commission Animation



Sébastien JOURNEAUX
Agent Général

N° ORIAS : 07021578
Site internet : www.orias.fr
ACAM : 61, rue Taitbout
75436 Paris cedex 09

8 rue Vincent de Beauvais
60000 BEAUVAIS
Tél. : +33 (0) 3 44 48 32 01
Fax : +33 (0) 3 44 45 24 87
journes@agents.allianz.fr

ARTIFICE BUNY

FEUX D'ARTIFICE À PARTIR DE 500 euros
(Eventuellement tirés par nos soins)

ARTIFICIER PROFESSIONNEL K4 - C2
DÉCORATION DE VOTRE SALLE DE RECEPTION
LOCATION DE BOUTEILLE D'HELÉUM

50 RUE PIERRE JACOBY - BEAUVAIS

Tél. : 03 44 45 40 33
Port. : 06 89 30 05 69
Fax. : 03 44 48 59 65

Web : www.buny-fete.com
Mail : buny.artifice@orange.fr

le développement durable
la fraîcheur des produits locaux
le goût
l'agriculture régionale

Agrement : FR 77 322 003 CE

Repas Livrés Cuisinés (Scolaire et Personnes Âgées)
Cuisine Centrale de Moussey-le-Neuf - ZAC La Baraque
3 rue Bonneret - 77230 MOUSSEY-LE-NEUF
Tél : 01 60 54 99 60

CHAUFFAGE
PLOMBERIE
SALLE DE BAINS
ELECTRICITE

Pompe à chaleur

10, champ des Taillis
60650 Saint-Paul

EPC
MACRON

**ENERGIE
RENOUVELABLE**

03 44 82 13 54
epcmacron@orange.fr

LES COMMISSIONS ET SYNDICATS

PROJET DE PLANNING OCCUPATION SALLE DE SPORT SAINT-PAUL - Saison 2015 / 2016

	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
Lundi								Scolaires Saint-Paul		Tennis Dames	Judo Jeunes		Tennis Dames		
Mardi								Scolaires Saint-Paul		Ecole de tennis			Gym Tonic		
Mercredi	Nettoyage	Gym Douce						Foot Jeunes ***				Badminton		Badminton	
Jeudi								Scolaires Saint-Paul				Roller Jeunes		Roller Libres	
Vendredi								Scolaires Saint-Paul Escrime			Ecole de tennis		FOOT adultes** à fin février		
Samedi					Badminton							Compétitions officielles			
Dimanche				Tennis Adulte + Compétitions								Compétitions officielles			

** Occupation Football club du 1^{er} décembre à fin février 2016

*** Occupation Football club du 1^{er} décembre à fin mars 2016

Commission Travaux neuf - voirie et bâtiments

Responsable : Gérard BEAUDOU,
Cyril DRUON, Jean-Claude LECAS, Sami LELEU, Michel NAJDA,
Pascal ROGER, Michel VÉRET.
Membres cooptés : René RANDU, Lucien MALLARD, Éric PRAT.

- Réalisation d'une aire de stationnement rue des Courtilllets. La fréquentation du marché dominical de plus en plus importante imposait l'aménagement de cette aire de stationnement afin que les visiteurs puissent stationner leur véhicule et profiter pleinement du marché.



- Aménagement de la Petite rue du Ply pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales. Lors de fortes pluies l'écoulement des eaux submergeait la rue. Le caniveau existant a été prolongé et son tracé rectifié.



- Mise en place d'une aire de jeux en collaboration avec Nathalie Allard. Sur une proposition de Nathalie Allard, le conseil municipal a

décidé d'installer une aire de jeux pour les enfants, au complexe socio-culturel et sportif du Becquet. Sur une superficie de 120 m², au revêtement spécial permettant d'éviter les accidents. Les employés communaux ont installé 2 balançoires « tape-cul », 4 sièges à ressort, 1 tobogan, 1 tourniquet et sur la pelouse une cabane. Trois bancs positionnés autour de cette aire permettent aux parents de surveiller confortablement les jeux de leurs enfants.

Depuis son inauguration cette aire de jeux semble avoir été plébiscitée par les jeunes utilisateurs.

Gérard BEAUDOU



LES COMMISSIONS ET SYNDICATS

Commission Travaux d'entretien et Gestion du Cimetière:

Responsable : Michaël LEMOINE

Grazielle DUMONT

Membres cooptés : René RANDU

Cimetière :

Dans le cadre de la loi sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, et afin de favoriser l'accès et les déplacements pour tous dans le cimetière, nous envisageons de transformer une partie des allées en cailloux en allée en dur (béton délavé ou bitume pour exemple), facilitant d'autant l'accès à pieds. Dans le même temps, et toujours dans un souci d'amélioration, nous avons étudié la possibilité de prolonger la canalisation d'eau afin d'installer un robinet à l'extrémité de l'allée C (allée du bas). Toutefois, au vu des récentes dispositions du gouvernement concernant les finances communales, ces travaux pourront faire l'objet d'un aménagement dans le temps.

Rappel des prix des concessions :

30 ans	: 140€
50 ans	: 250€
Case columbarium 30 ans	: 140€

Michaël LEMOINE

Commission Environnement – Fleurissement et Cadre de Vie:

Responsable : ALLART Nathalie

Grazielle DUMONT, Jean-Louis MOURET, Marielle PLÉ

Membres cooptés : Josiane CASTANHEIRO

Cette année nous avons eu la chance d'avoir beaucoup de soleil ce qui nous a permis d'avoir de belles roses, ainsi que de belles suspensions de géraniums et de pétunias dans notre commune. (Ceux-ci grâce aussi à la contribution de nos employés communaux.)

Fin juin nous nous sommes promenés dans toutes les rues du village afin d'apercevoir le fleurissement des maisons.

Plusieurs d'entre elles ont été récompensées en recevant un bon d'achat chez les fleuristes de notre marché dominical.

L'hiver étant revenu, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Nathalie ALLART

Commission Urbanisme

Responsable : Michel NAJDA

Membres élus : Gérard HÉDIN, Gérard BEAUDOU, Françoise DAVESNE, Cyril DRUON, Michaël LEMOINE, Sami LELEU, Jean-Louis MOURET, Pascal ROGER, Michel VÉRET.

Membres cooptés (par arrêté du maire) Daniel CARON.

Malgré la conjoncture économique relativement défavorable, nous observons une demande importante au niveau des terrains à bâtir, qui se traduit par des apports de populations

jeunes dont notre village a besoin, notamment afin d'éviter la fermeture de classes dans notre école communale.

Concernant le Plan Local d'Urbanisme et pour nous mettre en adéquation avec les Grenelle de l'Environnement, la Loi ALUR et la Loi NOTRE, une révision est programmée pour l'année 2016. Soyez assurés de notre vigilance afin de garder à notre village son cadre de vie agréable et son environnement naturel.

Michel NAJDA

Commission scolaire, Rythmes scolaires et conseil d'école :

Responsable : Marielle PLÉ

Suppléants : Sami LELEU

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Garderie Forfait 1€	7h45 à 8h35		7h45 à 9h	7h45 à 8h35	
Garderie Gratuité			8h35 à 9h		
École	9h à 11h45		9h à 12h	9h à 11h45	
Garderie 0,5€/h			12h à 12h30		
Pause déjeuner Cantine / TAP / Garderie	11h45 à 13h45			11h45 à 13h45	
École	13h45 à 16h15			13h45 à 16h15	
Garderie Gratuité	16h15 à 16h30			16h15 à 16h30	
Garderie Forfait 1€	16h30 à 18h30			16h30 à 18h30	

Marielle PLÉ

Le Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S)

Président : Gérard HÉDIN

Vice-présidente : Francine BRAECKEVELT

Les membres élus au sein du Conseil Municipal :

Francine BRAECKEVELT, Grazielle DUMONT, Corinne PACCHIONI, Pascal ROGER, Jean-Louis MOURET

Les membres nommés par le Maire :

Marie-Claire CUNHA, Anne-Marie VÉRET, Lucien MALLARD, Jean-Claude BRIARD et René RANDU.

Bilan de l'année 2015 :

Compte tenu des restrictions budgétaires, la commission C.C.A.S a dû prendre des mesures délicates concernant l'âge d'attribution des colis, c'est pourquoi désormais le cadeau de fin d'année est offert à toutes les personnes de plus de 70 ans ainsi qu'aux handicapés titulaires de la carte d'invalidité de 80%.

LES COMMISSIONS ET SYNDICATS

La distribution a eu lieu le samedi 12 décembre 2015 au domicile de chaque bénéficiaire.

Cette année les membres de cette commission proposent de faire un repas le dimanche 13 mars 2016 pour les « Anciens ».

Le repas sera offert aux personnes âgées de 70 ans. Les conjoints ou conjointes n'ayant pas atteint cet âge devront payer leur repas.

Les membres du C.C.A.S sont invités au repas gratuitement.

N'hésitez pas à venir nous voir, nous sommes là pour vous rendre service et vous aider.

Francine BRAECKEVELT

Commission sécurité

Lutte contre la délinquance

En cette période troublée, les évènements récents au plan national nous rappellent qu'il convient selon la formule consacrée de ne pas baisser la garde.

Bien entendu, il ne s'agit pas de verser dans la psychose et la mission première du dispositif établi concernant les «voisins vigilants» est de lutter contre les cambriolages en tous genres, mais par extension, il est également utile de relever toute «anomalie» et de le signaler à qui de droit en mairie ou à la Gendarmerie.

En 2015, les cambriolages ont baissé nettement dans notre commune et dans les communes limitrophes qui ont adopté le concept.

Des réunions sont organisées plusieurs fois par an par la Gendarmerie Nationale pour faire le point sur les infractions commises, avec les élus chargés de la sécurité. Les patrouilles de gendarmerie ont été multipliées.

La dernière réunion, en date du 20 octobre et relatée dans la dernière édition des «Brèves», fait état d'une baisse de plus de dix pour cent des faits constatés sur l'ensemble des communes limitrophes.

Les nouveaux responsables de la Compagnie de Gendarmerie de MERU dont dépend notre commune vont réunir en début d'année 2016 les différents acteurs de la lutte contre la délinquance. Les «Voisins Vigilants» de différentes communes seront réunis pour échanger leur point de vue.

Mutualisons nos échanges afin d'être encore plus performants. Il est rappelé à nos chers administrés que le stationnement des véhicules devant l'entrée des écoles est prohibé. Le stationnement doit impérativement se faire sur le parking de la halle, pour la sécurité de nos enfants.

Nous comptons sur le civisme et la solidarité de chacun d'entre nous pour continuer à vivre en bonne harmonie dans notre belle commune de Saint-Paul.

*Pascal ROGER
Conseiller Municipal chargé de la Sécurité*

Commission Gestion Informatique :

Responsable : Jean-Claude LECAS

Gérard BEAUDOU, Cyril DRUON

Membre Coopté : Jimmy GALLI

SAINT-PAUL : SUR LA ROUTE DU NUMERIQUE !

L'école numérique

L'année qui arrive va marquer l'entrée de nouvelles technologies d'apprentissage dans notre école communale. Le Conseil Municipal a établi un planning prévisionnel afin de mettre à disposition des services pédagogiques informatiques pour les élèves et leurs enseignants.

Dès 2016, des tableaux numériques seront installés : de nouveaux tableaux blancs et vidéoprojecteurs interactifs accompagnés d'ordinateurs portables pour les enseignants. Un premier pas vers l'école numérique : projet emblématique de l'Éducation Nationale permettant à nos élèves de bénéficier des meilleures ressources pédagogiques pour préparer leur entrée au collège. Avant 2018, l'arrivée d'une classe mobile numérique, mettant à disposition une quinzaine d'ordinateurs portables, pour les classes élémentaires, et une dizaine de tablettes, pour les classes maternelles, devrait voir le jour.

Cette ré-informatisation de l'école est avant tout une valeur ajoutée pour la pédagogie mais c'est aussi un des points clés pour le dynamisme et la survie de notre école. Les enjeux démographiques de la commune qui en découlent y sont indirectement liés.

Jimmy GALLI



SARL CROISILLE

15 Route de Saint Aubin
60840 BREUIL LE SEC
Tél. : 03 44 29 30 40/41
Fax : 03 44 51 26 86



Retrouvez nous sur Facebook et regardez nos vidéos sur Youtube

SARL Croisille



VEXIN PAYSAGES
06 47 49 19 98
AU SERVICE DE VOS
ESPACES VERTS

Plantation, Engazonnement, Arrosage, Tonte, Élagage, Abattage, Taille de haie et d'arbuste, Débroussaillage de talus, Entretien de sous-bois, Clôture, Maçonnerie paysagère, Terrasse et allée...

62240 LE MESNIL-THERIBUS

Le Marcel

Pizzeria - Restaurant
Bar - Tabac

Ouvert du lundi au samedi
de 10h à 14h et de 17h à 21h30

Restauration :

le lundi soir et du mardi midi au samedi soir

- Restauration sur place ou à emporter •
- Soirées à Thèmes •
- Salles Privatisables •
- Terrasse... •

Tél. : 03 44 79 37 27

40 rue de l'Abbaye - 60650 SAINT-PAUL

DU MONT Grazielle
Réalisations de couture
Déco's de fenêtres
Voilages, doubles rideaux
Déco's de lit
Dessus de lit, coussins
Retouches de vêtements

17, rue du Puy 60650 Saint-Paul
03.44.82.06.62

A votre service
Je me déplace à votre domicile
DEVIS GRATUIT

Conseil immobilier - Commercial - Expertise - Agence Etude MICHEL

Agence Étude MICHEL

à BEAUVAIS
81, rue Saint-Pierre
Tél. : 03 44 45 18 84

à Bresles
36, rue du Général de Gaulle : 03 44 07 12 12

à Amiens
5, rue St Germain : 03 22 72 12 12

CONTROLE D'ACCES **DETECTION INTRUSION**
DETECTION INCENDIE **VIDEO SURVEILLANCE**

CAVA

36 Avenue Salvador Allende, Bâtiment E, 60000 BEAUVAIS
Tél. : 03 44 11 10 10 – Fax. 03 44 05 95 51
Email: securitecommunication@orange.fr

JEAN MARIE DUMONT
ARTISAN PEINTRE
Tél : 03 44 82 16 62
SAINT-PAUL

*vous présente
ses meilleurs vœux
et vous remercie de
votre fidélité*



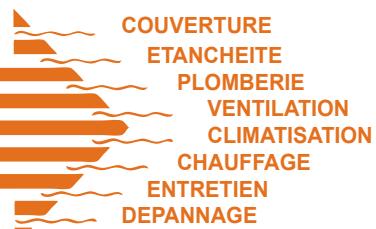
**PEINTURE-VITRERIE-RAVALEMENT
TOUS PRODUITS DÉCORATION**

Stuc - Enduits cirés
Revêtement de sols et murs
Parquet Flottant
Isolation extérieure
Nettoyage haute pression

17 rue du Ply - 60650 SAINT-PAUL

MONSEGU S.A.

M



- 8 rue du Bon Médecin -
- Z.A. de l'Avelon -
- BP 90574 - 60005 BEAUVAIS cedex -
- Tél. 03 44 06 08 08 - Fax 03 44 06 08 00 -
- www.monsegu.fr -
- E-mail : monsegu@monsegu.com



DSF Construction
Artisan du Bâtiment

Extension
Rénovation
Neuf

Isolation
Placo-plâtre

Ravalement
Terrasse

Carrelage
Couverture
Charpente...



Devis gratuit
Plans
personnalisés

Imaginez,
nous réalisons !



DOS SANTOS FERREIRA Joaquim - 16, rue des Potiers à SAINT-PAUL
03 44 46 06 54 - dsf.construction@orange.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le cinq février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le trente janvier deux mil quinze, s'est réuni, sous la présidence de Gérard HÉDIN,

Étaient présents : Monsieur Gérard HEDIN, Madame Francine BRAECKEVELT, Monsieur Michel NAJDA, Madame Grazielle DUMONT, Monsieur Jean-Claude LECAS, Monsieur Michaël LEMOINE, Madame Françoise DAVESNE, Monsieur Pascal ROGER, Mademoiselle Marlène ROBERT, Madame Corinne PACCHIONI, Monsieur Michel VERET, Madame Nathalie ALLART, Monsieur Cyril DRUON, Monsieur Jean-Louis MOURET, Madame Marielle PLE, Monsieur Sami LELEU.

Procuration : Monsieur Gérard BEAUDOU à Monsieur Jean-Claude LECAS.

Absente excusée : Madame Aurélie VINS

Secrétaire de séance : Mademoiselle Marlène ROBERT

Secrétaire auxiliaire : Madame Aurélie LELEU

Les membres du Conseil Municipal ayant reçu le compte rendu de la séance du 18 décembre 2014 approuvent le procès-verbal tel que rédigé sans aucune observation.

Délibération n°01-2015

Demande de réserve parlementaire – Pose de pavés à l'Eglise – Monsieur MANCEL

Le Conseil Municipal de Saint-Paul sollicite auprès de Monsieur Jean-François MANCEL, Député de l'Oise, une subvention au titre de sa réserve parlementaire la plus élevée possible pour aider au financement de la pose de pavés à l'Eglise.

La dépense envisagée s'élève à 1 763.00€ HT.

Délibération n°02-2015

Demande de réserve parlementaire – Pose de pavés à l'Eglise - Monsieur VASSELLE

Le Conseil Municipal de Saint-Paul sollicite auprès de Monsieur Alain VASSELLE, Sénateur de l'Oise, une subvention au titre de sa réserve parlementaire la plus élevée possible pour aider au financement de la pose de pavés à l'Eglise.

La dépense envisagée s'élève à 1 763.00€ HT.

Délibération n°03-2015

Demande de fonds de concours pour l'Eglise à l'Agglomération du Beauvaisis

Le Conseil Municipal de Saint-Paul sollicite auprès de l'Agglomération du Beauvaisis, une subvention au titre du Fonds de Concours, la plus élevée possible pour aider au financement de la pose de pavés et de l'installation d'un parafoudre à l'Eglise.

La dépense globale envisagée s'élève à 10 273.00€ HT.

Délibération n°04-2015

Demande d'aide financière au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour l'aménagement d'une aire de jeux

Le Conseil Municipal de Saint-Paul sollicite une aide financière au titre de la DETR, par une subvention la plus élevée possible pour aider au financement de l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants.

La dépense envisagée s'élève à 18 561.79 € HT.

Délibération n°05-2015

Demande d'aide financière au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour l'aménagement du cimetière

Le Conseil Municipal de Saint-Paul sollicite une aide financière au titre de la DETR, par une subvention la plus élevée possible pour aider au financement de l'aménagement d'allées piétonnes pour le cimetière.

La dépense envisagée s'élève à 48 016.00€ HT.

Délibération n°06-2015

Demande d'aide financière au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour l'équipement informatique de l'école

Le Conseil Municipal de Saint-Paul sollicite une aide financière au titre de la DETR, par une subvention la plus élevée possible pour aider au financement de l'équipement informatique de l'école du Ruisseau.

La dépense envisagée s'élève à 19 906.00€ HT.

Délibération n°07-2015

Demande d'aide financière au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour l'aménagement d'un parking

Le Conseil Municipal de Saint-Paul sollicite une aide financière au titre de la DETR, par une subvention la plus élevée possible pour aider au financement de l'aménagement d'un parking rue des Courtilllets.

La dépense envisagée s'élève à 52 506.30 € HT.

Délibération n°08-2015

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Comité Syndical du SIEAB, réuni le 13 novembre 2014 à CRILLON, a adopté à l'unanimité des délégués présents le projet de modification des statuts présentés par son Président avec l'assentiment du Bureau. Cette modification statutaire a pour objet de préciser :

- Les compétences liées à l'adduction d'eau potable relevant du budget principal,
- Les compétences liées à la défense incendie relevant du budget annexe,
- Les limites de l'exercice de celles-ci par le SIEAB.

Conformément aux dispositions des articles L 5211-17 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Locales, le Conseil Municipal est appelé, dans le délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Comité Syndical du 13 novembre 2014, à se prononcer sur ces statuts modifiés.

Après avoir pris connaissance des statuts modifiés et après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents adopte, sans amendement, les statuts modifiés du SIEAB.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de prendre des délibérations non inscrites à l'ordre du jour.

Délibération n°09-2015

Demande de réserve parlementaire – Pose de pavés et d'un parafoudre à l'Eglise – Monsieur ROME

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Saint-Paul sollicite auprès de Monsieur Yves ROME, Sénateur de l'Oise, une subvention au titre de sa réserve parlementaire la plus élevée possible pour aider au financement de la pose de pavés et d'un parafoudre pour l'Eglise.

La dépense envisagée s'élève à 10 273.00€ HT.

Délibération n°10-2015

Demande de subvention – Pose de pavés et d'un parafoudre à l'Eglise – Conseil Général

Le Conseil Municipal de Saint-Paul sollicite auprès du Conseil Général, une subvention la plus élevée possible pour aider au financement de la pose de pavés et d'un parafoudre pour l'Eglise.

La dépense envisagée s'élève à 10 273.00€ HT.

Cette voie est aujourd'hui dégradée principalement du fait de la circulation qu'elle supporte et de l'absence de bordures et de caniveaux. La rue de l'Italienne présente une forte déclivité et peu de largeur. Ses rives sont ravinées par les eaux pluviales qui de plus, traversent plusieurs fois la chaussée qui ne comporte pas de profil en travers marqué. Après concertation, le Conseil Municipal :

- Décide la réalisation des travaux d'assainissement pluvial par bordure de la rue de l'Italienne.
- Accepte l'estimation prévisionnelle des travaux de 124 000.00€ HT,
- Accepte l'estimation prévisionnelle du coût de l'opération s'élevant à 136 000.00€ HT (honoraires compris) soit 162 656.00€ TTC,
- Sollicite une aide la plus élevée possible auprès du Conseil Général afin d'assurer le financement de l'opération.

L'ordre du jour étant épuisé, les questions diverses évoquées, la séance a été levée à 22h00

Le Maire, Gérard HEDIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt mars deux mil quinze, s'est réuni, sous la présidence de Gérard HÉDIN,

Étaient présents : Monsieur Gérard HEDIN, Madame Francine BRAEKELT, Monsieur Michel NAJDA, Madame Grazielle DUMONT, Monsieur Jean-Claude LECAS, Monsieur Michaël LEMOINE, Monsieur Gérard BEAUDOU, Madame Françoise DAVESNE, Monsieur Pascal ROGER, Mademoiselle Marlène ROBERT, Madame Corinne PACCHIONI, Monsieur Michel VERET, Madame Nathalie ALLART, Monsieur Cyril DRUON, Monsieur Jean-Louis MOURET, Madame Marielle PLE, Monsieur Sami LELEU.

Secrétaire de séance : Mademoiselle Marlène ROBERT

Secrétaire auxiliaire : Madame Aurélie LELEU

Les membres du Conseil Municipal ayant reçu le compte rendu de la séance du 5 février 2015 approuvent le procès-verbal tel que rédigé sans aucune observation.

Délibération n°16-2015

Vote du compte administratif 2014 de la Commune et affectation de résultat

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Louis MOURET, Doyen du Conseil Municipal, délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur le Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LE CONSEIL MUNICIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DÉPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DÉPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		376 245,96	100 861,07		100 861,07	376 245,96
Opérations de l'exercice	1 037 573,73	1 179 189,27	1 217 198,67	1 343 542,77	2 254 772,40	2 522 732,04
Totaux	1 037 573,73	1 555 435,23	1 318 059,74	1 343 542,77	2 355 633,47	2 898 978,00
Résultat de clôture		517 861,50		25 483,03		543 344,53

Besoin de financement		au compte 001 investissement dépenses BP
Excédent de financement	25 483,03	au compte 001 investissement recettes BP
Reste à réaliser	497 224,00	208 359,00
Besoin total de financement	263 381,97	
Excédent total de financement	739 394,07	
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :	263 381,97	au compte 1068 investissement BP, avec émission titre de recette
	254 479,53	au compte 002 excédent de fonctionnement reporté BP

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération n°17-2015

Compte de gestion 2014 du receveur

Le Conseil Municipal : Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°18-2015

Subventions aux associations

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter les subventions aux associations. Mrs Jean-Claude LECAS, Jean-Louis MOURET, Sami LELEU, et Mme Corinne PACCHIONI n'ont pas participé à la discussion concernant leur association. Après délibération les subventions proposées par le Maire ont été acceptées à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

OCCE (coopérative scolaire)	200.00€
A.P.E. de Saint-Paul	1 500.00€
Jardins familiaux	100.00€
SPA Chenil de Beauvais (1605 hab au 1er janvier 2014)	401.25€
Amicale des Chasseurs de Saint-Paul	400.00€
Association Culturelle ACHSP	1 160.00€
Tennis Club Saint-Paul	1 300.00€
Club de l'Age d'Or	1 400.00€
Groupement des anciens combattants	900.00€
La truite Saint-Paul	300.00€
Loisirs pour Tous	550.00€
Amicale des Pêcheurs de Saint-Paul	400.00€
Comité des fêtes	6 200.00€
Football Club Saint-Paul	1 900.00€
Croix Rouge	350.00€
Saint-Paul Position	400.00€
Escrime A.B.E.	480.00€
La ligue contre le cancer	100.00€
Saint-Paul Badminton	650.00€
Saint-Paul Sport Tambourin	400.00€

Soit au total :

19 091.25€

Délibération n°19-2015

Subvention au CCAS

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter la subvention à verser au budget primitif du CCAS.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 5 000.00€.

Délibération n°20-15

Décision en matière de taux de contributions directes

Vote à l'unanimité :

LIBELLES	BASES prévisionnelles 2015	Tx appliqués par le CM	PRODUIT fiscal attendu
Taxe d'habitation	2 172 000	11.04	239 789
TFPB	1 388 000	37.29	517 585
TFNB	33 700	62.64	21 110
TOTAL			778 484

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les impôts à l'unanimité.

Délibération n°21-2015

Vote du budget primitif 2015

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget

LE CONSEIL MUNICIPAL

primitif 2015 qui s'équilibre en recettes et dépenses aux sommes de :
Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 378 780.00€
Dépenses et recettes d'investissement : 1 383 580.00€
Soit un budget total de : 2 762 360.00€

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le budget primitif 2015.

Délibération n°22-2015

Vente tracteur tondeuse KUBOTA

Cet équipement acheté en 1994, n'est plus utilisable sans que des réparations conséquentes soient faites (embrayages, moteur, et en général révision de tout le système mécanique, roulement et articulation). Monsieur le Maire propose de vendre ce tracteur tondeuse aux prix comparable de 1 000.00€ (mille euros).

Après débat, le Conseil Municipal donne son accord et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches administratives et financières.

Délibération n°23-2014

Signature convention avec VEOLIA pour installation d'équipement de télérelevé

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Véolia proposant la mise en place du télérelevé des compteurs d'eau.

L'objet à cette mise en place permet d'améliorer le service aux usagers de l'eau, de contribuer à préserver la ressources en eau et de sécuriser le service public en eau potable.

Après débat et concertation, le Conseil Municipal accepte cette proposition et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention entre Veolia et la Commune de Saint-Paul.

Délibération n°24-2015

Mise en non-valeur des créances irrécouvrables et éteintes

A la demande la Trésorerie, Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'effectuer des mandats sous les comptes suivants :

Compte 6542 pour un montant total 11 346.43€ correspondant à des créances éteintes à la suite d'une liquidation judiciaire clôturée pour insuffisance de l'actif

Compte 6541 pour un montant total de 810.75€ correspondant à des créances irrécouvrables.

Délibération n°25-2015

Modification des statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise : Siège du SE 60

Monsieur le Maire fait état d'une délibération du Syndicat d'Energie de l'Oise en date du 20 novembre 2014 concernant la modification des statuts du Syndicat.

Le conseil,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise adoptés par arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2013

Vu la délibération du Syndicat d'Energie de l'Oise en date du 20 novembre 2014

Vu la nécessité d'actualiser les statuts du SE 60 et plus particulièrement l'article 10 relatif au siège, compte tenu du changement de siège fixé au 9164, avenue des Censives 60000 TILLE.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la modification apportée à l'article 10 des statuts.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de prendre une délibération non inscrite à l'ordre du jour

Délibération n°26-2015

Actualisation délibération - Demande de subvention – Conseil Général

La rue de l'Italienne constitue une desserte secondaire mais importante de Saint-Paul à la RD931.

Cette voie est aujourd'hui dégradée principalement du fait de la circulation qu'elle supporte et de l'absence de bordures et de caniveaux.

La rue de l'Italienne présente une forte déclivité et peu de largeur. Ses rives sont ravinées par les eaux pluviales qui de plus, traversent plusieurs fois la chaussée qui ne comporte pas de profil en travers marqué.

Après concertation, le Conseil Municipal :

- Décide la réalisation des travaux d'assainissement pluvial par bordure de la rue de l'Italienne.
- Accepte l'estimation prévisionnelle des travaux de 124 000.00€ HT,
- Accepte l'estimation prévisionnelle du coût de l'opération s'élevant à 136 000.00€ HT soit 162 656.00€ TTC,
- Sollicite une aide la plus élevée possible auprès du Conseil Général afin d'assurer le financement de l'opération.

L'ordre du jour étant épuisé, les questions diverses évoquées, la séance a été levée à 23h30.

Le Maire, Gérard HEDIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2015

L'an deux mil quinze, le vingt et un mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le treize mai deux mil quinze, s'est réuni, sous la présidence de Gérard HÉDIN,

Étaient présents : Monsieur Gérard HEDIN, Madame Francine BRAECKEVELT, Monsieur Michel NAJDA, Madame Grazielle DUMONT, Monsieur Jean-Claude LECAS, Monsieur Michaël LEMOINE, Monsieur Gérard BEAUDOU, Madame Françoise DAVESNE, Monsieur Pascal ROGER, Mademoiselle Marlène ROBERT, Madame Corinne PACCHIONI, Monsieur Michel VERET, Madame Nathalie ALLART, Monsieur Cyril DRUON, Monsieur Jean-Louis MOURET, Madame Marielle PLE, Monsieur Sami LELEU.

Secrétaire de séance : Mademoiselle Marlène ROBERT

Secrétaire auxiliaire : Madame Aurélie LELEU

Les membres du Conseil Municipal ayant reçu le compte rendu de la séance du 26 mars 2015 approuvent le procès-verbal tel que rédigé sans aucune observation.

Délibération n°27-2015

Achat d'une sonorisation fixe – Espace Loisir du Becquet

Monsieur le Maire a exposé lors d'une réunion d'Adjoint qu'il serait souhaitable d'acquérir une sonorisation fixe à l'Espace Loisir du Becquet pour l'animation du marché et des manifestations diverses. A l'unanimité, les Adjoint ont donné leur accord, il est donc proposé au Conseil Municipal de faire l'acquisition de cet équipement.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le devis s'élève à 2 022.75€ HT.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de passer commande.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°28-2015

Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant l'approbation du PLU de Saint-Paul en date du 1^{er} mars 2012,

Considérant qu'une modification simplifiée du PLU est nécessaire pour rectifier une erreur matérielle dans la rédaction des articles 1 et 2 dans la zone 1AU1 afin de permettre notamment la construction d'hébergement hôtelier comme cela est prévu dans les orientations d'aménagements et de programmation et dans le plan de zonage,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Modifier le Plan Local d'Urbanisme sous sa forme simplifiée,
- Mettre à la disposition du public le dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme du 8 juin 2015 au 7 juillet 2015 inclus.

Le dossier sera consultable en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat du lundi au jeudi de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h45 et vendredi et samedi de 9h00 à 11h45.

Le public pourra porter ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

- L'avis de la modification simplifiée du PLU sera publié dans un journal diffusant dans le département : l'Observateur de Beauvais.
- Habiliter Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Délibération n°29-2015

ONF – coupe de bois

Suite à une réunion entre l'ONF représenté par Monsieur LEFEVRE et la commission de la gestion des bois communaux, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal décide d'autoriser l'ONF à procéder au martelage des parcelles 10, 3U, 4U et 9U à la mise en vente publique selon le mode de vente sur pied.

Le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur le Maire pour fixer en concertation avec l'ONF les prix de retrait.

Le Conseil Municipal désigne, en cas d'invendus, Monsieur le Maire pour décider en concertation avec l'ONF de la mise en vente à l'amiable de l'article en question.

Délibération n°30-2015

Revalorisation de taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs – exercice 2014

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre circulaire de Monsieur le Préfet en date du 29 avril 2015 relative à l'avis à émettre sur le taux de revalorisation pour 2015 de l'indemnité logement des instituteurs.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le taux de progression de 0,50% basé sur le taux prévisionnel d'augmentation de l'indice des prix de la consommation des ménages.

Délibération n°31-2015

Convention PUP – Syndicat des eaux – zone du Renard

Suite à la délibération n°105-2014 concernant la signature d'une convention PUP entre la SCI du Becquet, SARL Viret et la Commune.

Le décompte général définitif est arrêté à la somme de 64 644,71 € HT soit 77 573,65 € TTC.

La répartition entre les parties sur la base du PUP est la suivante:

- Part SCI du BECQUET: 21 548,24 € HT soit 25 857,89 € TTC
- Part Sarl VIRET : 30 783,20 € HT soit 36 939,84 € TTC
- Part Commune : 12 313,27 € HT soit 14 775,92 € TTC
- Total : 64 644,71 € HT soit 77 573,65 € TTC

Le Conseil Municipal accepte cette répartition et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches administratives et comptables.

Délibération n°32-2015

Décision(s) modificative(s)

Monsieur le Maire décide d'affecter des crédits supplémentaires sur cette opération et d'établir la décision modificative suivante :

	Dépenses		Recettes	
Fonctionnement	Chap 11 Cpte 61522	-15 000,00€		
	Chap 023 cpte 023	15 000,00€		
Investissement	S/TOTAL	0,00€		
	Chap 23 Cpte 2313 – op 188	15 000,00€	Chap 021 Cpte 021	15 000,00€
	TOTAL	15 000,00€	TOTAL	15 000,00€

Monsieur le Maire demande l'autorisation de prendre trois délibérations non inscrites à l'ordre du jour

Délibération n°33-2015

Demande de fonds de concours pour l'aménagement d'une aire de jeux à l'Agglomération du Beauvaisis

Le Conseil Municipal de Saint-Paul sollicite auprès de l'Agglomération du Beauvaisis, une subvention au titre du Fonds de Concours, la plus élevée possible pour aider au financement de l'aménagement d'une aire de jeux à l'Espace Loisir du Becquet selon le plan de financement proposé.

La dépense globale envisagée s'élève à 22 200,00€ HT.

Délibération 34-2015

Renouvellement contrat de l'APC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la convention signée entre la Poste et la Commune de Saint-Paul concernant l'Agence Postale Communale est arrivée à expiration au 31 mai 2015.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de renouveler cette convention ainsi que le contrat de l'agent contractuel pour une durée de 1 an, tous deux aux mêmes conditions.

Délibération 35-2015

Commande Aire de jeux - Espace Loisir du Becquet

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le dossier de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été accepté.

Le Préfet nous a octroyé une subvention à hauteur de 8 352,81€.

Monsieur le Maire propose de passer commande pour cet aménagement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte et charge Monsieur le Maire de signer tous les devis afférents à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, les questions diverses évoquées, la séance a été levée à 22h45

Le Maire, Gérard HEDIN

LE CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le dix-neuf juin deux mil quinze, s'est réuni, sous la présidence de Gérard HEDIN,

Étaient présents : Monsieur Gérard HEDIN, Madame Francine BRAEKELT, Monsieur Michel NAJDA, Madame Grazielle DUMONT, Monsieur Jean-Claude LECAS, Monsieur Michaël LEMOINE, Monsieur Gérard BEAUDOU, Madame Francoise DAVESNE, Monsieur Pascal ROGER, Mademoiselle Marlène ROBERT, Monsieur Michel VERET, Madame Nathalie ALLART, Monsieur Cyril DRUON, Madame Marielle PLE, Monsieur Sami LELEU.

Procuration : Madame Corinne PACCHIONI à Madame Natalie ALLART, Monsieur Jean-Louis MOURET à Madame Grazielle DUMONT.

Secrétaire de séance : Mademoiselle Marlène ROBERT

Secrétaire auxiliaire : Madame Aurélie LELEU

Les membres du Conseil Municipal ayant reçu le compte rendu de la séance du 21 mai 2015 approuvent le procès-verbal tel que rédigé sans aucune observation.

Délibération n°36-2015

Rétrocession 'La Montagne' – 1^{ère} tranche

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 22 avril 2010, une rétrocession pouvait être envisagée que lorsque les engagements et descriptifs du permis de lotir LT 060 591 02 B0002 du 16 juin 2003 seraient réalisés, à savoir :

- La voie principale dite structurante et lourde, avec une emprise de 10m comprenant une chaussée de 5m, sur la partie gauche en montant une bande de stationnement longitudinale ou d'espaces verts d'une largeur de 2m et d'un trottoir de 2m enherbé, et sur la partie droite en montant une bande enherbée de 1 m.
- L'accès aux parcelles sera traité en enrobé. Ces entrées charretières seront réalisées après la construction des pavillons
- Les réseaux : l'électricité basse tension et réseaux de téléphone seront achevés. Les eaux usées (le contrôle caméra et des contrôles d'étanchéité) seront exécutés sur les réseaux et branchements suivant la charte Qualité Aisne Oise.
- Éclairage public : Les candélabres seront identiques à ceux de la rue de la Petite Fontaine.
- Le Bassin sera d'une capacité de 150m³. En amont de ce bassin, sera installé un séparateur d'hydrocarbure et régulant le débit à 50 litres/seconde. Le débit de fuite existant vers les étangs de la propriété CONFRERE est autorisé par courrier de Monsieur Jean CONFRERE en date du 3 mars 2003. Ce bassin sera clôturé avec portail d'accès, avec serrure et rampe permettant le nettoyage et fauchage.

Par attestation en date du 20 octobre 2014, la SARL MCOI représenté Monsieur Jean-Louis LABBE, chargé de la maîtrise d'œuvre de la 2^{ème} phase confirme que les travaux comprenant la réalisation de la voirie, des accès aux parcelles, des places de stationnement, de l'assainissement pluvial et usé, des réseaux d'eau potable, de l'éclairage public et d'alimentation électrique basse tension sont réalisés.

Le lotissement est désormais achevé, néanmoins, suite à une visite sur place ce jour, il a été constaté que :

- Les trottoirs enherbés ne sont pas entretenus et ne peuvent être livrés en l'état.
- Le bassin est inaccessible, envahi d'herbe, il demande un entretien de cette végétation.

Ces entretiens seront réalisés à la charge de la copropriété dans les meilleurs délais.

Après débat et concertation, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la rétrocession définitive de cette tranche.

Délibération n°37-2015

Rétrocession 'La Montagne' – 2^{ème} tranche

Monsieur le Maire expose que les travaux de voirie ne sont pas achevés ainsi que l'intervention VEOLIA pour les réseaux d'eaux usées. Un accord de rétrocession sera inscrit à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Délibération n°38-2015

Remboursement concession de cimetière

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Madame Jeanne LEGRIS, ancienne habitante de Saint-Paul demandant le remboursement de la concession au columbarium.

Après débat et concertation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de procéder au remboursement de cette concession au prix de 140.00€ et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives et financières.

Délibération n°39-2015

Revalorisation des tarifs des concessions cimetière

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les tarifs relatifs aux concessions funéraires sont comme suit :

Concessions	Durée	Prix	Encaissement
Concession normale 2 x 1 mètre	50 ans	250.00€	CCAS
Concession normale 2 x 1 mètre	30 ans	140.00€	CCAS
Concession normale 2 x 1 mètre	30 ans (enfants de - de 12 ans)	gratuit	CCAS
Cinérios 60 x 80cm	15 ans	70.00€	CCAS
Columbarium	30 ans	170.00€	Commune
Jardin du souvenir	Illimitée	30.00€	CCAS

Délibération n°40-2015

Demande de subvention – Achat d'un columbarium

Le Conseil Municipal de Saint-Paul sollicite auprès de Monsieur Edouard COURTIAL, Député de l'Oise, une subvention au titre de sa réserve parlementaire la plus élevée possible pour aider au financement de l'aménagement d'un columbarium au Cimetière de la Commune.

La dépense globale envisagée s'élève à 8 726.00€ HT.

Délibération n°41-2015

Travaux Eglise - 3^{ème} tranche

Monsieur expose qu'il est nécessaire de passer une annonce d'appel d'offre pour les travaux de la 3^{ème} tranche de l'Eglise.

L'annonce paraîtra dans le journal Le Parisien. La clôture des plis est fixé

LE CONSEIL MUNICIPAL

au 20 août 2015 à 12h00. L'ouverture des plis s'effectuera le 21 août 2015 avec la commission d'appel d'offre.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières.

Délibération n°42-2015

Décision(s) modificative(s)

Monsieur le Maire décide d'affecter des crédits supplémentaires sur cette opération et d'établir la décision modificative suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Chap 11 Cpte 61522 Chap 023 cpte 023	-15 000,00€ 15 000,00€
	S/TOTAL	0,00€
Investissement	Chap 23 Cpte 2313 – op 158	15 000,00€
	TOTAL	15 000,00€
		TOTAL 15 000,00€

Monsieur le Maire demande de prendre une délibération non inscrite à l'ordre du jour

Délibération n°43-2015

Achat de tente 'stand'

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire lors de manifestations diverses de s'équiper de 5 tentes 'stand', de dimension 3 x 3 m avec bâches sur 3 côtés.

La dépense s'élève à 2 706,75€ HT

Après débat et concertation, le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour passer commande.

L'ordre du jour étant épuisé, les questions diverses évoquées, la séance a été levée à 22h00.

Le Maire, Gérard HEDIN

COMpte RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le quinze septembre deux mil quinze, s'est réuni, sous la présidence de Gérard HÉDIN,

Étaient présents : Monsieur Gérard HEDIN, Madame Francine BRAEKELT, Monsieur Michel NAJDA, Madame Grazielle DUMONT, Monsieur Jean-Claude LECAS, Monsieur Michaël LEMOINE, Monsieur Gérard BEAUDOU, Madame Francoise DAVESNE, Monsieur Pascal ROGER,

Mademoiselle Marlène ROBERT, Madame Corinne PACCHIONI, Monsieur Jean-Louis MOURET, Monsieur Michel VERET, Madame Nathalie ALLART, Monsieur Cyril DRUON, Madame Marielle PLE, Monsieur Sami LELEU.

Secrétaire de séance : Mademoiselle Marlène ROBERT

Secrétaire auxiliaire : Madame Aurélie LELEU

Les membres du Conseil Municipal ayant reçu le compte rendu de la séance du 25 juin 2015 approuvent le procès-verbal tel que rédigé sans aucune observation.

Délibération n°44-2015

Composition du bureau et conseil administration des associations de Saint-Paul

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour sauvegarder le patrimoine de la Commune et afin de protéger sa propriété, il est impératif que, dans chaque bureau d'association une majorité soit représentée par des habitants de Saint-Paul et qu'il est obligatoire que le Président, le secrétaire et le trésorier soit contribuables dans la Commune.

Une charte sera signée entre Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Paul et le Président de chaque association.

Monsieur le Maire charge Monsieur LECAS d'établir cette charte avec les associations.

Délibération n°45-2015

Renforcement d'un réseau pluvial – rue de l'Abbaye

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de renforcer le réseau pluvial sur la rue de l'Abbaye afin d'évacuer les eaux pluviales de la propriété de l'ancien camping, issues du haut de Saint-Paul et particulièrement de la Résidence Planchettes

Par délibération en date du 17 avril 2015, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a approuvé un programme d'investissement pluvial complémentaire pour l'année 2015. Les études et travaux liés à ce programme sont financés pour 50 % du montant net des dépenses H.T. par les communes respectives.

Notre commune est concernée par les travaux de renforcement du réseau pluvial sur la rue de l'Abbaye qui ont été retenus par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, dans son programme d'investissement 2015. La maîtrise d'ouvrage des travaux est assurée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Le coût estimatif global de ces travaux d'assainissement pluvial s'élève à 8 859,13 € TTC soit 7 382,60€ HT.

Notre commune devra donc s'acquitter auprès de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis des sommes suivantes au titre du fonds de concours 2015 :

- 3 691,30 € HT pour les travaux, dont 25 % du coût global, soit 1 846,00 € du HT sont à verser avant le démarrage des travaux.

Le solde (25 % des dépenses restantes) sera versé après établissement du Décompte Général et Définitif (DGD) de l'opération, suivant les dépenses réelles.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Approuver le plan de financement et le lancement des travaux de renforcement du réseau pluvial sur la rue de l'Abbaye,
- Incrire au budget communal, la somme de 3 691,30 € au titre du fond de concours d'investissement pluvial de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis,
- Procéder aux paiements des titres de recettes qui seront présentés par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Délibération n°46-2015

Destination de la fresque 'Saint-Paul'

LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de l'inauguration de la fête communale le dimanche 13 septembre dernier, Monsieur le Président du Comité des Fêtes a offert à Monsieur le Maire une fresque réalisée par l'association « Cache Misère ». Cette fresque représente le patrimoine de la Commune et particulièrement le village.

Monsieur le Maire a reçu avec beaucoup d'émotion cette belle œuvre. Lors de la réunion d'Adjoint du 21 septembre dernier, il a été décidé de l'implanter sur le mur de la salle festive du Becquet.

Délibération n°47-2015

Approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Paul

Vu le code de l'urbanisme,

Considérant l'approbation du Plan Local d'Urbanisme en date du 1er mars 2012,

Considérant qu'une modification simplifiée du PLU est nécessaire pour rectifier une erreur matérielle dans la rédaction des articles 1 et 2 dans la zone 1AU (zone du Renard) afin de permettre notamment la construction d'hébergement hôtelier comme cela est prévu dans les orientations d'aménagements et de programmation et dans le plan de zonage,

Considérant la consultation du public et la mise à disposition du dossier à la mairie du 8 juin 2015 au 7 juillet 2015,

Considérant les mesures de publicité,

Considérant qu'aucune observation n'a été portée sur le registre mis à la disposition du public ne remet en cause le projet,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Approuver la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme portant sur la modification du règlement de la zone 1AU (zone du Renard) : autorise bien les activités de loisirs, de bureaux, de commerce, d'hébergement ou d'habitat.
- Habiliter Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

Délibération n°48-2015

Révision générale du PLU

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU),

Vu la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003, relative à l'Urbanisme et l'Habitat,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, portant Engagement National pour l'Environnement (dite Grenelle 2),

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014, pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ces articles L 123-1 au L 123-20 et R 123-1 au R 123-25 relatifs aux plans locaux d'urbanisme,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ces articles L 300-2 relatifs aux modalités de concertations,

EXPOSE DES MOTIFS

La commune de Saint-Paul a approuvé son Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du conseil municipal le 1er mars 2012.

Depuis cette date, le projet de la commune a évolué et d'autre part la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite ALUR) est venue modifier le contenu des PLU en ajoutant certaines thématiques nouvelles à prendre en considération et en supprimant certains articles du règlement (art 5 superficie minimale des terrains et 14 COS).

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal d'élaborer un nouveau document d'urbanisme ayant pour vocation de s'adapter aux diverses évolutions législatives et aux nouveaux enjeux de la commune. Pour cela, le futur PLU de la commune de Saint-Paul aura notamment pour objectif de :

- Réaliser un diagnostic qui définit au regard des prévisions économiques et démographiques les besoins de la commune.
- Maîtriser la consommation de l'espace et en particulier des es-

paces naturels, agricoles et forestiers en fonction des besoins de la commune

- Travail sur la densification et la modération de la consommation de l'espace agricole en privilégiant les zones constructibles existantes à l'intérieur du village (modification de l'OAP de la faïencerie en vue d'augmenter le nombre de lots constructible / suppression de la zone 2AU et remplacement pour partie par de la zone N et UD / réduction d'espaces boisés classés);
- Revoir et délimiter les zones d'urbanisation, tout en contenant l'étalement urbain ;
- Préserver l'environnement, le caractère rural et le cadre de vie de la commune (notamment en adaptant le règlement à la typologie de la commune et en créant certains emplacements réservés pour permettre une meilleure circulation).
- Favoriser le développement d'équipements d'intérêt général (extension du cimetière et du terrain de foot)
- Prendre en compte les risques naturels particulièrement ceux liés au ruissellement et aux remontées de nappe identifié dans le PPRI et adapter le zonage en conséquence.
- Prendre en compte les objectifs de développement durable comme :
- la préservation et la restauration de la biodiversité et des continuités écologiques avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en cours d'élaboration
- la lutte pour les économies d'énergie et contre les émissions de gaz à effet de serre en lien avec le Plan Climat Energie Territorial (PCET en cours d'élaboration au niveau de la communauté d'agglomération du Beauvaisis)
- la mise en compatibilité et la prise en compte des documents supra-communaux et en particulier le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Beauvaisis

Sur le fond, la révision générale du PLU est l'occasion de faire le bilan du précédent document d'urbanisme et d'adapter le futur PLU aux nouveaux besoins de la commune.

Sur la forme, la composition du PLU n'est pas fondamentalement modifiée, il contient toujours conformément à l'article R123-1 du code de l'urbanisme:

- 1/ Un rapport de présentation, qui établit notamment :
- Les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), les orientations d'aménagements et de programmation et le règlement,
- le diagnostic des besoins de la commune en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.
- La justification des objectifs compris dans le PADD au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le SCOT et au regard des dynamiques économiques et démographiques.
- L'évaluation des incidences des orientations du plan sur l'environnement et expose la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.
- Les indicateurs retenus pour l'évaluation des résultats de l'application du plan.

Par rapport au rapport de présentation de 2012, le prochain rapport étudiera en plus :

- L'analyse de la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales ;
- Les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces, ainsi que la limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

- L'inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybride et électrique et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités ;
- L'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme

2/ Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement et d'urbanisme (habitat, transports, déplacements, communications numériques, équipements commercial, développement économique, loisirs ...), de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Par rapport au PADD de 2012, le prochain document étudiera en plus :

- Les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.
- Les modalités de préservations et de remise en bon état des continuités écologiques.

3/ Les orientations d'aménagements et de programmation (OAP), peuvent notamment :

définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune.

- prendre la forme de schémas d'aménagements et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics
- comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants.

4/ Le règlement

5/ les annexes et documents cartographiques

Chacun de ces documents peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques.

En outre, suite au décret n°2012-995 du 23 août 2012, le document devra dorénavant s'inscrire dans une démarche d'évaluation environnementale dû à la présence de la zone Natura 2000 sur la commune, dénommée « Massif forestier du Haut Bray ». Il s'agit d'un dossier soumis à l'avis des services de l'Etat qui évaluera le projet du PLU au regard des incidences sur l'environnement en présentant les mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser ces incidences négatives.

La présente délibération vise également à définir les modalités de la concertation avec la population conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme. Il est donc proposé :

- La mise à disposition du public du dossier d'étude au fur et à mesure de sa constitution
- Un registre destiné à recueillir les observations des habitants
- La tenue d'une réunion publique
- La réalisation d'une exposition publique à la mairie
- Publication dans le bulletin municipal / sur le site internet de la commune
- Seront également associés à la procédure :
- L'Etat (représenté par le préfet de département),
- La région,
- Le département,
- L'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains (Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise),
- La communauté d'agglomération du Beauvaisis compétente en matière de SCOT, de PLH et de PDU
- La chambre du commerce et de l'industrie
- La chambre des métiers
- La chambre d'agriculture

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les objectifs de révision du PLU et les modalités de la concertation telles que définies précédemment,
- De prescrire la révision générale du plan local d'urbanisme actuellement en vigueur,
- D'autoriser le maire (ou son représentant) à engager toutes les démarches nécessaires à la révision du PLU (marché public pour le recrutement d'un bureau d'étude spécialisé, inscription au budget des crédits afférents au PLU, sollicitations de subventions, etc....)

Conformément aux articles R 123-24 et 25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes:

- Affichage en mairie pendant le délai d'un mois.
- Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département avec précision du lieu où le dossier peut être consulté.

Délibération n°49-2015

Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau

Le Maire signale que notre commune a confié les compétences alimentation en eau potable et défense incendie au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne (SIEAB)

Ce syndicat a renouvelé le 1^{er} juillet 2013 la délégation de la gestion de ses services à la Société des Eaux et d'Assainissement de l'OISE (SEAO) qui est une filiale de VEOLIA EAU. Cette délégation qui se fait pour une durée limitée de 12 ans viendra à terme le 30 juin 2025.

Ce syndicat regroupe 71 communes, dessert 16 998 abonnés et 37 716 habitants.

En 2014, il a prélevé 2 508 807m³ (-11.7 %) et a vendu 2 080 055 m³ (- 8.3 % suite à la perte d'un gros client industriel sur AUNEUIL). Il est autorisé à prélever, par déclaration d'utilité publique,

44 500m³/jour sur 11 puits et dispose d'un réseau de distribution de 744 km.

Il importe 45 937 m³ d'eau et en vend 202 835 m³ à CUY SAINT FIACRE, BEAUVAIIS et LE VAUROUX.

La consommation d'eau de notre village en 2014 a été de :

73 977 m³ soit 46.09 m³/par habitant et 103.61 m³ par abonné contre 60 779 m³ en 2013 avec 714 abonnés en 2014 contre 709 en 2013

La qualité de l'eau distribuée est donnée avec 99.4 % de conformité en microbiologie et en physicochimie avec 97.5 % de conformité.

Les non conformités relevées concernent la présence de déséthylatrzine à SAINT DENIS COURT ; 4 mesures supérieures de 0.1µg/l (maximum 0.16µg/l)

Les tableaux suivants permettent de se rendre compte des performances du service, ainsi que de la dette du Syndicat. Il est à noter à ce sujet que le Syndicat n'a réalisé aucun emprunt depuis 2008.

Performances

	2014	2013
rendement du réseau de distribution en %	83.6	78,30
Indice linéaire de perte en m ³ /km/jour	1.73	2,69
Indice linéaire de volumes non comptés en m ³ /km/jour	1.93	2,88
Taux d'impayés en %	0,72	0,87
Delai d'ouverture inf à 1 jour	100	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en %	80	74
Indice de connaissance patrimoniale	109	109

LE CONSEIL MUNICIPAL

Etat de la dette (au 31 décembre 2013)

	2014	2013
En cours de la dette au 31/12/13	10 010 398.00 €	10 461 058.00 €
Remboursements au cours de l'exercice	909 333.00 €	1 257 180.00 €
Dont intérêts	458 673.00 €	454 337.00 €
Dont capital	450 660.00 €	802 843.00 €

Prix de l'eau

Evolution du tarif de l'eau

Prix du service de l'eau potable	M ³	Prix au 01/01/2015	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2014	N/N-1
Part délégataire			127,16	120,90	0,21%
abonnement			40,00	40,00	0,00%
consommation	120	0,6743	81,16	80,91	0,31%
Part syndicale			139,40	139,40	0,00%
abonnement			35,00	35,00	0,00%
consommation	120	0,8700	104,40	104,40	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0840	10,08	10,08	0,00%
Organismes publics			45,60	45,60	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,3800	44,40	45,60	2,70%
TVA			17,39	17,38	0,00%
Total € TTC			333,63	333,37	0,08%
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³			2,78	2,78	0,00%

Il est à noter que le syndicat n'a procédé à aucune augmentation tarifaire depuis 2008.

Incendie :

Au niveau défense incendie, le SIAEB gère les hydrants. IL reste encore quelques dispositifs à mettre en place dans certaines communes. La dette de ce service s'élève au 1er janvier 2015 à 5 447 888 € en capital. Celle-ci devrait s'éteindre en 2022.

	2014	2013
Au 31/12 en€	4 851 435	5 447 888
Remboursements de l'année	786 676	778 588
Intérêts en €	190 221	208 914
Capital en €	596 455	569 674

Actions réalisées et engagées en 2014

Etudes :

- Modification statutaire avec la clarification des compétences
- Préparation de la demande de déclaration d'intérêt général pour la défense incendie du château d'Auteuil et de ses annexes à BERNEUIL EN BRAY

- Préparation des appels d'offres Escames et Achy
- Rattrapage des amortissements non pratiqués jusqu'alors (2011-2013)

Travaux :

Anciens soldés (lancés avant 2014)

Extension : Rue de Troussures à RAINVILLERS, Rue de Choqueuse à MARSEILLE EN BEAUVAISIS, Place de la Folie à AUNEUIL, Rue de Rainvillers à AUX MARAIS, Rue de St Léger à AUNEUIL, Rue de l'Eglise à TILLE. Liaison Maisoncelle st Pierre / VERDEREL

Fin d'interconnexion pour alimenter LAVERSINES, démontage du réservoir et comblement du forage

Lancés en et soldés en 2014

Extension de la zone d'activité de la Communauté d'Agglomérations du Beauvaisis à TILLE

Phase 3 de l'alimentation de l'aéroport de TILLE

Rue des Lombards à Haute Epine, Rue de l'Epine à Rothiso, Rue du Puits à Juvignies, Rue Principale à Buicourt.

Dévoiement de la conduite à Milly sur Thérain pour la réalisation de la déviation de Troissereux

Alimentation de la zone d'activité du Renard à Saint-Paul.

Au niveau financier :

Le SIEAB a entrepris la réduction des durées de remboursement des emprunts avec le Crédit Agricole (durée réduite de 12 ans) tout en profitant des taux plus bas actuels. Cette démarche sera poursuivie en 2015 avec CALYON-CACIB et DEXIA-SFIL.

Travaux de défense incendie :

Lancés et soldés en 2014

Citerne du stand de tir à Auteuil, Mare du centre à Rothiso, Défense incendie de la zone des garages à TILLE (Renault, Citroën, Ford et de la station BP)

Le Conseil Municipal ouït cet exposé et se déclare informé sur la qualité et le prix du service d'eau potable.

Délibération n°50-2015

Rapport annuel 2014 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'Agglomération du Beauvaisis mis à la disposition du public et des membres du Conseil Municipal.

Après en avoir débattu et considérant être parfaitement informé, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce dernier.

Délibération n°51-2015

Travaux Eglise - 3ème tranche – Choix de l'entreprise

Suite à l'ouverture des plis le 21 août 2015, 6 candidatures ont été enregistrées par la Commission d'Appel d'offre (ordre d'enregistrement non défini):

Entreprises	Offre disante (10 maxi)	Montant de l'offre en € HT
CHARPENTIER	7.95	149 530.49
CCR	10	149 285.41
ENTREPRISE DE PIERRE	9.96	124 000.00
LEON NOEL	7.96	118 856.19
PAYEUX RESTAURATION	7.87	150 915.93
CARI / FAYAT	7.38	161 000.00

LE CONSEIL MUNICIPAL

Compte tenu de ce qui précède et après examen détaillé de l'offre fourni par l'entreprise CHARPENTIER et les documents techniques qui l'accompagnent, l'architecte considère globalement leurs propositions satisfaisantes et considère leur offre comme économiquement la plus avantageuse.

Après débat et concertation, le Conseil Municipal, accepte l'offre de l'entreprise CHARPENTIER pour la somme de 149 530.49 HT et charge Monsieur le Maire de passer l'annonce dans le journal et de signer le marché.

Pour assurer une garantie et un contrôle de l'entreprise qui aura en charge les travaux de l'Eglise et particulièrement des fondations.

Monsieur le Maire propose de mandater le cabinet GINGER CEBTP dont la dépense sera de 2 000.00€ HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer le devis.

Délibération n°52-2015

Projet d'une construction d'une salle – Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est souhaitable qu'une salle de 120m² soit construite, ce qui permettra de célébrer les mariages, baptêmes, réunions de Conseil Municipal et éventuellement organiser les réunions d'assemblées générales des sociétés locales. En effet, les textes nouveaux et particulièrement la loi PMR (Personne à Mobilité Réduite) qui devra être appliquée dès 2016 nous oblige à recevoir le public de plein pied avec des ouvertures réglementées. Le local actuel n'étant plus aux normes, il nous sera difficile d'effectuer des travaux d'aménagement avec implantation d'ascenseur ou monte-chargé, ceci étant trop onéreux. Par ailleurs, la salle actuelle ne peut contenir qu'un maximum de 40 personnes.

Après débat et concertation, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches pour cette nouvelle construction pour être aux normes.

Délibération n°53-2015

Elections régionales

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les élections régionales auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre prochain. Un planning de participation doit être établi pour les permanences du bureau de vote.

Délibération n°54-2015

Refinancement de la dette – Crédit Agricole

Vu la proposition de réaménagement des prêts n°700011140407 en date du 1^{er} avril 2007 au taux de 3.25% et n°70001086055 en date du 10 mai 2006 au taux de 3.12% contractés auprès du Crédit Agricole, Le Maire de la commune de Saint-Paul a décidé (par délégation du Conseil Municipal en date du 29 mars 2014) de refinancer le capital restant dû des prêts n°700011140407 et Prêt n°70001086055, un nouvel emprunt, ayant les caractéristiques suivantes :

Regroupement des 2 emprunts existants

Montant : 95 794.96 €

Durée 5 ans

Taux de 1.41 %

Périodicité : annuel à échéances constantes

Délibération n°55-2015

Refinancement de la dette – Caisse d'Epargne

Vu la proposition de refinancement du prêt n° 6742535 en date du 25 juillet 2007 au taux de 3.55% établie par la Caisse d'Epargne de Picardie, Le Maire de la commune de Saint-Paul a décidé (par délégation du Conseil Municipal en date du 29 mars 2014) de refinancer le capital restant dû du prêt n° 6742535, un nouvel emprunt ayant les caractéristiques suivantes :

Montant : 106.613,57 €

Durée : 6 ans

Taux fixe : 2,00%

Périodicité : annuelle, à échéances constantes

Délibération n°56-2015

Encaissement chèque sinistre

Suite au sinistre déclaré pour un bris de glace sur le tracteur, le cabinet AVIVA a procédé au remboursement de celui-ci, pour un montant de 669.78€.

Le Conseil Municipal accepte ce montant et charge Monsieur le Maire d'encaisser le chèque.

Délibération n°57-2015

Achat d'une tronçonneuse

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de s'équiper d'une tronçonneuse pour le service technique afin de remplacer celle devenue obsolète.

La dépense s'élève à 537.50€ HT soit 645.00€ TTC

Après débat et concertation, le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour passer commande.

Délibération n°58-2015

Inauguration Aire de Jeux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé le 21 mai 2015 de financer une aire de jeux.

Cette aire de jeux a été mis à disposition du public le 12 septembre 2015.

Il est proposé de l'inaugurer le samedi 3 octobre 2015 à 11h30. Son organisation est sous la responsabilité de Madame Nathalie ALLART, Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le plan de financement HT de cette aire de jeux :

Assiette hors taxe (100%)	36 176.10 €
dont Commune	18 779.26 €
dont DETR	8 352.81 €
dont FDC (25%)	9 044.03 €

Délibération n°59-2015

Décision(s) modificative(s)

Monsieur le Maire décide d'affecter des crédits supplémentaires sur cette opération et d'établir la décision modificative suivante :

	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	Chap 11 Cpte 61522 Chap 023 cpte 023	-24 000,00€ 24 000,00€	
	S/TOTAL	0,00€	
Investissement	Chap 23 Cpte 2315 – op 201 Chapitre 23 Cpte 2313 – op 204	21 000,00€ 3 000,00€	Chap 021 Cpte 021
			24 000,00€
	TOTAL	24 000,00€	TOTAL

Monsieur le Maire propose de prendre deux délibérations non inscrites à l'ordre du jour.

Délibération n°60-2015

Modification des commissions communales

Après concertation, le Conseil Municipal procède à la modification des membres des commissions communales :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Commission Animation – Sports, Gestion du Complexe, relations avec les Associations locales et Comité des Fêtes :

Responsable : LECAS Jean-Claude

ALLART Nathalie, DUMONT Grazielle, MOURET Jean-Louis, PACCHIONI Corinne, ROBERT Marlène, LELEU Sami,

Membres cooptés : PERRIN Arnaud, et les Présidents d'Associations.

Commission Information – Communication, Culture /Prix de Peinture :

Responsable : HÉDIN Gérard

BEAUDOU Gérard, DAVESNE Françoise, DUMONT Grazielle, ROBERT Marlène, ROGER Pascal.

Membre coopté : BEAUDOU Thérèse, PERRIN Magalie

Commission Travaux neufs (Voirie et Bâtiment) :

Responsable : BEAUDOU Gérard,

DRUON Cyril, LECAS Jean-Claude, LELEU Sami, NAJDA Michel, ROGER Pascal, VÉRET Michel.

Commission Travaux d'entretien et Gestion du Cimetière:

Responsable : LEMOINE Michaël

DUMONT Grazielle

Commission Environnement – Fleurissement et Cadre de Vie:

Responsable : ALLART Nathalie

DUMONT Grazielle, MOURET Jean-Louis, PLÉ Marielle

Membres cooptés : CASTANHEIRO Josiane, TECHMANSKI André

Commission Matériel et Gestion des Bois Communaux :

Responsable : VÉRET Michel

Membres cooptés : MALLARD Lucien, PRAT Eric

Commission Scolaire, Rythmes scolaires et Conseil d'école :

Responsable : PLÉ Marielle,

LELEU Sami et LEMOINE Michaël

Commission Périscolaire et Cantine municipale :

Responsable : PLE Marielle

LELEU Sami.

Commission des Finances :

Responsable : HÉDIN Gérard

Les 5 Adjoints et les 2 Conseillers délégués

Commission révision PLU :

Responsable : NAJDA Michel

LECAS Jean-Claude, LEMOINE Michaël, BEAUDOU Gérard, ROGER Pascal, LELEU Sami, DAVESNE Françoise, VERET Michel, DRUON Cyril, PLE Marielle.

Membres cooptés : CARON Daniel, MALLARD Lucien

Commission Urbanisme :

Responsable : NAJDA Michel

LEMOINE Michaël, BEAUDOU Gérard, DAVESNE Françoise, DRUON Cyril, LELEU Sami, MOURET Jean-Louis, ROGER Pascal, VÉRET Michel, PLE Marielle.

Membre coopté : CARON Daniel

Commission d'appel d'offres unique :

Président : HÉDIN Gérard

Les Titulaires : BRAECKEVELT Francine, LELEU Sami, NAJDA Michel

Les Suppléants : LEMOINE Michaël, LECAS Jean-Claude, BEAUDOU Gérard

Auxquels s'adjoindront : Le comptable de la commune - Le Maître d'œuvre

Commission Attribution Logement

Le Président : HÉDIN Gérard

Francine BRAECKEVELT et Grazielle DUMONT

Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S.)

Président : Gérard HEDIN

Vice-Présidente : BRAECKEVELT Francine

Membres au sein du Conseil Municipal : DUMONT Grazielle, PACCHIONI Corinne, ROGER Pascal, MOURET Jean-Louis

Membres nommés par le Maire : CUNHA Marie-Claire, VÉRET Anne-Marie, BILLA Florence, MALLARD Lucien, BRIARD Jean-Claude et RANDU René.

Représentant pour différents domaines :

BRAECKEVELT Francine pour l'association familiale et pour l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,

MOURET Jean-Louis pour les associations de retraités et personnes âgées,

DUMONT Grazielle pour les associations des personnes handicapées.

Conseil des Jeunes (et gestion du City Stade)

Responsable : LECAS Jean-Claude,

ROGER Pascal, LELEU Sami, PACCHIONI Corinne, ROBERT Marlène

Membre Coopté : PERRIN Arnaud

Commission Sécurité Routière et aménagement du parc et la zone du Renard

Responsable : HEDIN Gérard

NAJDA Michel, ROGER Pascal

Commission de Réception et d'Animation :

BRAECKEVELT Francine, DUMONT Grazielle, ROGER Pascal, ALLART Nathalie, et le CCAS.

Commission Gestion Informatique :

Responsable : LECAS Jean-Claude,

BEAUDOU Gérard, DRUON Cyril

Membre Coopté : GALLI Jimmy

Commission Bibliothèque Municipale :

BEAUDOU Thérèse et son équipe : DECOMBAZ Françoise, LEMAIRE Cornélia, NICOLAS Chantal, PASQUIER Carolina.

Délibération n°61-2015

Création d'opération financière en investissement

A la demande de la Trésorerie, il est nécessaire de créer une nouvelle opération :

Opération 204 : Dortoir

L'ordre du jour étant épousé, les questions diverses évoquées, la séance a été levée à 22h45.

Le Maire, Gérard HEDIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le cinq novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-neuf octobre deux mil quinze, s'est réuni, sous la présidence de Gérard HEDIN,

Étaient présents : Monsieur Gérard HEDIN, Madame Francine BRAECKEVELT, Monsieur Michel NAJDA, Madame Grazielle DUMONT, Monsieur Jean-Claude LECAS, Monsieur Michaël LEMOINE, Monsieur Gérard BEAUDOU, Madame Françoise DAVESNE, Monsieur Pascal ROGER, Madame Corinne PACCHIONI, Monsieur Jean-Louis MOURET, Monsieur Michel VERET, Madame Nathalie ALLART, Monsieur Cyril DRUON, Madame Marielle PLE, Monsieur Sami LELEU.

Ayant donné procuration : Marlène ROBERT à Monsieur Michel NAJDA

Secrétaire de séance : Monsieur Sami LELEU

Secrétaire auxiliaire : Madame Aurélie LELEU

Les membres du Conseil Municipal ayant reçu le compte rendu de la séance du 24 septembre 2015 approuvent le procès-verbal tel que rédigé sans aucune observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 3 délibérations à l'ordre du jour seront reportées au Conseil Municipal du 10 décembre 2015, elles concernent le P.L.U.

Délibération n°62-2015

Vente de véhicule – Service technique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le véhicule JUMPY acheté d'occasion en 2012 par la Commune, et ayant été mis en circulation le 21 novembre 1999 n'est plus en état de circuler (moteur cassé). Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de le vendre pour pièces au prix de 900.00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne son accord et tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer cette vente.

Délibération n°63-2015

Achat de véhicule – Service technique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acheter un véhicule type utilitaire d'occasion en remplacement du JUMPY qui a été vendu.

Après débat et concertation, le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'achat d'un véhicule type utilitaire d'occasion pour un montant maximum de 7500.00€ TTC.

Délibération n°64-2015

Election des membres du CCAS

Suite à la délibération de Conseil n°60-2015 du 25 septembre 2015, Monsieur le Préfet nous demande de bien vouloir modifier la répartition des membres du CCAS,

Après débat et concertation, le conseil Municipal confirme les 5 membres du Conseil Municipal et les 5 membres cooptés comme suit : Président de droit : Gérard HEDIN

Membres au sein du Conseil Municipal : BRAECKEVELT Francine, DUMONT Grazielle, PACCHIONI Corinne, ROGER Pascal et MOURET Jean-Louis

Membres cooptés nommés par le Maire : CUNHA Marie-Claire, VÉRET Anne-Marie, MALLARD Lucien, BRIARD Jean-Claude et RANDU René.

Délibération n°65-2015

Demande de fonds de concours voirie – Agglomération du Beauvaisis

Le Conseil Municipal de Saint-Paul sollicite auprès de l'Agglomération du Beauvaisis, une subvention au titre du Fonds de Concours voirie la plus élevée possible pour aider au financement de la réfection de la rue du Fond de Val.

La dépense globale envisagée s'élève à 34 132.43€ HT.

Délibération n°66-2015

Demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) – Aménagement d'une salle de réunion Mairie

Le Conseil Municipal de Saint-Paul sollicite une aide financière au titre de la DETR, par une subvention la plus élevée possible pour aider au financement de l'aménagement d'une salle de réunion Mairie.

La dépense envisagée s'élève à 240 000.00€ HT.

Délibération n°67-2015

Demande de subvention au Conseil Départemental - Aménagement d'une salle de réunion Mairie

Le Conseil Municipal de Saint-Paul sollicite auprès du Conseil Départemental, une subvention la plus élevée possible pour aider au financement de l'aménagement d'une salle de réunion Mairie.

La dépense envisagée s'élève à 240 000.00€ HT.

Délibération n°68-2015

Achat parcelle de terrain – Sorcy

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'acquérir une parcelle de terrain cadastré AP9 d'une superficie de 18 228 m² environ afin de réaliser une place publique au hameau de Sorcy sur une superficie de 2 087m².

Après débat et concertation, le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier avec le Notaire et les propriétaires. L'évolution de ce dossier sera présentée au prochain Conseil Municipal du 10 décembre 2015.

Délibération n°69-2015

Création d'un réseau pluvial – rue du Champ des Taillis

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de renforcer le réseau pluvial sur la rue du Champ des Taillis afin d'évacuer les eaux de voirie. Par délibération en date du 17 avril 2015, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a approuvé un programme d'investissement pluvial complémentaire pour l'année 2015. Les études et travaux liés à ce programme sont financés pour 50 % du montant net des dépenses H.T. par les communes respectives.

Notre commune est concernée par les travaux de création d'un réseau pluvial sur la rue du champ des taillis qui ont été retenus par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, dans son programme d'investissement 2015. La maîtrise d'ouvrage des travaux est assurée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Le coût estimatif global de ces travaux d'assainissement pluvial s'élève à 21 052.25 € TTC soit 17 543,54€ HT.

Notre commune devra donc s'acquitter auprès de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis des sommes suivantes au titre du fonds de concours 2015 :

8 771,77 € HT pour les travaux, dont 25 % du coût global, soit 4 386,00 € HT sont à verser avant le démarrage des travaux.

Le solde (25 % des dépenses restantes) sera versé après établissement du Décompte Général et Définitif (DGD) de l'opération, suivant les dépenses réelles.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Approuver le plan de financement et le lancement des travaux de création d'un réseau pluvial sur la rue du champ des taillis,
Inscrire au budget communal, la somme de 8 771,77 € au titre du fond de concours d'investissement pluvial de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis,

Procéder aux paiements des titres de recettes qui seront présentés par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Délibération n°70-2015

Sécurité école – mise en place d'un interphone

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'installer un interphone à l'école du Ruisseau permettant d'avoir une liaison entre l'école maternelle et l'école primaire pour raison de sécurité.

Monsieur le Maire propose le devis d'EPC MACRON pour l'installation d'un interphone d'un montant de 1 083.00 € HT.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à passer commande.

Délibération n°71-2015

Indemnité de logement des instituteurs

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre circulaire de Monsieur le Préfet en date du 21 octobre 2015 relative à la fixation de l'indemnité représentative de logements des instituteurs pour l'exercice 2015.

Monsieur le Maire rappelle que les taux fixés pour 2015 restent inchangés par rapport à 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°72-2015

Indemnité de conseil au Comptable du Trésor - modification

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

De demander le concours du trésorier pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 80 % pour l'année 2015.

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Cécile PICHARD.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 1er juillet 2014.

Délibération n°73-2015

Prix de Peinture : date et financement

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'exposition de peinture aura lieu les 7 au 8 novembre 2015 à l'Espace loisirs du Becquet-Saint-Paul

Trois prix seront attribués :

1^{er} Prix de Saint-Paul : 500€

2^{ème} Prix de Saint-Paul: 300€

Prix d'encouragement à la création artistique : 200€.

Les trois chèques nécessaires seront émis par l'ASCHSP qui a reçu une subvention en conséquence de 1 000.00€ le 6 mai 2015.

Délibération n°74-2015

Choix de la date pour le Noël des enfants

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le déroulement du Noël des enfants de l'Ecole du Ruisseau qui aura lieu le mercredi 9 décembre 2015 ainsi que la visite dans la classe le jeudi 17 décembre 2015 pour les récompenses des dessins et Lettres au Père Noël.

Délibération n°75-2015

Refinancement de la dette – SFIL

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a été demandé à la société SFIL (qui a racheté le groupe DEXIA) de nous faire une proposition pour refinancer la dette ou d'effectuer un remboursement anticipé.

Après examen du dossier, il s'avère que pour effectuer un remboursement du prêt, l'indemnité de remboursement anticipé est plus importante que les intérêts dus.

Monsieur le Maire propose de ne pas rembourser ce prêt, il se finira donc le 1^{er} juillet 2018.

Après débat et concertation, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire, qui est la plus judicieuse et charge Monsieur le Maire de ne pas donner suite.

Délibération n°76-2015

Décision(s) modificative(s)

Monsieur le Maire décide d'affecter des crédits supplémentaires sur cette opération et d'établir la décision modificative suivante :

Renégociation prêts :

Dépenses	Recettes
Chap 023 cpt 023 Chap 042 Cpte 6682 - OPFI	-20 000,00€ 20 000,00€
TOTAL	00,00€
TOTAL	00,00€

Monsieur le Maire propose de prendre trois délibérations non inscrites à l'ordre du jour.

Délibération 77/2015

Autorisation d'engager, liquider et mandater le ¼ des crédits d'investissement ouverts en 2015 sur le budget primitif 2016

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour engager et mandater des investissements en période de budget.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater le ¼ des crédits d'investissement ouverts en 2015 sur le budget primitif 2016.

Délibération 78/2015

Regroupement des 3 syndicats d'électricité

Monsieur le Maire expose qu'un projet de schéma départemental de Coopération Intercommunale présentant des propositions sur la rationalisation de la carte intercommunale lui a été notifié le 16 octobre 2015

La proposition 23 concerne le Syndicat d'Energie de l'Oise auquel la commune est adhérente.

Le projet de schéma préfectoral consiste à regrouper les 3 syndicats d'électricité : SE60, SEZEO, Force Energie qui détiennent une compétence similaire : l'Autorité Organisatrice de la Distribution Électrique mais sur des territoires différents.

Le SE60 sur la zone desservie par ERDF : 453 communes soit 649 041 habitants (80,7%)

Le SEZEO sur la zone desservie par SICAE : 177 communes soit 134 429 habitants (16,7%)

Force Energies sur la zone desservie par SER : 50 communes soit 20 836 habitants (2,6%).

Le regroupement ne remet pas en question les zones de distribution des concessionnaires mais consisterait à unifier la compétence d'autorité organisatrice en mutualisant les moyens de chaque syndicat et l'expertise.

Vu l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur l'élaboration du schéma

Vu l'article L2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la création par département d'une structure unique d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité

Vu l'intérêt de la fusion pour une bonne rationalisation des moyens et une meilleure efficacité,

Vu l'intérêt stratégique et financier d'un syndicat à taille départementale permettant de pérenniser le syndicat et mieux représenter les communes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 : accepte la fusion des syndicats d'électricité SE60, SEZEO, Force Energies.

Article 2 : acte que les communes adhérentes aux syndicats extra départementaux que sont l'USEDÉA dans l'Aisne (communes de Caisnes, Nampcel, Moulin-sous-Touvent, Autheuil-en-Valois, Marolles, Varinfroy et Autrèches) et le SDE76 dans la Seine Maritime (Quincampoix-Fleuzy) ainsi que les 5 communes isolées (Angicourt, Le Plessis-Brion,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Cambronne-les-Ribécourt, Chiry-Ourscamp et Ribécourt-Dreslincourt seront invitées, à terme, à rejoindre également le syndicat fusionné.

Délibération 79/2015

Longueur voirie classée dans le domaine public communal

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet concernant la préparation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour l'année 2016.

Les services de la Préfecture ont recensé au 1er janvier 2015 : 15 004.00 mètres de voirie communale.

Après vérification par nos soins et confirmé par le service SIG de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, nous avons relevé 22 693.80 mètres de voirie sur la Commune de Saint-Paul.

Après débat et concertation, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'en informer la Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, les questions diverses évoquées, la séance a été levée à 23h10.

Le Maire, Gérard HEDIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le dix décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le trois décembre deux mil quinze, s'est réuni, sous la présidence de Gérard HÉDIN,

Étaient présents : Monsieur Gérard HEDIN, Madame Francine BRAECKEVELT, Monsieur Michel NAJDA, Madame Grazielle DUMONT, Monsieur Jean-Claude LECAS, Monsieur Michaël LEMOINE, Monsieur Gérard BEAUDOU, Madame Françoise DAVESNE, Monsieur Pascal ROGER, Mademoiselle Marlène ROBERT, Monsieur Jean-Louis MOURET, Monsieur Michel VERET, Madame Nathalie ALLART, Monsieur Cyril DRUON, Madame Marielle PLE, Monsieur Sami LELEU.

Ayant donné procuration : Madame Corinne PACCHIONI à Madame Grazielle DUMONT

Secrétaire de séance : Mademoiselle Marlène ROBERT

Secrétaire auxiliaire : Madame Aurélie LELEU

Les membres du Conseil Municipal ayant reçu le compte rendu de la séance du 5 novembre 2015 approuvent le procès-verbal tel que rédigé sans aucune observation.

Délibération n°80-2015

Extension BT/EP souterrain 9 Chemin Vert

Vu la nécessité de procéder à l'extension du réseau d'électricité pour le terrain situé au 9 Chemin Vert,

Vu le cout total prévisionnel des travaux TTC établi au 6 novembre 2015 s'élevant à la somme de 6 526.75 euros,

Vu le montant prévisionnel de la participation de la commune de 3 729.41 euros (avec subvention),

Vu les statuts du SE60 en date du 29 novembre 2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition du Syndicat d'énergie de l'Oise pour l'extension du réseau électrique au 9 Chemin Vert en technique souterraine,
- Demande au SE60 de programmer et de réaliser ces travaux,
- Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux
- Inscrit les sommes qui seront dues au SE60 au budget communal de l'année 2015, en section investissement à l'article 2041582 (Opération 178), selon le plan de financement prévisionnel joint,
- Prend acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%
- Prend acte que le versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux
- Refacturer le montant réglé par la commune soit la somme de 3 729.41€ au propriétaire (Monsieur HANNABY, 9 Chemin Vert, 60650 Saint-Paul).
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et de signer la convention avec Monsieur Hannaby.

Délibération n°81-2015

Rétrocession – Résidence des Libellules – Rue des Courtilllets

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 21 septembre 2015 La SA HLM de l'Oise s'engage à :

- Réaliser l'ensemble des travaux et des ouvrages conformément aux dispositions prévues dans la demande de permis d'aménager et au cahier des charges élaboré pour la consultation des entreprises,
- Implanter à l'entrée de la Résidence la plaque 'Résidence des Libellules',
- Fournir les contrôles caméra des réseaux d'eaux usées et pluviales,
- Associer la commune de Saint-Paul à la définition du programme et à lui laisser accès au chantier afin de vérifier le bon déroulement des opérations
- Notifier à la commune et à la communauté d'agglomération du Beauvaisis la date à laquelle elles assisteront conjointement à la réception des travaux
- Fournir les documents permettant à la commune d'assurer la gestion des espaces cédés (plan de recollement, DOE, attestation de conformité, garanties usuelles...)
- Céder gratuitement l'ensemble des ouvrages réalisés objet de la présente convention

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, la Commune de Saint-Paul s'engage à :

- Reprendre l'ensemble des voies, des espaces verts et des ouvrages créés dans le cadre de l'opération d'aménagement mené par la SA HLM DE L'OISE
- Rédiger l'acte administratif de transfert de propriété des voiries et réseaux divers
- Assurer la gestion des espaces à transférer (entretien, nettoyage...) plan annexé
- Maintenir et assurer le passage des véhicules d'incendie et de secours et de ramassage des ordures ménagères.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la rétrocision de la Résidence des Libellules avec la SA HLM de l'Oise.

Délibération n°82-2015

Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale – Agglomération du Beauvaisis

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle réglementation territoriale de la république (NOTRe),

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Oise présenté par Monsieur le Préfet le 16 octobre dernier, Considérant que dans sa proposition, Monsieur le Préfet a proposé la fusion des établissements publics de coopérations intercommunales à fiscalité propre qui ne regroupent pas au moins 15.000 habitants (population municipale 2012), et a choisi de ne pas morceler les EPCI existantes,

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet propose une fusion de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et de la Communauté de communes rurales du Beauvaisis,

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, dont la fusion de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et la communauté de communes rurales du Beauvaisis,
- De soutenir la volonté de la communauté d'agglomération du Beauvaisis d'ouvrir un dialogue constructif avec d'autres territoires afin d'envisager un EPCI plus représentatif au niveau départemental et régional, dans le respect de la cohérence territoriale.

Délibération n°83-2015

Révision du classement sonore

Suite au courrier en date du 27 septembre 2015, se référant à la loi 92-1444 du 31 décembre 1992 dite 'Loi Bruit' institue un classement sonore des infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic. Les secteurs affectés par le bruit des infrastructures sont ainsi connus et les prescriptions d'isolement applicables sur les bâtiments inclus dans ce périmètre.

Cette loi s'applique à limiter les nuisances à la source en fixant des limites de bruit pour la construction de voies nouvelles ou pour des modifications significatives de voies existantes. Elle vise à protéger les habitants en imposant des normes d'isolation phonique pour les bâtiments les plus exposés.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet.

Délibération n°84-2015

Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif – SPANC

Conformément aux dispositions du décret n°95-635 du 6 mai 1995, de l'article L2224-5 du CGCT et de l'arrêté du 2 mai 2007 annexe II, les Maires ou les Présidents d'EPCI doivent communiquer à leur conseil un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement dont ils ont la compétence.

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis du 28 juin 2015 a présenté le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif - SPANC. Ce rapport doit désormais être présenté au conseil municipal de chacune des communes de l'agglomération.

Il est établi suivant les indications données par les annexes du décret susvisé et comprend d'une part, les indicateurs techniques sur la consistance et la qualité du service, d'autre part, les indicateurs financiers avec en particulier la tarification.

La compétence assainissement non collectif est assurée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, avec comme mode de gestion la régie directe.

Pour l'année 2014, la tarification du service est la suivante :

- contrôle de conception et d'implantation des installations neuves : 83.58€ H.T.
- contrôle de diagnostic (1^{er} contrôle de bon fonctionnement) : 75.97€ H.T.
- Contrôle de bon fonctionnement : 65.84€ H.T.

- Frais de gestion pour le suivi des études préalables à réhabilitation : 101.32 € H.T.
- Frais de gestion pour le suivi des travaux de réhabilitation : 405.29€ H.T.

Il est à noter que la TVA sur ces contrôles est au taux de 10%.

Délibération n°85-2015

Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service assainissement

Conformément aux dispositions du décret n°95-635 du 6 mai 1995, de l'article L2224-5 du CGCT et de l'arrêté du 2 mai 2007 annexe II, les Maires ou les Présidents d'EPCI doivent communiquer à leur conseil un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement dont ils ont la compétence.

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis du 26 juin 2015 a présenté le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service assainissement. Ce rapport doit désormais être présenté au conseil municipal de chacune des communes de l'agglomération.

Il est établi suivant les indications données par les annexes du décret susvisé et comprend d'une part, les indicateurs techniques sur la consistance et la qualité du service, d'autre part, les indicateurs financiers avec en particuliers la tarification.

La compétence assainissement est assurée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, avec comme mode de gestion l'affermage auprès de la S.E.A.O. (filiale de VEOLIA Eau) suivant une délégation du service public.

Actuellement la tarification de la part assainissement (prix fermier + surtaxe communautaire) est différente pour chaque commune, mais un lissage permettra d'aboutir en 2017 à un prix unique sur l'ensemble de l'agglomération conformément à la délibération communautaire du 28 juin 2015.

Concernant notre commune, l'évolution de la part assainissement du prix de l'eau porte sur trois postes, à savoir :

- Rémunération du fermier (S.E.A.O.) : augmentation de 1.04%, soit 0.29% sur le prix global de l'eau. Cette augmentation résulte de l'application de la formule de révision du contrat.
- Redevance assainissement : baisse de -9.27%, soit -0.70% sur le prix global de l'eau.

Cette baisse résulte de l'harmonisation de la surtaxe assainissement.

Délibération n°86-2015

PLU : report en 2016

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à l'appel d'offre que nous avons lancé auprès de 4 cabinets, nous n'avons reçu qu'une seule offre pour effectuer cette révision, c'est insuffisant nous le déclarons ainsi infructueux. Monsieur le Maire propose de relancer un appel d'offre par voie de presse en début d'année 2016. Après débat et concertation, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette décision.

Délibération n°87-2015

Décision(s) modificative(s)

Monsieur le Maire décide d'affecter des crédits supplémentaires sur cette opération et d'établir la décision modificative suivante :

Renégociation prêts :

Dépenses		Recettes	
Chap. 023 cpté 023	-20 000,00€	Chap. 021 Cpte 021	-20 000,00€
Chap. 042	20 000,00€	Chap. 040	20 000,00€
Cpte 6688 – OPFI		cpte1641 - OPFI	
TOTAL	00,00€	TOTAL	00,00€

Cette décision modificative annule et remplace celle du 5 novembre 2015

Délibération n°87-2015

Décision(s) modificative(s)

Monsieur le Maire décide d'affecter des crédits supplémentaires sur cette opération et d'établir la décision modificative suivante :

Investissements :

Dépenses		Recettes	
Chap 011 Cpte 61522	-27 000€	Chap 021 Cpte 021	27 000€
S/TOTAL	-27 000€	S/TOTAL	27 000€
Chap 023 Cpte 023 Chap 20 Cpte 2041582 178 Chap 23 Cpte 2315 – 180 Chap 20 cpte 2041512 196	27 000€ 4 000€ 10 000€ 13 000€		
S/TOTAL	27 000€	S/TOTAL	
TOTAL	27 000,00€	TOTAL	27 000,00€

L'ordre du jour étant épuisé, les questions diverses évoquées, la séance a été levée à 22h30.

Le Maire, Gérard HEDIN





Ablain Saint Nazaire – Notre Dame de Lorette « Anneau de la mémoire »



Villeneuve d'Ascq – Parking 4 Cantons



Contournement Borre-Pradelles (RD642) - HQE



Dunkerque – FRAC



Croixrault – Piscine



Le Châtelet Sur Sormonne – A 304 – Viaduc



Saint Paul – Station d'épuration 5 000 E.H.

Photographies : K. Wany

EIFFAGE
GÉNIE CIVIL

Ouvrages d'Art – Industrie – Environnement – Travaux Spéciaux

Métropole Flandres (Templemars) – Hainaut (Marly) – Picardie (Camon) – Littoral (Dunkerque)
Direction régionale : Route de Vendeville – 59175 Templemars – Tél. : +33 (0)3 20 62 82 00

LA VIE ASSOCIATIVE

L'Amicale des Chasseurs de Saint-Paul

Le Bureau :

Président d'honneur : HÉDIN Gérard

Président : PARISY Yannick

Vice-Président : DOMONT Joël

Secrétaire : HÉDIN Gérard

Trésorier : DUMONT Jean-Marie

Les membres :

MALLARD Lucien

DE SOUZA Tonio

BLONDIN Georges

FRANCOIS Jean-Marie

DEMONT Philippe



* Prélèvements effectués pour la saison dernière 2014/2015 :

3 chevreuils, 2 sangliers et 7 renards

Le Président remercie les chasseurs, ainsi que M. BLONDIN Georges garde de l'association, pour ce prélèvement de renards.

* Attribution pour la saison 2015/2016 :

4 chevreuils soit 3 adultes et 1 chevillard ainsi que 6 sangliers.

Il n'y aura pas de lâchers de faisans et perdrix sur le territoire cette année.

Plusieurs nuisibles ont été détruits « renards, belettes, fouines etc.. » par notre garde Monsieur BLONDIN Georges.

* Bilan financier du trésorier :

Il reste positif soit : Recettes 2282.47€ + 2532.76€ = 4815.23€

Pour des dépenses de : 1932.34€

À l'unanimité, l'assemblée vote et donne quitus au trésorier.

L'assemblée et l'association remercient la mairie pour la subvention de 400€.

Le Maire ainsi que le Président ont offert le pot de l'amitié.

Au nom de tous les chasseurs, je vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2016.

Le président PARISY Yannick



L'Amicale des pêcheurs de Saint-Paul

Encore une saison qui passe avec son nombre d'adhérents qui monte (32) et un niveau d'eau qui baisse pour cause de sécheresse et d'envasement, mais qui nous a permis tout de même de passer de bons moments autour du plan d'eau. Venez nous y rejoindre. N'oublions pas nos regrettés amis disparus Paul LEGRIS et Rémy PARISY.

Le prix des cartes annuelles pour les habitants de Saint-Paul, reste à 50€ pour les adultes et à 20€ pour les moins de 14 ans. Des cartes à la journée pour des invités sont attribuées à 12€.

Pour tous contacts :

M. LE PIOUFLE Richard 06.17.71.31.63 Président

M. CUBAYNES Claude 06.10.74.18.23 Vice-Président

M. BARRAIS Arnaud 06.78.54.17.04 Trésorier

M. ROLLAND Thierry 06.11.52.14.01 Secrétaire



LE PIOUFLE Richard

Association des Parents d'Elèves (APE)



Encore une année de passée ensemble avec de nombreuses manifestations réalisées afin de récolter des fonds pour les enfants de l'école du Ruisseau.

Voici ci-dessous la liste des diverses actions qui ont été menées durant l'année scolaire 2014/2015 :

La kermesse en juin

avec la présentation d'une chorale préparée par les enseignantes et la tenue de stands de jeux et divertissements par l'APE. Les structures gonflables achetées pour l'occasion.

La kermesse a permis un bénéfice de 2882.70 €.



LA VIE ASSOCIATIVE

Loto du 11 octobre

Beaucoup de joueurs ce dimanche 11 octobre pour notre loto, un grand merci à l'aéroport de Beauvais pour le voyage offert et au Taxi Lamory à l'origine de nombreux lots afin que cette manifestation soit une réussite.

Le loto a permis un bénéfice de 1093.34 €

La brocante du 11 novembre

La vente d'emplacements pour les particuliers et les professionnels, ainsi que la buvette partagée avec le Comité des Fêtes ont permis un bénéfice de 3396 €



La totalité des actions réalisées par l'APE composée de très peu de membres et de parents bénévoles a permis de financer des projets pour un montant de 7 372.04 €.

Ces fonds ont été utilisés selon les projets suivants :

Sortie scolaire à Chantilly: 360€

Transport pour la journée au collège Pellerin: 75.64€

Sortie CM1 CM2: 521€

Sortie Potager des princes 521€

Sortie théâtre: 540€

Cours d'Escrime: 480€

Sortie à Samara: 610€

Pneus pour les petits vélos des maternelles 79.88€

Pour un total de 4021.22€

L'APE remercie :

Les parents bénévoles qui ont participé aux actions passées.

Sans oublier la Municipalité pour l'aide financière (1500€ de subvention) et la mise à disposition des locaux et du matériel, qui sans l'aide et l'accord de Monsieur le Maire et de son équipe ne nous permettrait pas de faire toutes ces manifestations pour le bien-être de nos enfants. Nous avons de la chance d'avoir une osmose parfaite avec la Mairie.

Appel aux bénévoles :

Nous savons que ce n'est pas toujours facile d'être disponible mais nous manquons de bénévoles, parfois seulement une

heure de votre temps peut nous permettre de réaliser de belles manifestations afin de gâter les enfants.

Au nom des membres de l'APE

Je vous souhaite de merveilleuses fêtes de fin d'année en famille

Sami LELEU, Président

Association pour la sauvegarde de l'église de Saint-Paul (ASESP)

Adresse postale : Mairie de Saint-Paul - rue du Feu Saint Jean - 60650 Saint-Paul (06 16 09 82 89)

Tout d'abord, merci à tous d'être aussi fidèles à notre Association. Grâce à vous, de nouveaux travaux ont pu être effectués. Les visiteurs y sont bien sensibles. Le jour du patrimoine, certains nous ont félicité de trouver une église aussi bien entretenue dans laquelle ils se sentaient accueillis. Il faut ajouter que le violoncelle de Charbel Charbel et l'équipe de permanence pour ce jour du patrimoine ont été fort appréciés. Nous remercions Marie-Françoise Verhaest, Christiane Biehlmann, Dominique Crestey, Pierre Roquette d'avoir ainsi donné de leur temps.

Vous avez pu remarquer la nouvelle rampe, le long de l'escalier d'entrée de l'église. Beaucoup nous ont déjà dit comme ils ont apprécié de pouvoir descendre en confiance les marches d'entrée...

Cette année, l'autel de la Vierge a été complètement restauré. Monsieur Magnin, menuisier à Saint-Paul a fait un superbe travail et la Vierge à l'enfant, restaurée par Madame Chicoineau, a retrouvé sa place sur l'autel. Quelques reprises de peinture feront oublier les restaurations.

Par ailleurs Monsieur Magnin a remplacé la plinthe tout le long de la nef qui était fort abîmée, et quelques boiseries dont les panneaux étaient en très mauvais état.

Et le grand ménage effectué au printemps par la Mairie a été grandement apprécié.

La chorale Cantus Félix est venue le 6 octobre pour un concert de poèmes et chansons de la Renaissance au XX^e siècle. Le concert était de très belle qualité et la nef était pleine. L'auditoire, venu de villages environnants et de Beauvais, était vraiment enthousiaste. Il n'y avait malheureusement pratiquement personne de Saint-Paul en dehors des organisateurs. J'espère que les habitants du village viendront se joindre à nous pour les prochains concerts. Le programme était ouvert à tous et illustrait les joies de la vie et de l'amour du VI^e siècle à nos jours.



LA VIE ASSOCIATIVE

Enfin c'était un moment de rencontre très sympathique, tout le monde était content d'échanger et de se rencontrer à l'issue du concert.

L'année prochaine, Charbel Charbel (jeune violoncelliste de Saint-Paul qui vient d'entrer au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse) propose de venir jouer dans l'église avec trois de ses amis. Beau témoignage de jeunes qui se sont lancés dans le métier d'artiste et qui par leur travail et leur passion nous apportent un vrai enthousiasme et nous enchantent par la qualité de leur prestation. J'espère que vous viendrez nombreux les encourager.

Enfin, l'équipe « Brocante » de notre Association est toujours présente le 11 Novembre grâce à Josiane Drouin, Joel Mondron, Marie-Françoise Verhaest et Christiane Biehlmann qui recherchent des objets et sont sur le stand aux aurores. Merci aussi à tous ceux qui ont donné des objets pour la vente. Toutes les recettes sont versées à l'Association et directement affectées à la restauration de l'église.

Martine MOREL

Club de l'âge d'or Emile Bourguignon

Cette année nous sommes 117 adhérents, dont 5 occasionnels qui se sont inscrits pour participer à une sortie et être assurés. Les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale le 25 février sous la Présidence de M. Jean-Louis Mouret. Après les débats habituels, rapport moral, rapport d'activité et rapport financier, nous avons voté pour le renouvellement d'un tiers des administrateurs.

Les administrateurs sont : Mesdames : Bourguignon Jacqueline, Caron Nicole (secrétaire), Denoeuvéglise Michèle (secrétaire adjointe), Decombez Françoise, Gaquer Edwige, Gérard Arlette, Lemaire Cornelia (trésorière), Leroy Andrée, Nicolas Chantal (trésorière adjointe), Régnier Renée qui nous a quitté en juin 2015. après avoir été 21 ans administrateur du club.

Messieurs : Gaquer André, Leroy Bernard (vice-président), Lison Jacques, Mouret Jean-Louis (Président).

Comme chaque année, le premier jeudi de chaque mois, nous organisons un goûter dans la salle Dany Bocquelet où nous pouvons nous adonner à des activités diverses, belote, scrabble, loto, et surtout ce sont des instants privilégiés dans une ambiance conviviale pour communiquer entre nous et sur la vie du club. Deux ateliers, un de broderie-couture sous la houlette d'Elise D'Agostino et l'autre d'art-déco-peinture sur soie sous la houlette de Michèle Denoeuvéglise se réunissent chaque semaine pour créer des œuvres que vous pouvez admirer et acheter lors des manifestations communales. Bravo à toutes pour les chefs-d'œuvre que vous réalisez.

Voici un aperçu de nos activités de 2015 :

HOLYDAY ON ICE le 6 mars 2015

Pour la première fois, les champions olympiques de danse sur glace Marina Anissina et Gwendal Peizerat ont intégré la troupe d'Holiday on Ice.

Au sein de la célèbre troupe d'Holiday on Ice, le couple mythique dévoile une partie des coulisses du monde du spectacle sur glace. Comment on devient une star du patinage mondial, quels sont les secrets de fabrication d'un kick line... Quoi de plus naturel que d'avoir les médaillés d'or français pour illustrer ce thème ? Sensations, performances, mais aussi passion, rêve et émotions sont au rendez-vous dans cette création du metteur en scène Bart Doerfler.

BANQUET DE PRINTEMPS du 26 avril 2015

C'est traditionnellement le banquet du Club, cette année le thème était la Bourgogne, l'année dernière nous étions en Normandie. Avec au menu des spécialités bourguignonnes préparées par la société Beauvaisienne de restauration traiteur. Une bien belle fête où nous avons dansé une bonne partie de l'après-midi avec Laurent Danse à la sono. Nous étions 87 et l'ambiance était super.

SORTIE A LA GUINGUETTE DE LA PLAGE DE L'ISLE

le vendredi 11 juin 2015

Nous étions 42 participants à prendre le car avec comme destination Saint Quentin et sa guinguette. Au bord de l'étang d'Isle à l'entrée de la réserve des marais d'Isle et du canal de Saint Quentin, dans un espace reposant, au charme certain.

Avec le spectacle « Toutes les femmes » escapade au cœur de la féminité, Karine a su nous y amener, son humour et son œil de biche nous ont laissé en émoi... Maryline Monroe, Piaf ou Patricia Kaas l'espace d'un instant les divas de la scène sont toutes là pour nous.

Dans l'ambiance nous avons terminé notre pérégrination par un retour sur la piste de danse en compagnie de Nicolas Démizieux accordéoniste qui nous a accompagné au cours d'un succulent repas.



LA VIE ASSOCIATIVE

LOTO PUBLICITAIRE du 2 juillet 2015 dans la salle Dany Bocquelet.

Chaque année nous organisons un loto publicitaire ouvert à tous, adhérents et non adhérents.

Journée récréative, après une présentation des produits de la société organisatrice et sans obligation d'achat, un repas nous est servi et pour clore la journée un tirage au sort de lots. Repas et lots fournis par l'organisateur, Il y avait 31 participants et un lot pour chacun.

PARC Saint-Paul

le 20 août 2015

47 participants ont répondu présents à l'invitation du Parc Saint-Paul, après un bon repas (Paëlla) nous avons profité largement des attractions, le beau temps était de la partie. La participation à cette sortie est en baisse de 23% par rapport à 2014 !

LE THÉÂTRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN

le 10 octobre 2015

IRMA LA DOUCE

Le retour de la comédie musicale avec 20 artistes sur scène dont : Marie-Julie BAUP, Lorànt DEUTSCH, Nicole CROISILLE. Comédie musicale d'Alexandre BREFFORT, mise en scène de Nicolas BRIANCON.

Le spectacle : Nestor, un titi parisien dans toute sa splendeur, tombe fou amoureux de sa protégée, Irma. Rongé par la jalousie de savoir sa douce en galante compagnie chaque nuit, Nestor va utiliser tous les stratagèmes pour qu'irma ne soit plus qu'à lui et rien qu'à lui, peu importe le prix à payer.

Avec une équipe de 14 comédiens et un orchestre de 6 musiciens, la comédie musicale « Irma la douce » nous enivre grâce à ses chansons populaires des faubourgs parisiens des années 50. Entre humour et suspense « Irma la douce » est un spectacle unique en son genre, une référence !

Nous étions 32 participants à cette sortie, dur-dur de remplir un car.

FÊTE de L'AMITIÉ à L'ELISPACE DE BEAUVASIS

le 27 octobre 2015

Organisée par Génération mouvements aînés ruraux de l'Oise. Ouvert à tous adhérents et non adhérents.

Au programme : Voyage aux îles Polynésiennes

Les ballets d'Aloha Tahiti, danseurs, danseuses et musiciens reprennent des chants, musique et danse qui ont traversé des siècles de tradition de toutes les îles des 5 archipels. Les danseurs « Tane », tatoués et puissants, les danseuses aux cheveux de jais « Vahiné », les musiciens chanteurs sont tous revêtus de costumes typiques, colorés avec des coiffes majestueuses. L'art de ces danses s'exprime par le gestuel, puissant pour les danseurs, avec beaucoup de sensualité pour les danseuses dont le sourire fait rêver à ce que devrait être la vie de vahiné d'autrefois. La lune, le soleil, les dieux, le vent, les oiseaux, la terre, le ciel, les fleurs, le cœur, l'amour, la mer et l'océan sont les ingrédients de ces danses très rythmées, avec des costumes aux couleurs très vives. Le chanteur Peterson Cowan ténor lyrique puissant et lauréat de plusieurs concours de chant.

Très beau spectacle qui a enchanté les spectateurs.

SORTIE DE FIN D'ANNÉE CHEZ JULES A BEAUVASIS

le 28 novembre 2015

Déjeuner spectacle : Nous étions 50 participants, journée agréable pour clore l'année.

Sans oublier les concours de pétanque, de belote, de dictées et le jeu des connaissances, organisés par Générations mouvement de l'Oise dont le club de Saint-Paul fait partie.

PÉTANQUE : 3 triplettes engagées

Jacques VARAGNE, Roger SANDOVAL et Jean-Louis FOURNIER

Bernard LEROY, Louis SOSTEN et Eric VAN LAMBERGUE

Claude CUBAYNE, Serge COLLIER et Jean DANIEL

L'équipe Claude CUBAYNE, Serge COLLIER et Jean DANIEL a fini première lors des qualifications et a représenté Générations Mouvement de l'Oise pour la finale nationale les 22, 23 et 24 septembre à Port-Barcarès dans le Roussillon où ils ont terminé 61^{ème} sur 64. BRAVO !

BELOTE : 5 équipes engagées pour les qualifications à Laboissière-en Thelle le 30 septembre.

Claude CUBAYNE et Serge COLLIER

Louis SOSTEN et Jacques VARAGNE

Edwige GAQUER et André GAQUER

Daniel CARON et Bernard LEROY

Michel VERET et Michel DEGROOTE

L'équipe Daniel CARON et Bernard LEROY a terminé 8^{ème} sur les 44 sélectionnées pour la finale.

DICTÉE : 3 personnes ont représenté le club de Saint-Paul Mesdames : CARON, LEMAIRE et NICOLAS.

LE JEU des CONNAISSANCES :

Qui consiste à répondre à 5 questionnaires, au cours de l'année. Le club de Saint-Paul termine en 2014-2015 à la 5^{ème} place sur 55 participants, bravo à Chantal Nicolas et Daniel Caron qui ont répondu aux questionnaires.

Le Club Emile Bourguignon répond toujours présent aux manifestations communales. C'est dans ces occasions que nous exposons et vendons les produits réalisés par nos ateliers de déco et de couture. Cette année nous étions présents à la fête communale avec 2 équipes au défi inter associations, la tenue du bar pendant 3 heures, participation de 3 personnes à la confection de la soupe et la tenue de 2 stands le dimanche.

Pas d'activité sans financement, pour rendre attractives nos sorties il faut que les prix ne soient pas trop élevés. La principale ressource est le fruit des cotisations. Nous recevons de la commune une subvention et les salles nous sont attribuées gratuitement, grand merci à la municipalité. Le banquet de printemps nous rapporte un peu grâce à une tombola que nous organisons pour cette occasion et la vente des produits des ateliers est appréciable.

En 2015 notre banquet de printemps aura lieu le dimanche 10 avril à l'espace culturel de Saint-Paul. Le thème sera La Bretagne l'animation sera assurée par Laurent Danse.

LA VIE ASSOCIATIVE

« Comme chaque année, ça va être chaud !»

VENEZ NOMBREUX

J'espère que ce petit texte n'a pas été trop fastidieux à lire et qu'il suscitera un intérêt pour notre club, il n'est pas nécessaire d'être retraité, nous accueillons toute personne majeure, un peu de jeunesse ferait du bien pour être encore plus dynamique !

Les membres du conseil d'administration et les adhérents se joignent à moi pour vous souhaiter plein de bonheur et la santé pour 2016.

Le Président, Jean-Louis MOURET

Club informatique de Saint-Paul

Bonjour Messieurs, Mesdames, les Retraités
Attention l'hiver est là, le froid arrive, pour passer le temps
Visitez des châteaux, des galeries d'arts, des musées bien au
chaud confortablement installé dans votre fauteuil !

Si vous désirez apprendre à vous servir d'un ordinateur.
Si, envoyer ou recevoir des mails vous pose problème.
Si vous désirez rafraîchir vos connaissances.

Communiquer avec vos proches, vous parlez avec eux et vous
les voyez
Un vrai dialogue (gratuit).
Nous sommes là, À VOTRE SERVICE.
Le jour de votre choix et à l'heure qui vous convient.

Téléphonez nous !!!!!
06.14.23.92.22

Le Président, Gabriel CANCALON

F.C. Saint-Paul Le football club de Saint-Paul



Une bien belle équipe !

La saison dernière, (2014/2015) nos deux équipes seniors ont réalisé un parcours honorable, qui aurait pu sourire une nouvelle fois avec plus de régularité dans les résultats. La grande satisfaction de la saison réside dans les catégories nouvellement créées au sein du club, à savoir les U6/U7 et les U8/U9 qui ont su enthousiasmer petits et grands, éducateurs et parents durant toute la saison.

Un grand merci à l'encadrement, mais également aux parents qui se sont fédérés autour de ces « bouts de shoot ».

Pour la saison 2015/2016 :

Bien sûr les deux équipes seniors ont pour « but » d'asseoir leur

notoriété sur des résultats positifs, mais en gardant cet esprit club et les valeurs associatives chères au FC Saint-Paul.

Pour éviter le départ toujours préjudiciable de jeunes, nous avons réussi, grâce à une forte mobilisation interne à créer une nouvelle équipe de football à 8 dans la catégorie U10/U11, qui porte à 5 le nombre d'équipes évoluant au sein du club.

Il va sans dire qu'un tel dynamisme autour du football, et en particulier autour de nos équipes de jeunes, requiert un engagement énorme de nos méritants joueurs / éducateurs du club. Cet engagement a également permis d'organiser, pour les catégories U8/U9 et U10/U11, un stage en immersion sur deux jours pendant les vacances scolaires.



La devise du club : « Volonté de fer et de bien faire » contient toutes les bases et qualités de joueurs et dirigeants remarquables. Je suis sûr que vous vous reconnaîtrez dans ces valeurs, alors rejoignez nous pour mener à bien les nombreux projets du club.

Pour le Club, son Président, Jean-Marc BOLLE



La truite de Saint-Paul

*Association Agrée pour
la Pêche et la Protection
des Milieux Aquatiques
(AAPPMA) de Saint-Paul*

Cette année 2015 a de nouveau confirmé nos effectifs, force est de constater que nous manquons cruellement de jeunes qui pourraient assurer la pérennité de notre association.

Les tarifs 2016 sont d'ores et déjà disponibles sur le blog de l'association et ne sont nullement prohibitifs ni pour les jeunes, ni pour les femmes.

Vous pouvez acquérir la carte de pêche directement par internet sur le site <http://www.cartedepêche.fr> en sélectionnant l'AAPPMA de Saint-Paul.

La période d'ouverture de la pêche à la truite en 1^{ère} catégorie piscicole s'est déroulée du 14 mars au 20 septembre 2015.

LA VIE ASSOCIATIVE

Nous avons déversé 150 kg de truites fario financés par les cotisations des adhérents et la subvention de la Mairie que nous remercions vivement.

Comme rappelé dans le précédent bulletin municipal, le mandat des organes dirigeants :

- des AAPPMA (associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique)
- des ADAPAEF (associations départementales agréées de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets)
- des FDPPMA (fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique)

commencent respectivement le 1^{er} janvier et le 1^{er} avril précédant la date d'expiration des locations du droit de pêche consentis par l'État sur le domaine public et se terminent respectivement le 31 décembre et le 31 mars précédent l'expiration des baux suivants. La date d'expiration des locations actuelles est le 31 décembre 2016. Par conséquent, notre AAPPMA a organisé une assemblée générale élective le 30 octobre 2015 où il a été procédé à l'élection des membres du Bureau, par les membres du Conseil d'administration, qui ont désigné à la majorité relative des membres présents ou représentés et à bulletins secrets, pour la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020.

Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles de l'Oise (PDPG) datant de 2004 a été réactualisé en 2015 pour une période de 5 ans et définit l'ensemble des actions visant à exploiter, au mieux, les ressources naturelles en prenant en compte les facteurs :

- milieu : qualité de l'eau, quantité d'eau, diversité d'habitats ;
- biologique : cycle de vie des poissons, source de nourriture ;
- humain : usage du milieu aquatique.

Vous pouvez consulter le document technique sur le site de la préfecture de l'Oise : <http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/L-eau-et-les-milieux-aquatiques/L-peche/PDPG-Oise-2015>

Nos objectifs restent les mêmes que les années précédentes, à savoir, réaliser des travaux pour améliorer les habitats piscicoles et plus largement la fonctionnalité du milieu aquatique. Pour ce faire, l'AAPPMA a acquis du matériel d'entretien subventionné par la FDPPMA de l'Oise, que nous remercions vivement.

Vous pouvez nous rejoindre sur le blog de l'association (adresse du site: <http://latruitedesaintpaul.unblog.fr>). Vous pouvez laisser des commentaires et même proposer des articles si vous le souhaitez.

Notre assemblée générale ordinaire et la réunion préparatoire à la saison 2016 devrait se tenir le 4 mars 2016 dans la salle des associations, à côté de la Mairie, vous êtes tous invités.

Enfin si vous souhaitez avoir d'autres renseignements n'hésitez pas à me joindre au 06 72 10 04 76 ou latruitedesaintpaul@orange.fr

*Le président de l'AAPPMA « la truite de Saint-Paul »
Raymond FATOUX*



Loisirs pour tous

L'association « LOISIRS POUR TOUS » organise depuis 1997 des cours de gym tonic qui ont lieu les mardis soirs de 20H15 à 21H15 dans le gymnase du Complexe Socio-Culturel et Sportif de l'Espace Loisirs du Becquet. 20 personnes sont inscrites à cette activité pour cette saison 2015-2016.

L'association propose également des cours de gym douce (le mercredi matin) et des sorties « marche nordique » (un dimanche matin par mois).

Si vous êtes intéressés par l'une ou plusieurs de ces activités, vous pouvez me contacter pour tout renseignement au 03.44.82.59.53 ou au 06.68.32.63.64, les inscriptions étant possibles à tout moment de l'année (tarif dégressif pour plusieurs activités pratiquées).

Je vous adresse à toutes et à tous mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2016.

Sportivement,

La Présidente, C. PACCHIONI

Saint-Paul Badminton



Pour sa 7^{ème} année d'existence, le club Saint-Paul BADMINTON, a repris les entraînements le mercredi 2 septembre 2015 à 17h. Un nouveau bureau de bénévoles motivés a été élu et continue à faire vivre le club avec enthousiasme et passion. Nous remercions l'ancien bureau pour leur aide concernant les formalités à accomplir en début de saison.

La saison 2015-2016 :

Le club compte 49 licenciés dont 9 jeunes âgés de 13 à 17 ans. L'animation avec les plus jeunes n'a pas été renouvelée cette année.

La cotisation annuelle demeure inchangée, à savoir :

35 euros pour les jeunes de Saint-Paul et 45 euros pour les jeunes n'habitant pas la commune (possibilité de bénéficier du « pass sport » et la carte cursus)

45 euros pour les adultes de Saint-Paul et 60 euros pour les personnes n'habitant pas la commune.

Outre le tournoi interclubs du 13 mars 2016, le tournoi interne du 21 mai, les membres du bureau réfléchissent à la mise en place de divers événements : nuit du badminton, randonnée vélo...

Horaires :

2 créneaux d'entraînement ouverts à tous les licenciés du club de Saint-Paul, jeunes et adultes, dans le gymnase du complexe socioculturel :

Le mercredi de 17h à 22h (20h en décembre, janvier et février)

LA VIE ASSOCIATIVE

Le samedi de 10h30 à 12h
Composition du bureau :
Présidente : Isabelle MODESTE
Président d'honneur : Gérard HEDIN
Vice présidente : Céline VERDUN
Trésorier : Pascal CATOIRE
Trésorière adjointe : Murielle CREINIER
Secrétaire : Alain CRAPOULET
Secrétaire adjointe : Sandrine PARSY
Membres actifs : Virginie MODESTE et Mathieu FOULON

Les points forts de la saison 2014-2015
Octobre 2014 : 3^{ème} tournoi enfants de Saint-Paul
Novembre 2014 : tournoi interclubs à Bresles
Décembre 2014 : tournoi interne à Saint-Paul et Ciné goûter à l'Elispace pour tous les enfants du club
Janvier 2015 : Galette des rois
Mars 2015 : tournoi interclubs de Saint-Paul. Des équipes de Neufchatel, d'Aumale, de l'ASPTT d'Amiens ont participé.
Avril 2015 : tournoi interclubs de l'ASPTT Amiens et tournoi interclubs de N
Mai 2015 : tournoi interclubs d'Aumale
Juin 2015 : tournoi interne. Le soir tous les participants, leurs familles se sont retrouvés sous la halle du marché pour partager un repas animé par un magicien.

L'équipe organisatrice de la saison 2015-2016 tient à remercier sincèrement tous ceux qui contribuent à faire vivre ce club dans une ambiance sportive.

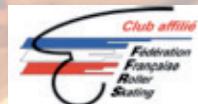
Toute l'équipe de Saint-Paul BADMINTON vous souhaite à toutes et tous une bonne et heureuse année 2016.

Sportivement

Contact : bad.saintpaul@hotmail.com



LE SPP « Saint-Paul Position »



Vous voulez apprendre le roller pour découvrir une nouvelle activité, accompagner vos enfants en balade, rouler en randonnée entre amis, participer à des compétitions nationales et internationales ou tout simplement vous perfectionner et passer d'agréables moments,

Alors venez rejoindre le club de Saint-Paul POSITION.

L'association est présente tout au long de l'année et pour tous les niveaux :

Des séances d'initiation et perfectionnement :

Le jeudi au gymnase de l'Espace Socio-culturel, rue des Courtillots à Saint-Paul, de 18h00 à 20h00 pour les enfants et de 20h00 à 22h00 pour les adultes.

Des cours de Vitesse & Rando Sport (jeunes et ados confirmés, adultes randonnée et vitesse) :

Le mardi au gymnase de l'Université Jules Verne, rue Suzanne Lenglen à Beauvais, de 20h00 à 22h00

Des randonnées « loisirs » mais aussi « sportives » en extérieur : Le dimanche matin dès que les conditions atmosphériques le permettent

Des participations aux compétitions et randonnées nationales et internationales :

24h00 du Mans roller - Courses de 6h00 en équipe, duo ou solo – Marathons & Semi-marathons – Traversée des Landes – Rando verte – Challenges course jeune Indoor

VENEZ DÉCOUVRIR OU REDÉCOUVRIR LE ROLLER. REJOIGNEZ LE SPP !

Vous voulez essayer le roller, le SPP vous propose 2 séances d'essai gratuites et vous prête le matériel.

Pour tout renseignement :

mail : président@spproller.com

web : www.spproller.com

www.facebook.com/pages/SPP-Roller-club

Tennis club Saint-Paul

Pour le Tennis Club, on pourrait dire que l'année 2015 a été une année similaire aux autres années, en quelque sorte, un « copier/coller » pour utiliser un terme à la mode. C'est vrai pour les activités que le club a proposé à ses adhérents tout au long de la saison.

Tout d'abord, l'école de tennis qui a fonctionné de mi-septembre à fin juin et qui a permis à de jeunes enfants de découvrir le tennis, à d'autres d'acquérir la technique de base du coup droit et du revers et, pour les plus âgés et les plus anciens, de se perfectionner et d'aborder la compétition. Cette école, sous la responsabilité de notre éducateur fédéral, Christophe Cubaynes, fonctionne dans le gymnase le mardi de 17 h à 19 h et le vendredi de 16 h30 à 19 h 30, par groupes de 3 à 7 enfants en fonction du niveau de chacun, à raison d'une heure par semaine, hors vacances scolaires. Christophe dispose de tout le matériel pédagogique nécessaire pour assurer ces cours et même d'une machine lance balle. Fin juin, pour clôturer cette session et évaluer les progrès réalisés, tous les enfants ont été réunis pour une petite fête et un mini tournoi : Clément Pernin a pris sa revanche sur Mathis Poulin en remportant la finale et tous les enfants présents ont été récompensés et se sont vu remettre diplôme, coupes et médailles.

En ce qui concerne la compétition, là aussi, nous avons engagé et disputé les mêmes compétitions que les années précédentes; Tout d'abord le championnat d'hiver organisé par le Comité dé-

LA VIE ASSOCIATIVE

partemental de l'Oise pour l'équipe Dames et le championnat régional organisé par la Ligue de Picardie pour l'équipe Messieurs, puis ceux de printemps en mars / avril et d'été en mai et juin, uniquement pour les Messieurs. Mais cette fois, les résultats n'ont pas été comparables aux années passées. Si l'équipe Dames limite les dégâts en terminant à la 3^{ème} place en hiver et à la 4^{ème} au printemps, l'équipe Messieurs s'effondre en terminant dernière ou avant dernière de chaque poule. Des résultats bien en de ça de ce que nous pouvions espérer. Il faut dire que le niveau cette année était tout de même plus élevé puisque l'équipe, suite à ses bons résultats de l'année précédente, était montée en 1^{ère} division. Mais ce n'est pas la seule raison, les blessures, les indisponibilités et également le vieillissement du groupe ont également contribué à ces mauvais résultats. Mais nous saurons nous ressaisir en 2016. Avec déjà deux victoires sur deux matchs, nous sommes sur la bonne voie. Et le classement qui est sorti mi-octobre ne peut que nous encourager puisque nous comptons désormais 20 joueuses et joueurs classés, soit 3 de mieux que l'an passé.

Enfin le tennis loisir, réservé à ceux et celles que la compétition rebute. Ils ont bénéficié tout au long de la belle saison de conditions idéales pour pratiquer le tennis en toute décontraction et en se faisant plaisir. Nos installations se prêtent parfaitement à ces moments de détente entre amis ou en famille. Les trois courts en green set sont rarement saturés et permettent une réservation au dernier moment. Le cadre de jeu, avec la forêt toute proche permet d'apprécier encore plus ce sport qui peut être pratiqué à tout âge ou presque !! Alors, n'hésitez pas à vous informer sur les conditions d'adhésion et à nous rejoindre en 2016.

Bonnes fêtes et une très bonne année 2016 à toutes et à tous .

Jean Claude Lecas, Président du Tennis Club Saint-Paul

La Boule SAINT-PAULOISE

Au cours de l'année 2015, nous avons eu de nouvelles inscriptions, ce qui porte le nombre de joueurs à 30.

Le concours annuel du 14 Juillet 2015 s'est déroulé sous un beau soleil et une augmentation du nombre de participants à savoir 20 équipes (2 joueurs) au lieu de 16 en 2014.

Je profite de ce courrier pour remercier une nouvelle fois Monsieur le Maire pour les travaux effectués pour nous permettre d'avoir 17 terrains de boules en extérieur.

Je remercie aussi notre Président du Comité des fêtes Arnaud PERRIN toujours présent lors des différentes manifestations. Merci aussi aux participants et je vous donne rendez-vous pour le 14 Juillet 2016.

Claude CUBAYNES, Le Président

P.S :

Petit rappel pour les entraînements qui se font à partir de 14 h
Le Mardi, place du Mont Saint Adrien
Le Vendredi au bout de la Rue Grand-mère
à Saint-Germain-la-Poterie.

Le Samedi à l'Espace Loisirs de Saint-Paul à 14 h 30 ainsi que les jours de pluie.

Groupement des Anciens Combattants de Saint-Paul

Une belle année 2015

Le Pot de l'amitié du 10 janvier 2015, organisé dans la salle Dany Boquelet, réunissait plus d'une cinquantaine de personnes. L'ambiance y a été excellente, les participants ont particulièrement apprécié le vin d'honneur, et les délicieux petits fours offerts par notre Maire Gérard HÉDIN.

L'Assemblée Générale du Groupement, statuant sur les comptes et les activités de 2014, s'est tenue le samedi 21 mars 2015, dans les locaux mis à notre disposition par la Mairie de Saint-Paul. Une bonne participation des membres du Groupement représenté par 22 membres et 7 ayant donné un pouvoir ou étant excusés. L'année passée a été examinée et l'Assemblée a donné quitus au Président et à son bureau.

Les Anciens Combattants ont toujours été présents, avec les habitants de Saint-Paul et les enfants des écoles, aux cérémonies des 8 mai, du 14 juillet. Le 11 novembre a été un grand moment d'émotion avec la très forte participation des enfants des Écoles. Ils ont chanté notre Marseillaise avec une conviction qui nous a tous émus. Ensuite, dépôt d'une fleur sur chaque tombe de nos aînés morts pendant la guerre de 14-18. Que les enfants et leurs institutrices soient chaleureusement remerciés.

Le fait marquant de cette année a été notre banquet du 16 octobre 2015. Une journée réussie, grâce à l'organisation de votre bureau. C'est encore la société « La Nonna », traiteur italien à Beauvais qui a été choisi pour la réalisation de notre banquet. Ce fut un enchantement tant par la qualité des mets, mais aussi par leur prestation de service et de gentillesse. L'animation a été confiée bien sûr à notre ami Jack Noël, qui, cette année encore, a remporté un franc succès. Une ambiance inoubliable où beaucoup d'entre nous ont dansé, entraînés par des chansons de notre jeunesse. Tous les participants ont été enthousiasmés et gardent de très bons souvenirs.

Votre bureau travaille dès maintenant à la préparation de l'année 2016, et remercie chaleureusement Monsieur le Maire de toute l'aide et la disponibilité



LA VIE ASSOCIATIVE

qu'il nous apporte pour la bonne marche de notre Groupement.

Le Groupement des Anciens Combattants de Saint-Paul présente ses vœux de bonheur et de prospérité à tous les habitants de Saint-Paul.



Le Président, Jacques LISON



Comité des Fêtes

Nous voici donc arrivés à la fin de cette année 2015. Ce message est l'occasion de dresser un bilan sur celle-ci. Un bilan de tout ce qui s'est passé à Saint-Paul.

Tout d'abord, et comme chaque année, diverses actions ont eu lieu et ont rythmé la vie de notre village. Que ce soit les grands moments comme la Fête communale où les caprices du temps ont quelque peu terni les festivités, la chasse aux œufs à Pâques, qui a permis d'apporter de la joie aux enfants du village ou des moments plus conviviaux comme la foire au boudin, la soirée moules frites ou la fête du hareng. Ces manifestations furent de magnifiques réussites. L'exposition de voitures anciennes, le concours de pêche furent aussi de beaux moments.

Le comité des fêtes a offert à monsieur Hédin au moment de l'inauguration de la fête le dimanche 13 septembre une fresque de 9 m de long sur 1,8 m de haut représentant différents lieux de la commune.

Cette fresque a été réalisée à la bombe par l'association «CACHE MISERE» qui, comme son nom l'indique, a pour but de recouvrir des tags disgracieux ou embellir par des dessins de votre choix tout mur extérieur et même intérieur (chambres d'enfant ,salon...).

Vous pouvez les contacter par mail cmcrou@outlook.fr.

La fresque a été installée après délibération du conseil municipal dans la salle festive du complexe.

Je voudrais aussi mettre en évidence la grande qualité des rapports avec monsieur Hédin et son conseil, monsieur Lecas responsable des associations sans qui rien ne pourrait se faire.

D'autres actions comme notre participation à la Foire de Saint-Paul, le concours de boules, le rassemblement de motos anciennes, la brocante ont également apporté de la vie dans notre village.

Tous ces moments fédérateurs, nous les devons à chacun et chacune d'entre vous, qui par votre présence sur nos manifestations apportent de la richesse à cette vie communale.

J'en profite aussi pour remercier les membres du bureau, bénévoles, agents d'entretien, secrétaires de la mairie, les associations du village, la menuiserie BSP qui s'investissent dans les diverses actions du comité des fêtes.

Merci donc à toutes et à tous !

Au niveau des infrastructures et du fonctionnement, cette année fut riche en chantiers divers et variés. Tout d'abord, nous avons dû changer 2 réfrigérateurs en fin de vie « Merci à monsieur le maire », acheter une friteuse, 1 congélateur. Monsieur Hédin a mis à notre disposition un nouveau chalet afin de mettre en place une cuisine où sont préparés les frites et autres mets proposés les jours de fêtes, merci pour cet outil si précieux.

De mon côté, j'ai déjà hâte de redémarrer une nouvelle année avec vous tous.

Je vous laisse découvrir ou redécouvrir en photos, toutes les manifestations organisées cette année par le Comité des Fêtes et la Commune.

À l'année prochaine pour d'autres manifestations.

Arnaud PERRIN, Président du Comité des Fêtes

Le 1^{er} mai concours de pêche avec l'association Amicale des Pêcheurs



LA VIE ASSOCIATIVE

Exposition voitures et motos anciennes
31 mai



Fête Communale 12,13 et 14 septembre
Samedi 12 Septembre



Foire de Saint-Paul 13 et 14 juin



LA VIE ASSOCIATIVE

Dimanche 13 Septembre



Lundi 14 Septembre



Soirée moules frites 26 juin



Salon CRISTY Toilettage Canin

Du Mardi au Samedi de 8h30 à 18h30
Aurore Hedin 03.44.15.16.04
R.N 31 à SAINT-PAUL (60650) à 7 minutes de Beauvais

SUR RDV! 000

DÉBOUCHAGE • CURAGE • VIDANGE

**INTERVENTION
24H/24 ET 7J/7**

- Débouchage et curage de canalisation
- Inspection vidéo canalisation
- Vidange de fosses et bac à graisses
- Entretien station de relevage



BO'WC
L'HYGIÈNE MOBILE PAR BVS

LOCATION
Cabines WC mobiles



348, rue du Pavillon - 60650 Villers Saint Barthélémy

www.bvs-vidangeur.fr **03 44 84 70 70** bvs60650@orange.fr

à partir de
12 €*
TTC
par 1/2 journée

Grille
de tarification
Véhicules utilitaires
& de tourisme

Intermarché
Goincourt **LOCATION**

Intermarché vous propose de louer,
à bas prix, un véhicule utilitaire
pour vos déménagements ou
un véhicule de tourisme
pour vos envies d'évasion...

EN OPTION
**LE RACHAT
DE FRANCHISE**



* Voir conditions dans ce dépliant.

Service disponible à l'accueil de votre magasin Intermarché
participant ou sur le site www.intermarche.com

DEMOLITION INDUSTRIELLE BEAUVAISIENNE

DÉMOLITION RÉCUPÉRATION



Zone Industrielle D931 - 60650 SAINT - PAUL
Tél. : 03 44 82 20 74 - Fax : 03 44 82 17 61

La marque des pharmaciens
au prix le plus juste

EvoluPharm

Rue Irène Caron - ZI de Sinancourt - BP 14 - 60390 AUNUI www.evolupharm.fr



Aviva Emprunteur
Prêt personnel ou professionnel

Choisissez
librement votre
assurance
de prêt !*

Importantes économies

Devis gratuit et immédiat

Gilles TULIER & Pascal VIAL
03 44 11 12 13
40, rue Jeanne d'Arc - Beauvais
tv-beauvais@aviva-assurances.com
ORIAS 07010408/10058266

Assurance et Epargne Long Terme | **AVIVA**



Arnaud Bolle Couverture (A.B.C.)

Couverture - zinguerie

DRM60 - Siren 809 943 541

1 bis route de Gournay - 60155 RAINVILLERS
Fixe : 03 44 48 32 95 - Portable : 06 22 80 00 08
Email : arnaud.bolle@outlook.fr

BEAUVAIS 

+ DE **60** DESTINATIONS



ÉVADEZ-VOUS SUR

[aeroportbeauvais .com](http://aeroportbeauvais.com)

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Dates	Manifestations	Organisateurs
9 janvier à 12h	Vœux du Maire et remise de médailles du travail et des bacheliers	Commune
10 janvier	Vœux Anciens Combattants	Groupement des Anciens Combattants
07 février	A.G. Club de l'Age d'Or	Club de l'Age d'Or
13 mars	Tournoi interclubs	Badminton
13 mars	Repas anciens	Commune (CCAS)
6/12/19 avril	Championnat de l'Oise de printemps Hommes/Femmes	Tennis Club
2 avril	Banquet de Printemps	Club de l'Age d'Or
17 avril	Foire au boudin	Comité des Fêtes
1 ^{er} mai	Concours de Pêche	Comité des Fêtes et l'Amicale des Pêcheurs
8 mai	Cérémonie aux Monument aux Morts	Commune et Groupement des Anciens Combattants
6 juin	Tournoi Club	Badminton
11-12 juin	2 ^{ème} Foire de Saint-Paul	Commune et Couleurs MAG
18 juin	Kermesse	APE – Commune – École du Ruisseau
24 juin	Soirée Moules frites	Comité des Fêtes
14 juillet	Défilé Monument aux Morts	Commune et Groupement des Anciens Combattants
	Concours de boules	Commune - La Boule St Pauloise
10, 11 et 12 septembre	Fête de la Soupe	Commune et Comité des Fêtes
10/11 septembre	Journées du patrimoine	Abbaye - Eglise - Commune
20 septembre	Tournoi de Tennis	Tennis
25 septembre	Repas de fin de tournoi de Tennis	Tennis
25 septembre	Expo motos anciennes	Comité des Fêtes
14 octobre	Banquet annuel	Groupement des Anciens Combattants
11,12 et 13 novembre	Prix de Peinture	Commune
11 novembre	Cérémonie au Monument aux Morts	Commune, Groupement des Anciens Combattants les enfants et leurs instituteurs de l'école
11 novembre	Brocante	APE
20 novembre	Fête du Hareng	Comité des Fêtes
Décembre	Noël des enfants de l'école du Ruisseau	Commune

Des Fleurs en Plus

Livraison Saint-Paul gratuite

51 et 53, Place de la Cathédrale - 60000 BEAUVAIS

03 44 45 41 49

ACHAT et VENTE de BOIS de CHAUFFAGE

Achat de grumes de toutes essences - Elagage

Olivier Allart

- 06 73 66 71 64
- 03 44 82 90 22

N°siret : 749 860 00013

Le Vitrier Picard

7j/7 - 24h/24

03.44.79.04.03

Vitrerie - Vitrine / façade de magasin -
Menuiserie PVC/BOIS/ALU - Métallerie -
Serrurerie

A votre service depuis 1997

www.vitrier-picard.fr

17 Rue de la Gare
RN31
60650 - SAINT PAUL

Fax.03. 44.46.66.91
levitriepicard@orange.fr

TAXI Lamory ST PAUL

Stationnement à l'espace loisir

Tél. : 09 51 43 50 28
07 82 69 36 31

Siège social :
212 rue de Friancourt - 60390 AUNEUIL
Fax : 09 56 43 50 28 - Email : plamory@free.fr

COLAS NORD PICARDIE, AU PLUS PRÈS DE VOS PROJETS

COLAS NORD PICARDIE

- TRAUX ROUTIERS ET AUTOROUTIERS
- PISTES D'AÉRODROME
- CIRCUITS AUTOMOBILES
- SOLS ET PLATEFORMES INDUSTRIELS
- SOLS SPORTIFS
- AMÉNAGEMENTS URBAINS
- SITES DE LOISIRS
- ESPACES PAYSAGERS
- TRAUX MARITIMES
- TERRASSEMENT ET ENROCHEMENT
- VOIRIES ET AMÉNAGEMENTS DIVERS
- ASSAINISSEMENT ET RÉSEAUX
- CARRIÈRES
- POSTES D'ENROBAGE
- USINE DE LIANTS

AGENCE COLAS BEAUVAIS
125 rue du Faubourg Saint Jean
60000 BEAUVAIS
Tél : 03 44 02 22 82

www.colas-france.fr

bp Superfioul

bp superConfort. un produit bp Superfioul. Produit agréé TÜV (organisme d'expérimentation et évaluation de la qualité et l'efficacité des produits).

bp moteurPro. un produit bp Superfioul. Moteur réglementés, inscrit dans les moteurs des véhicules routiers.

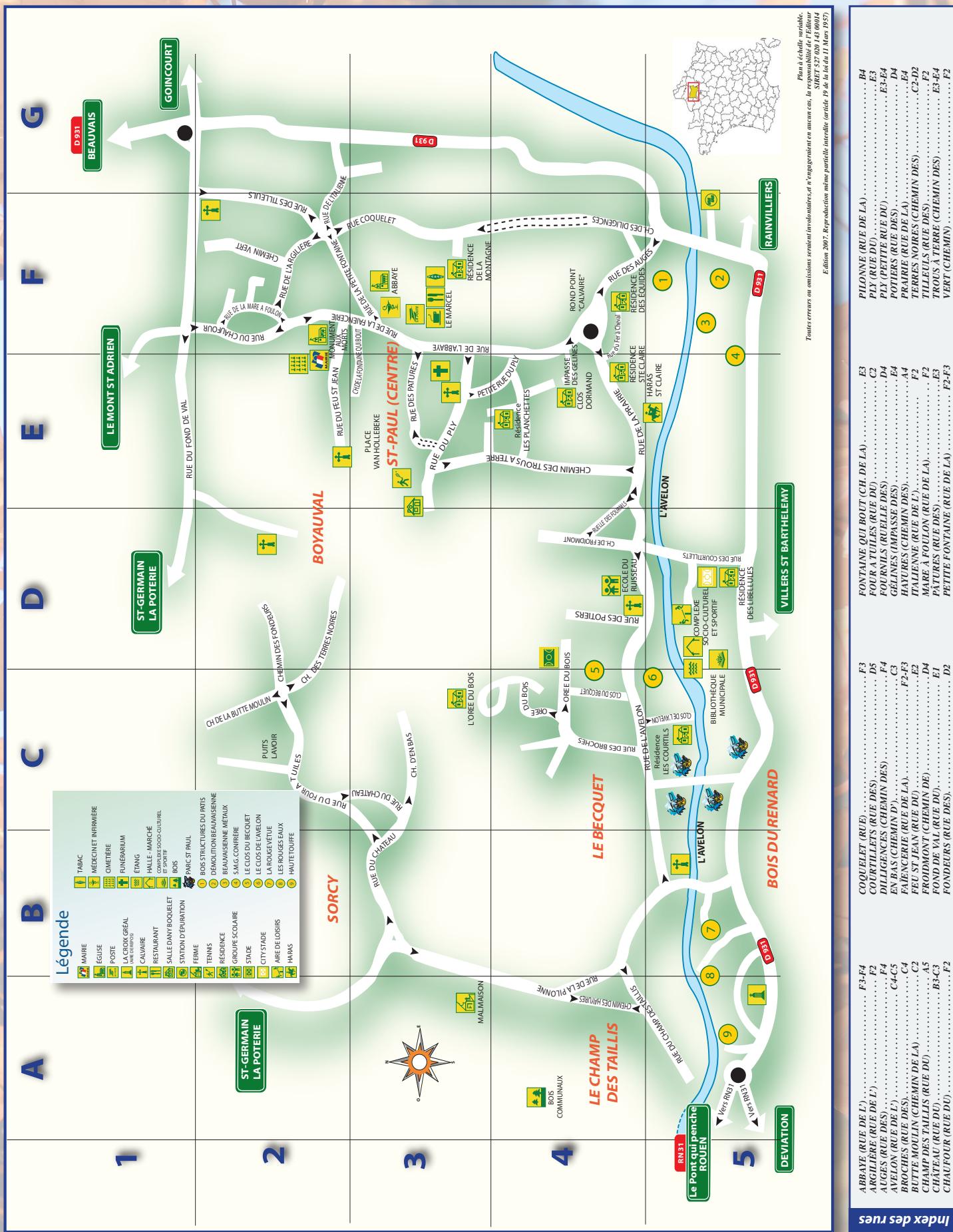
Sarl TORCHY

Fioul domestique - bp superConfort - bp moteurPro
Gazole - Huiles - Nettoyage de cuves

3 rue de la Prairie
60650 LA CHAPELLE AUX POTS

03 44 04 81 81

PLAN DE SAINT-PAUL



Toutes erreurs ou omissions seraient involontaires et n'engageraient en aucun cas, la responsabilité d'Editeur
SIRET 527 020 453 00014
Edition 2007. Reproduction même partielle interdite (article 19 de la loi du 11 Mars 1957).

PILONNE (RUE DE LA)	B4
PLY (RUE DU)	E3
PLY (PETITE RUE DU)	E3-E4
POTIERS (RUE DES)	D4
PRARIE (RUE DE LA)	F4
PRATES (NOIRES CHEMIN DES)	C2-D2
PILEULS (RUE DES)	F2
TROUS A TERRE (CHEMIN DES)	E3-E4
VERT (CHEMIN)	F2

COURTIELLES (RUE DES).....	D5
BILIGENCES (CHEMIN DES).....	F4
EN BAS (CHEMIN DU).....	C3
FAENCERIE (RUE DE LA).....	F2-F3
FEUST JEAN (RUE DE).....	E2
FROIDMONT (CHEMIN DE).....	D4
FOND DE VERA DO.....	E1
FONDERIES (RUE DES).....	D2
FOUR A TUILES (RUE DU).....	C2
FOURNILS (RUELLE DES).....	D4
GELINES (IMPASSE DES).....	E4
HAYURES (CHEMIN DES).....	A4
ITALIENNE (RUE DE L').....	F2
MARE À FOULON (RUE DE LA).....	F2
PATRES (RUE DES).....	E3
PETITE FONTAINE (RUE DE LA).....	F2-F3

VILLEBÈRE (RUE DE L')	F2
VILLESES (RUE DES)	F4
VILLON (RUE DE L')	C4/C5
VICHES (RUE DES)	C4
VILLEMOULIN (CHEMIN DE LA)	C2
VILLEMANT DES TAILLIS (RUE DU)	A5
VILLENOUVEAU (RUE DU)	B4-C3
VILLEPUIFOR (RUE DU)	F2

Index des rues

Le spécialiste des services à domicile pour toute la famille



Domicile Santé Plus®

Services aux seniors • Aide à domicile • Ménage écologique • Garde d'enfants • Accompagnement personnalisé



Pour les seniors :

Grâce à l'assistance d'un infirmier diplômé d'Etat, Domicile Santé Plus® s'occupe de tout.

« L'accompagnement d'une personne dépendante rassure toute la famille »



Pour les enfants :

Avec son agrément, Domicile Santé Plus® est le spécialiste local de la garde d'enfants à domicile.

« Faites garder vos enfants avec le sourire et en toute sérénité »

Domicile Santé Plus®, c'est aussi



Pour le bien-être de toute la famille :

Un ménage écologique pour une habitation saine et propre sans contrainte.

« Ménage écologique à domicile »



Pour les personnes en situation de handicap :

Domicile Santé Plus® vous propose des prestations adaptées de 6h à 23h et à la carte.

« Pour améliorer votre quotidien »

Contactez-nous !

Tél. : 03 44 10 05 05
www.domicilesanteplus.fr

Entreprise indépendante



Maison ossature bois, Escalier sur mesure

Charpente, Menuiseries, Parquet



Le conseil et le savoir faire de professionnels à votre écoute

BOIS ET STRUCTURES DU PATIS



7 rue des Auges
60650 SAINT-PAUL
Tél. : 03 44 82 58 08
bspcharpente@wanadoo.fr

NOTES

NOUS VOUS SIGNALONS QUE LES ARTICLES ECRITS ET TRANSMIS PAR LES ASSOCIATIONS, COMMISSIONS ET SYNDICATS SONT SOUS L'ENTIERE RESPONSABILITE DES PRESIDENTS OU DES RESPONSABLES.

Ce Bulletin a été entièrement financé par la générosité de nos annonceurs à qui nous vous demandons d'accorder votre confiance, et que nous remercions.

*Directeurs de la Publication : Mairie de Saint-Paul - G. HÉDIN - A.G. BEAUDOU
Tirage à 900 exemplaires*



PARC SAINT PAUL

40
ATTRACTIOnS

3
SPECTACLES

LE PARC D'ATTRACTIOnS
POUR TOUTE LA FAMILLE